COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

Schéma de Développement Economique
Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
-Diagnostic et enjeux-

Photos : Joran OFFREDO

Septembre 2014

Réalisation : Joran OFFREDO

POLYTECH TOURS
Département Aménagement

SOMMAIRE

Introduction....1

Partie 1 : Diagnostic Economique....3

I. Présentation du territoire....4

A. L'organisation spatiale du territoire....5

B. Le paysage provençal des Alpilles et de la Vallée des Baux....26

C. Contexte sociodémographique....31

II. Caractéristiques du tissu économique....39

A. Les acteurs économiques structurant du territoire....38

B. Nature du tissu économique....51

C. Tendance d'évolution du marché du travail....61

D. Les secteurs et filières économiques....74

II. Offre d'accueil....110

A. L'offre foncière....108

B. L'offre d'immobilier d'entreprise....117

C. Une couverture numérique faible....120

D. Les services d'accueil et d'accompagnement....121

IV. Analyse de la demande des entreprises....127

Synthèse finale....138

Partie 2 : Enjeux et perspectives de développement....143

Bibliographie....153

Table des matières....159

Table des illustrations....161

Annexes....165

INTRODUCTION

Le territoire des Alpilles offre de nombreux atouts et de nombreuses ressources. Fort de la richesse de ses paysages, de ses espaces naturels, de son patrimoine, de sa culture, des bienfaits d'une qualité de vie et d'un climat avantageux, il constitue un environnement privilégié offrant de nombreuses opportunités de développement. Ce territoire doit cependant faire face à un manque d'attractivité économique en lien avec des caractéristiques rurales. Conscients des enjeux de développement et des caractéristiques de leur territoire, les élus de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles sont soucieux de mener un développement qualitatif.

Cependant, la CCVBA ne possède actuellement pas de stratégie commune de développement économique. Afin de mieux accompagner le développement de son territoire, la CCVBA a décidé de lancer l'élaboration de son Schéma de Développement Economique. L'objectif est ainsi de permettre à la Communauté de communes de proposer et de mettre en œuvre une politique de développement économique durable, cohérente et adaptée aux acteurs locaux, tout en relevant le défi de l'attractivité du territoire.
Le Schéma va permettre d'identifier les forces et faiblesses du territoire, d'analyser les perspectives de développement et ainsi d'élaborer une vision prospective à dix ans. L'établissement d'axes de développement prioritaires devrait permettre de guider les élus dans leurs futurs choix.

La Communauté de communes a ainsi fait appel à un stagiaire de l'école d'ingénieur en aménagement du territoire de Polytech Tours pour réaliser ce Schéma. Afin de parvenir à cette stratégie de développement durable claire et structurée par ordre de priorités, le schéma s'organisera autour d'un diagnostic dégageant les principaux enjeux de développement et d'un plan d'actions.

Dans un premier temps, l'élaboration d'un diagnostic complet, synthétisant les forces et les faiblesses du territoire, les attentes et les besoins des acteurs économiques, a permis d'identifier les tendances et facteurs d'évolution.
Lors de cette phase de diagnostic, des rencontres avec l'ensemble des acteurs publics ont été organisées afin de clarifier leurs compétences et d'obtenir leurs visions et leurs attentes en termes de développement économique. La participation des entreprises de la CCVBA, constituant les premiers acteurs du développement économique, était également indispensable. Un questionnaire a ainsi été réalisé afin d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

Une déclinaison opérationnelle fera suite à cette première phase. Elle proposera un plan d'actions de la stratégie en projets tant pour la CCVBA qu'en lien avec ses partenaires : Communes, Chambre Consulaires, Maison de l'emploi, organismes de formation… L'objectif sera également de proposer un phasage en fonction des priorités établies, ainsi que les modalités de mise en œuvre et des programmes d'actions par type d'acteurs économiques et par mode d'intervention. La dernière étape de la phase de déclinaison opérationnelle consistera à concevoir une fiche d'action et une méthode de suivi et d'évaluation par projet.

Ce document présente la première phase du Schéma de Développement Economique : le diagnostic et les principaux enjeux de développement identifiés.

Partie I

Diagnostic économique

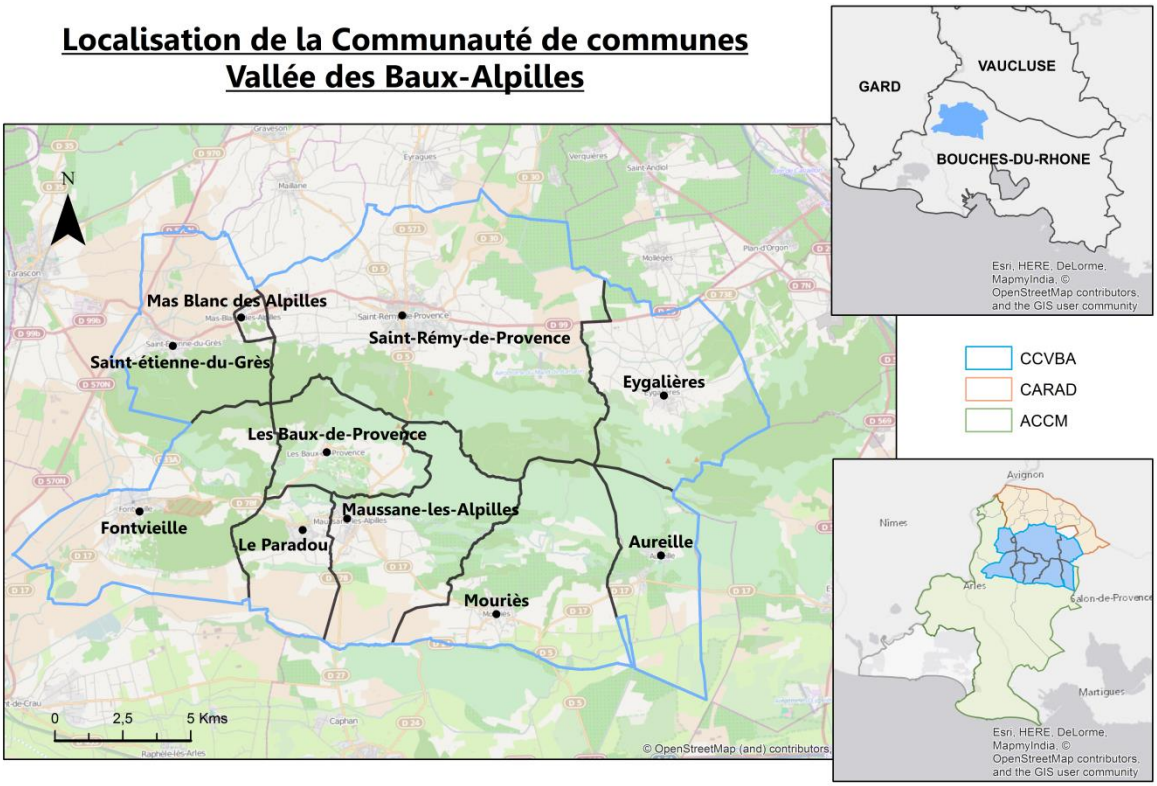

Carte 1 : Localisation de la CCVBA
Source : ©IGN BD TOPO ; Fond de carte : Open Street Map ; Réalisation : Joran OFFREDO

La communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a été créée le 21 décembre 1995 autour de cinq communes situées dans la Vallée des Baux. L'intercommunalité s'est ensuite étendue au nord des Alpilles pour former un regroupement de dix communes.

La CCVBA se situe à l'extrémité ouest du département des Bouches-du-Rhône, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est l'une des trois intercommunalités composant le Pays d'Arles, la CCVBA étant localisée entre la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance (CARAD) au nord et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnettes (ACCM) au sud. Le Pays d'Arles est bordé à l'ouest par le département du Gard et au nord par le département du Vaucluse.

La communauté de communes est composée de dix communes :

- Aureille
- Les Baux de Provence
- Eygalières
- Fontvieille
- Le Paradou
- Mas Blanc des Alpilles
- Maussane les Alpilles
- Mouriès
- Saint-Etienne du Grès
- Saint-Rémy de Provence

A. L'organisation spatiale du territoire

Avec une population de 28 910 habitants[1] pour une superficie de 319,8 km², la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles est un territoire aux caractéristiques rurales structuré par les espaces naturels et agricoles. En particulier, la chaine des Alpilles, prenant place au centre de la CCVBA sur un axe est-ouest, constitue une barrière naturelle conditionnant l'armature urbaine et le fonctionnement territorial de la communauté de communes.

Saint-Rémy de Provence est la principale ville structurante rayonnant sur le territoire de la CCVBA.
Le territoire est également influencé par un certain nombre de pôles urbains extérieurs à la CCVBA aux fonctions plus ou moins supérieures et complémentaires.

Il s'agit d'une organisation multipolaire fonctionnant autour d'un bourg structurant en interne, d'un réseau de bourgs et de villages secondaires et complémentaires, et de bassins de vie et de villes moyennes limitrophes.

1) L'armature urbaine de la CCVBA : une organisation territoriale conditionnée par les Alpilles

Les Alpilles constituent une barrière naturelle qui structure l'organisation territoriale de la CCVBA. Elles ne constituent pas une frontière infranchissable, les communes du nord et du sud des Alpilles étant bien connectées par voie routière, cependant elles restent un obstacle naturel et psychologique conditionnant le fonctionnement territorial.

L'armature urbaine interne de la CCVBA est constituée de trois types de structures urbaines :

- Une ville structurante aux fonctions urbaines intermédiaires,
- Les bourgs aux fonctions de proximité, qui ne possèdent pas des fonctions urbaines aussi développées que des villes comme Saint-Rémy-de-Provence mais qui offrent tous les équipements et services pour répondre aux besoins les plus courants de leurs habitants.
- Les villages aux fonctions d'hyper proximité, répondant principalement à des besoins communaux de premières nécessités et entretenant des relations avec les villes structurantes du territoire.

Ces différents statuts ont été déterminés par le Pays d'Arles par le croisement de plusieurs critères[2] qui renvoient aux différentes pratiques des habitants

[1] INSEE 2011 entrant en vigueur au 1er janvier 2014
[2] Le choix fait a été de considérer en priorité le poids démographique, la fonction économique, le niveau d'équipement commercial et le niveau de services.

Armature urbaine du territoire

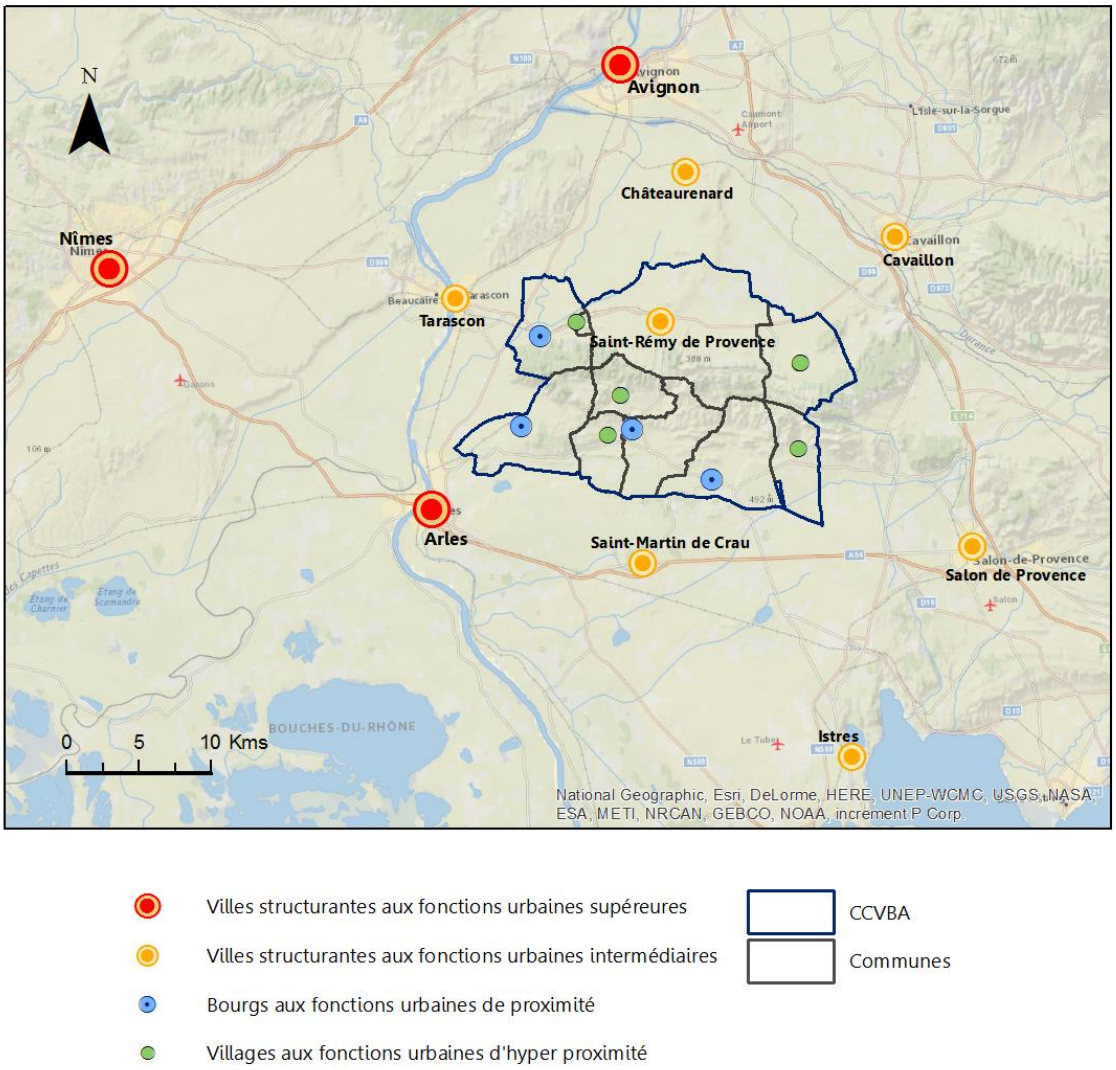

Carte 2 : Armature urbaine du territoire
Source : ©IGN BF TOPO ; Fond de carte : National Geographic ; Réalisation : Joran OFFREDO

a) Le Nord des Alpilles

Les communes situées au nord des Alpilles sont toutes localisées en contrefort de massifs. Il s'agit de communes s'étant implantées au pied ou à proximité du massif des Alpilles dominant la plaine agricole. Les populations des communes données dans cette partie sont issues de l'INSEE 2011 entrant en vigueur au 1er janvier 2014.

Saint-Rémy de Provence

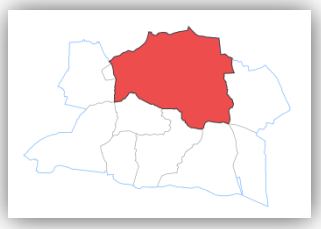

Photo 1 : Collégiale Saint-Martin
Réalisation : Joran OFFREDO

Saint-Rémy de Provence présente une population de 11 033 habitants pour une superficie de 89,09 km². Situé sur le flanc nord des Alpilles, entre les communes de Saint-Etienne du Grès, Mas Blanc des Alpilles et Eygalières, Saint-Rémy constitue le principal pôle structurant aux fonctions urbaines intermédiaires de la Communauté de communes. La commune est en effet le bassin de vie de six des dix communes de l'intercommunalité : Le Paradou, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Les Baux de Provence, Saint-Etienne du Grès et lui-même[3].

Situé au Piémont nord des Alpilles, la commune possède une forte attractivité et connait une croissance assez soutenue ces dix dernières années, contrairement à ses communes voisines du nord des Alpilles. Cette dynamique est notamment due à son offre de services et de commerces qui lui permet de rayonner sur le territoire environnant. Cependant, l'aura de Saint-Rémy est avant tout culturelle et touristique. En effet, la commune possède un patrimoine d'intérêt historique et culturel majeur. La présence des vestiges Gallo-Romains de Glanum ou encore des paysages rendus célèbres par les peintures de Van Gogh sont autant d'éléments contribuant à la renommée internationale de Saint-Rémy. L'offre touristique d'hébergements, de commerces et de restaurations est également très importante.

La commune s'étend ensuite sur de vastes plaines offrant un potentiel agricole bien exploité. La viticulture et l'oléiculture font partie des principales productions.

Photo 2 : Arc de triomphe et mausolée de Glanum
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire de Saint-Rémy de Provence depuis 2005 est Hervé Chérubini. Mr Chérubini est également le Président de la CCVBA.

[3] Source : Code Géographique Officiel au 1er janvier 2011 ; Bassin de vie : Plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux services et équipements les plus courant

Saint-Etienne du Grès

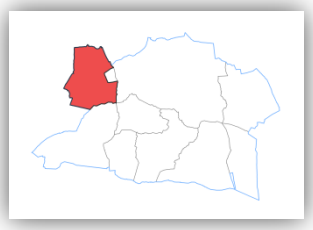

Photo 3 : Mairie de Saint-Etienne du Grès
Réalisation : Joran OFFREDO

Situé au nord-ouest de la CCVBA, Saint-Etienne du Grès accueille 2 297 habitants. La superficie du territoire communal est de 28,84 km². Avec une population de plus de 2 000 habitants, la commune s'apparente plus à un bourg offrant des fonctions de proximité qu'à un village aux fonctions d'hyper proximité, bien qu'elle soit moins bien équipée que certains bourgs émergeants du type de Maussane les Alpilles ou Fontvieille. Pour obtenir les services et équipements non disponibles sur la commune, les Gressouillès se dirigent vers Saint-Rémy de Provence situé à 9 km à l'est, qui constitue son bassin de vie, et vers Tarascon à 6,5 km à l'ouest.

Situé en contrefort du massif des Alpilles, le Bourg de Saint-Etienne du Grès s'étire le long de la D32 et de la D99. La commune s'étend ensuite sur la plaine du Comtat où prend place une activité agricole importante et variée (cultures céréalières dans la plaine, cultures maraichères en plein champs, sous serres). Cette agriculture de plaine s'ajoute aux productions d'olives et de vin prenant place sur les terrains en pente douce au pied des Alpilles, des terres caillouteuses constituant « Le Grès ». L'économie de la commune repose également sur une activité commerciale importante et sur un marché de semi-gros reconnu.

Photo 4 : Bourg s'étirant le long de la RD99
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire de Saint-Etienne-du-Grès est Jean Mangion, élu pour son premier mandat en 2014.

Mas Blanc des Alpilles

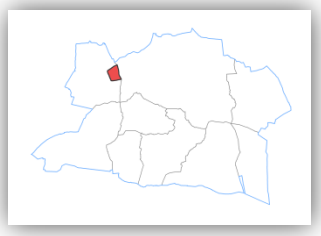

Photo 5 : Mairie de Mas Blanc des Alpilles
Réalisation : Joran OFFREDO

Avec seulement 508 habitants répartis sur 1,57 km², Mas Blanc des Alpilles est la plus petite commune en superficie de la Communauté de Communes mais aussi de la région. Situé sur le versant nord-ouest des Alpilles, à l'intersection de Saint-Etienne du Grès et de Saint-Rémy de Provence, Mas Blanc est entièrement englobé par ces deux communes. Ce village aux fonctions d'hyper proximité présente quelques petits commerces (restaurant, hôtel, épicerie) et très peu d'activités à l'année.

Le village est ainsi dépendant des offres de services et d'équipements des communes plus structurantes Saint-Etienne du Grès et surtout Saint-Rémy de Provence.
Hormis son hôtel, Mas Blanc ne possède pas d'offre touristique. Son économie se concentre principalement autour de quelques activités agricoles (oliveraies, cultures maraichères) et d'activités artisanales.

Photo 6 : Restaurants le long de la RD99
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire de Mas Blanc des Alpilles est Laurent Geslin. Elu en 2008, il exerce actuellement son deuxième mandat.

Eygalières

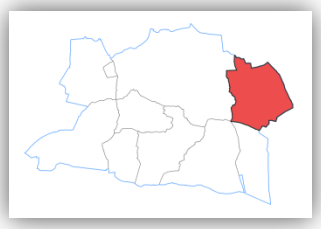

Photo 7 : Vue sur le village perché d'Eygalières
Réalisation : Joran OFFREDO

Avec 1 795 habitants pour une superficie de 33,97 km², Eygalières est un village rural aux fonctions d'hyper proximité. Situé au nord-est de la Communauté de communes, ce village authentique est relativement isolé. Il se tourne ainsi vers Saint-Rémy de Provence ou Cavaillon pour obtenir les services et équipements structurants non disponibles sur son territoire. Ce village perché, typique du paysage provençal, est valorisé par la présence d'un bâti historique inscrit ou classé. Cette position privilégiée offre un panorama sur la chaîne des Alpilles, la Tête de Long Jean et les zones de cultures.

La commune est également caractérisée par la présence de nombreuses villas dispersées sur son territoire et de nombreuses résidences secondaires.

La vocation première de la commune est l'agriculture. De nombreuses exploitations oléicoles, viticoles, de cultures céréalières dans les plaines de Comtat et de cultures maraichères sont présentes. L'artisanat est également particulièrement développé sur Eygalières. La Zone d'Activité artisanale des Grandes Terres est ainsi en cours d'extension.

Photo 8 : Vue sur la plaine et sur les Alpilles
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire d'Eygalières est René Fontes, élu en 2008.

b) Le sud des Alpilles

Les communes situées au sud des Alpilles font toutes partie de la Vallée des Baux à l'exception de la commune d'Aureille. Il s'agit de communes localisées dans la plaine constituées de zones agricoles et naturelles, s'organisant autour de noyaux historiques aux silhouettes caractéristiques de villages (clocher, église, château, …). Aureille est quant à elle une commune située en contrefort de massif.

Fontvieille

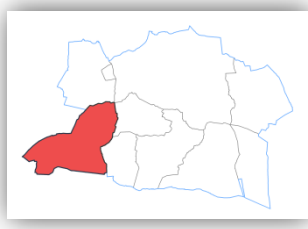

Photo 9 : Aqueducs Romains de Fontvieille
Réalisation : Joran OFFREDO

Située à l'extrémité sud-ouest de la CCVBA, Fontvieille possède une population de 3 760 habitants répartie sur 40,18 km². Fontvieille peut être qualifié de bourg aux fonctions de proximité. A seulement une dizaine de kilomètres d'Arles, la commune bénéficie d'une position stratégique de porte d'entrée sur ce pôle urbain, culturel et touristique. Elle est ainsi dans une position d'interface avec d'un côté Arles et de l'autre la Vallée des Baux, les Alpilles et les Baux-de-Provence, eux-mêmes des sites naturels et touristiques de premiers plans.

La commune possède elle-même de nombreux sites touristiques d'importance tels que les aqueducs romains, les moulins. Ainsi, la principale activité de Fontvieille est liée au tourisme.
L'agriculture constitue également un secteur d'activité conséquent avec la présence de domaines reconnus tel que celui du Château d'Estoublon et celle de plusieurs moulins de grande renommée tel que le moulin Daudet.

Photo 10 : Domaine du Château d'Estoublon
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire de Fontvieille est Guy Frustié, élu depuis 2001 pour son troisième mandat.

Le Paradou

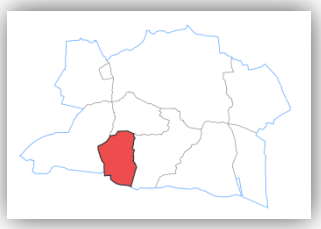

Photo 11 : Mairie du Paradou
Réalisation : Joran OFFREDO

Localisé sur la partie sud des Alpilles, entre les communes de Fontvieille et de Maussane les Alpilles, le Paradou présente une population de 1 560 habitants pour une superficie de 16,15 km². La commune est marquée par une croissance démographique très forte, la population étant plus proche de 1 800 habitants en 2014 alors que les précédentes prévisions et scénarios prévoyaient 1 800 habitants à l'horizon 2020. Cette expansion démographique s'explique par la forte attractivité du territoire et par un étalement urbain non maîtrisé par le passé.

Au vu de l'offre limitée de services, d'équipements et de commerces, le bourg peut être qualifié de village aux fonctions d'hyper proximité, ce qui est problématique au vu de l'augmentation rapide de la population. Cependant le bourg de Maussane les Alpilles juxtapose quasiment celui du Paradou. Les Paradounais peuvent ainsi profiter rapidement des offres de services et de commerces non disponibles sur leur propre commune.
Une des principales ressources du Paradou lui provient de l'agriculture et notamment de l'oléiculture avec près de 30 000 oliviers.

Photo 12 : Nouveau lotissement
Réalisation : Joran OFFREDO

Pascale Licari est la maire du Paradou, élue pour son premier mandat en 2014.

Maussane les Alpilles

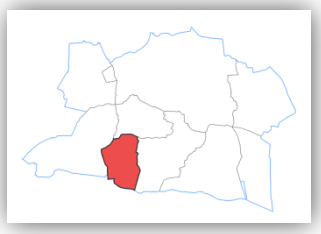

Photo 13 : Place J.L. de Monblan
Réalisation : Joran OFFREDO

Maussane les Alpilles accueille 2 304 habitants pour une superficie de 31,6 km². Le bourg de cette commune présente des fonctions de proximité avec tous les services publics et privés, les équipements et commerces nécessaires au bien-être des Maussanais. La commune est l'une des plus dynamiques économiquement de la Communauté de communes et l'une des plus attractives. Le nombre important de résidences secondaires illustre bien cette attractivité.

Les deux principaux axes de développement de la commune sont d'une part l'agriculture, principalement l'oléiculture, avec notamment deux moulins encore en activité permettant la production de l'huile d'olive de la Vallée des Baux, et d'autre part le tourisme avec une offre conséquente d'hébergements, la présence du château de Monblan (XVIIIème) et d'un lavoir classé (époque Napoléon III), un programme d'animation estival et culturel impressionnant.

Photo 14 : Lavoir classé époque Napoléon III
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire de Maussane les Alpilles est Jack Sautel, élu depuis 1989 et exerçant actuellement son 6ème mandat.

Mouriès

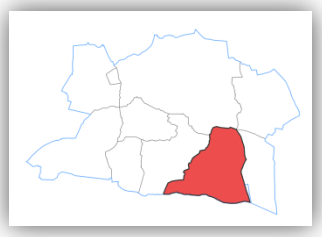

Photo 15 : Bourg de Mouriès
Réalisation : Joran OFFREDO

Mouriès possède 3 586 habitants et présente une superficie de 38,35 km². Bien que moins équipé que des communes comme Maussane les Alpilles ou Fontvieille, Mouriès peut également être considéré comme un bourg aux fonctions de proximité. A l'inverse de Maussane les Alpilles et des communes situées plus à l'ouest, tournées vers Arles, Mouriès fait partie du bassin de vie de Saint-Martin de Crau.

Ses principales activités économiques sont l'agriculture et le tourisme. Avec plus de 80 000 pieds d'oliviers, Mouriès est la première commune oléicole de France. Trois moulins à huile sont aujourd'hui en activité, le moulin Saint-Michel, le moulin coopératif et le moulin de Vaudoret. Outre la culture oléicole, la commune présente une agriculture diversifiée avec de nombreuses cultures biologiques (miel, vin, fruits et légumes, …).

Photo 16 : Champs d'oliviers sur la commune de Mouriès
Réalisation : Joran OFFREDO

La maire de Mouriès est Alice Roggiero, élue pour son premier mandat en 2014.

Aureille

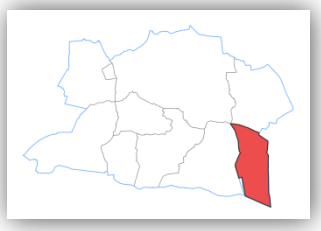

Photo 17 : Vue sur le château d'Aureille
Réalisation : Joran OFFREDO

Aureille possède une population de 1 554 habitants pour une superficie de 21,74 km². Il s'agit d'un village aux fonctions d'hyper proximité qui peut offrir aux Aureillois la majorité des services et commerces essentiels. Situé sur le flanc sud des Alpilles, ce beau village dominé par les ruines d'un château médiéval est sujet à un certain isolement dû à une accessibilité relativement difficile. Au vu de cette mauvaise accessibilité, l'absence de services telle qu'une pharmacie constitue une réelle problématique. Les villes structurantes les plus proches vers lesquelles est tourné Aureille sont Saint-Martin de Crau et Salon de Provence à un peu plus d'une vingtaine de minutes en voiture.

Du fait de cet éloignement, Aureille présente une certaine authenticité et tranquillité, et ne bénéficie pas du même afflux touristique que ses communes voisines. La commune présente d'ailleurs une offre d'hébergements assez faible, avec la seule présence de quelques gîtes ruraux. Elle constitue plus un point de passage, ce qui semble convenir aux élus en place. Le tourisme reste cependant un secteur d'activité important.
Les principaux secteurs économiques de la commune sont l'agriculture, avec la production de plusieurs AOC (huile d'olive de la Vallée des Baux-de-Provence, foin de Crau) et de cultures maraichères, et l'artisanat.

Photo 18 : Eglise d'Aureille
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire d'Aureille est Régis Gatti, élu depuis 2001.

Les Baux de Provence

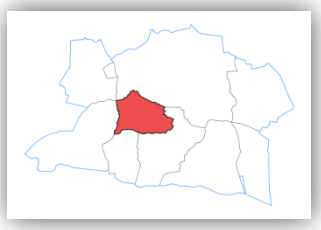

Photo 19 : Vue sur le village perché et le château des Baux de Provence
Réalisation : Joran OFFREDO

Les Baux de Provence accueillent 457 habitants pour une superficie de 18,07 km². Situé au centre de la Communauté de communes, entre les communes de Fontvieille, Maussane, Saint-Rémy de Provence et Saint-Etienne du Grès, le village des Baux est atypique. Perché sur un éperon rocheux surplombant la vallée des Baux, il est caractérisé par sa silhouette villageoise et son château se détachant dans le paysage. Cette position de belvédère, offrant un panorama sur le massif des Alpilles, et le patrimoine historique et architectural de renom de cette cité confèrent au village des Baux une attractivité touristique d'ordre international.

Toute l'économie de la commune tourne ainsi autour des activités touristiques (commerce, artisanat, restauration, hôtellerie, …). Très peu de services et commerces de proximités ouverts à l'année sont présents.
Cette vitalité touristique s'explique également par une activité culturelle intense, avec la présence des carrières de lumières et de nombreuses expositions et manifestations mises en valeur par ce cadre.

Photo 20 : Village des Baux de Provence
Réalisation : Joran OFFREDO

Le maire des Baux de Provence est Michel Fenard en place depuis septembre 2009 et réélu en 2014.

2) Un territoire rural sous influence de villes moyennes

a) Des villes moyennes aux fonctions urbaines supérieures

Tout d'abord, ce territoire se trouve sous influence de trois villes moyennes aux fonctions urbaines supérieures.

Arles

Au sud-ouest, la Commune d'Arles, la plus étendue de France métropolitaine, accueille aujourd'hui 53 000 habitants pour une superficie de 759 km². Arles constitue un pôle urbain possédant un niveau d'équipements, de services et de commerces lui permettant de rayonner à un niveau local et inter-régional. N'étant pas dotée de grandes plateformes commerciales, son attractivité dans ce domaine reste cependant limitée. Son développement est en effet restreint par sa localisation entre les deux villes moyennes, Nîmes et Avignon, au poids démographique et économique supérieur.
Doté d'une histoire riche, Arles constitue aujourd'hui principalement un pôle touristique et culturel de renommée internationale. Le rayonnement d'Arles sur la CCVBA se fait principalement sur les communes situées au sud-ouest des Alpilles qui profitent ainsi de son attractivité touristique. Fontvieille, situé à moins d'une vingtaine de minutes d'Arles par la départementale D17, est la principale commune profitant du rayonnement de la ville.

Nîmes

Toujours au sud-ouest, la ville de Nîmes accueillait 144 940 habitants en 2011. Situé à 27 km d'Arles, Nîmes est plus éloignée, cependant elle est rapidement accessible par l'autoroute A54. Nîmes possède un rayonnement de nature commerciale sur le territoire de la CCVBA.

Avignon

Au nord, Avignon constitue un pôle urbain influent avec une population de 90 124 habitants en 2011 et une aire urbaine de 511 277 habitants. Comme Arles, Avignon possède une offre d'équipements, de services et de commerces conséquente. Cependant à la différence de cette dernière, elle possède une grande plateforme commerciale à même d'attirer de nombreux emplois et habitants. Avignon possède également une gare TGV, connectant la ville et le territoire au reste de la France. Son influence sur la CCVBA s'exerce principalement sur les communes localisées au nord des Alpilles, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy de Provence et Eygalières, qui est la seule commune de la CCVBA appartenant au bassin de vie d'Avignon. La ville est située à une vingtaine de minutes de Saint-Rémy-de-Provence par les routes départementales.

b) Des villes structurantes aux fonctions intermédiaires

Dans une moindre mesure, les villes de Chateaurenard, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Cavaillon et Salon de Provence sont des villes structurantes aux fonctions intermédiaires pouvant avoir une influence sur le territoire de la CCVBA.

Châteaurenard

Châteaurenard, situé au nord entre Avignon et la CCVBA, est une ville de 15 000 habitants, la deuxième du pays d'Arles en nombre d'habitants. Profitant de la proximité d'Avignon, elle présente une forte croissance démographique avec un gain de 2 000 habitants sur les 10 dernières années. Bien que plus proche, son influence sur Saint-Rémy-de-Provence est moindre que celle d'Avignon. Son rayonnement s'effectue principalement sur le bassin de production agricole et agroalimentaire, notamment à travers le MIN, un marché de gros de rayonnement international.

Tarascon

Tarascon est la troisième ville du Pays d'Arles avec 13 000 habitants. Limitrophe aux communes de Saint-Etienne-du-Grès et de Fontvieille, elle présente une certaine influence sur ces dernières grâce à son offre de services administratifs (Tribunal, CAF, centre des impôts, …), services hospitaliers, agroalimentaires, scolaires (lycée), services commerciaux, gare, port fluvial et industrie.

Saint-Martin de Crau

Enfin Saint-Martin de Crau, situé au sud-est de la CCVBA et présentant une population de 11 000 habitants, est une ville aux fonctions intermédiaires rayonnant de par sa position stratégique, sa relation avec le port de Fos-sur-Mer et son rôle de plateforme logistique de distribution régionale et internationale. Son offre de services, de commerces et d'équipements lui confère également un certain rayonnement sur les communes à l'est de la CCVBA comme Aureille située à une vingtaine de minutes en voiture.

Cavaillon

Cavaillon, situé au nord de la CCVBA, exerce une certaine influence en termes d'offre de services, de commerces et en termes d'offre d'emploi, en particulier sur Eygalières.

Salon de Provence

Salon de Provence rayonne sur le sud-est de la CCVBA, en offrant un certain nombre de fonctions urbaines non présentes sur le territoire de la Communauté de communes.

Synthèse : Armature urbaine de la CCVBA et du territoire limitrophe

Atouts	Faiblesses
Présence de Saint-Rémy de Provence, un pôle structurant rayonnant commercialement mais surtout culturellement et touristiquement Présence des Baux de Provence, un Pôle culturel et touristique de renommée internationale Présence d'un tissu de bourgs et de villages aux fonctions complémentaires de proximité et d'hyper proximité proposant une offre importante de services et de commerces Présence de nombreux pôles structurants et de villes moyennes à proximité proposant une offre commerciale et de services plus conséquente	Les Alpilles constituant une barrière naturelle Une dépendance aux villes moyennes limitrophes pour les fonctions urbaines supérieures, en particulier sur la partie sud des Alpilles Isolement de certaines communes
Opportunités	**Menaces**
Renforcer la place de Saint-Rémy de Provence dans l'armature urbaine du territoire Développer et conforter la complémentarité des bourgs et villages de la CCVBA Assurer une offre de services et de commerces minimum aux villages isolés	Une coupure trop forte entre la partie nord et la partie sud des Alpilles Une dépendance trop forte à l'offre des territoires limitrophes

3) Les axes de communication

a) Une localisation stratégique à la croisée de l'axe rhodanien nord-sud et de l'axe méditerranéen est-ouest

La CCVBA se situe en plein centre d'un carrefour autoroutier stratégique entre l'axe Paris-Lyon-Marseille et l'axe Marseille-Montpellier se prolongeant vers le sud-ouest et l'Espagne. De plus un contournement autoroutier, en cours de réalisation au sud d'Arles, va permettre d'achever la liaison autoroutière (A9, A54, A7) sur l'axe méditerranéen.

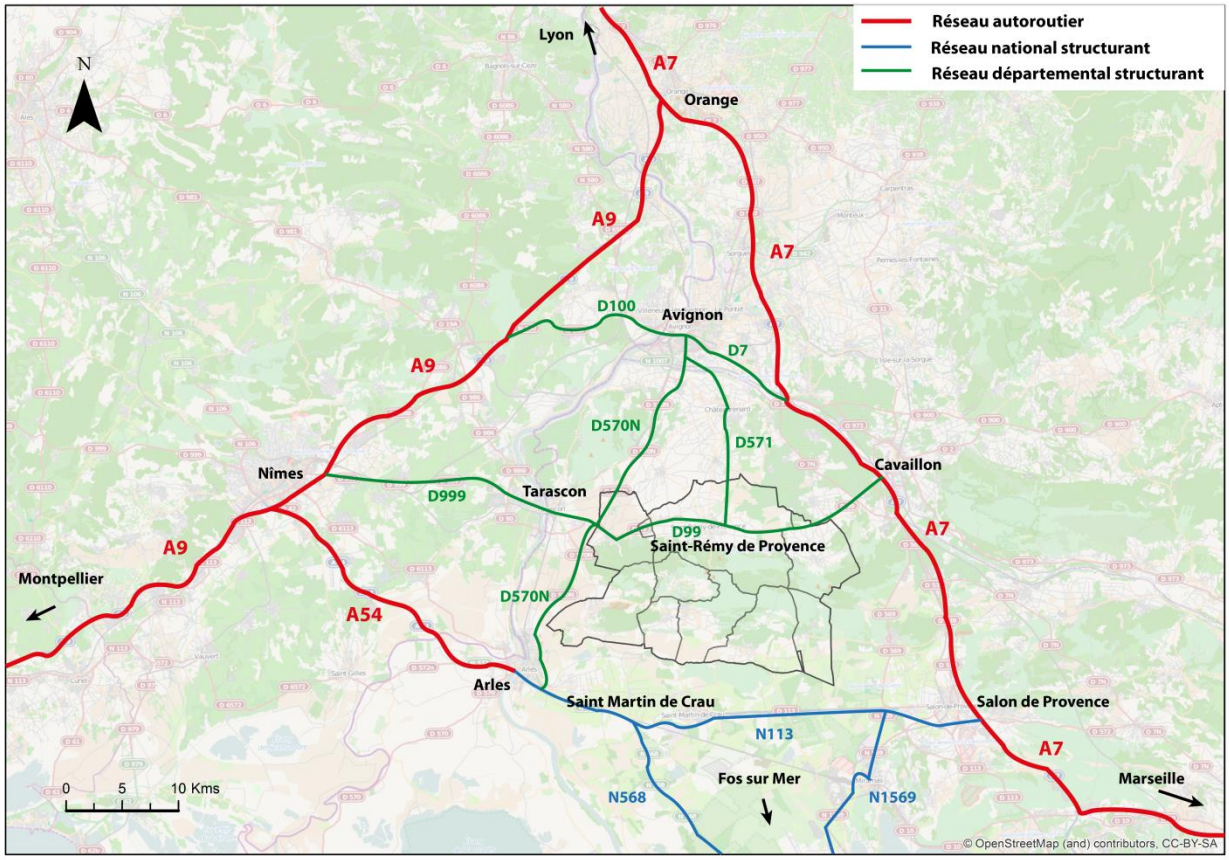

Carte 3 : Le réseau structurant du territoire
Réalisation : Joran OFFREDO ; Fond de carte : Open Street Map

La CCVBA ne se situe pas directement au niveau des accès autoroutiers, cependant elle en reste relativement proche. Les communes du nord des Alpilles sont en effet proches de l'A7 et les communes du sud des Alpilles de la RN113. Le village d'Eygalières ne se situe par exemple qu'à 11 minutes de l'axe autoroutier A7. Cette localisation stratégique à la croisée de l'axe rhodanien nord/sud et de l'axe méditerranéen est/ouest offrant une ouverture sur le territoire français et même européen constitue donc un réel atout. Saint-Martin de Crau a par exemple su capter les flux de passage en créant une plateforme logistique.

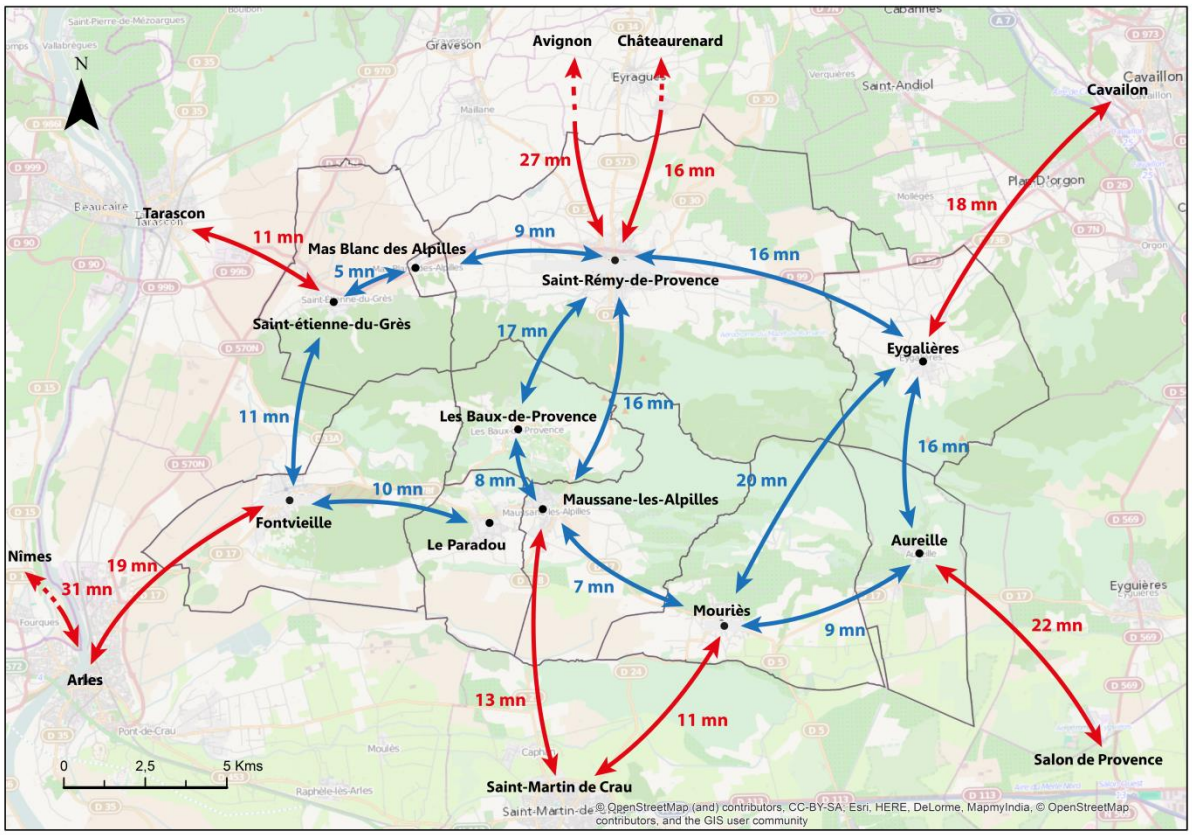

Carte 4 : Temps de déplacement entre les communes de la CCVBA et les principales villes limitrophes
Source : Itinéraire Google Maps ; Réalisation : Joran OFFREDO ; Fond de carte : Open Street Map

Le territoire est également bordé par un réseau de transit reliant les principales villes structurantes. La RD570N raccordant Arles à Avignon longe l'ouest de la CCVBA en passant à proximité directe de Saint-Etienne du Grès. Sur le nord de la Communauté de communes la RD99 relie Tarascon à Cavaillon en traversant Saint-Rémy de Provence. Saint-Etienne du Grès est ainsi à 11 minutes de Tarascon et Eygalières à 18 minutes de Cavaillon. Enfin la RD571 permet de rejoindre Avignon à partir de Saint-Rémy de Provence en 27 minutes. La Communauté de communes est donc particulièrement bien connectée au territoire limitrophe par ce réseau de transit. L'entreprise du bâtiment NGE est ainsi localisée sur la Zone d'Activité La Laurade de Saint-Etienne du Grès située à l'intersection de la RD99, de la RD570 et de la RD999 offrant un accès relativement rapide aux axes autoroutiers.

b) Un réseau routier interne de capacité limitée

Le réseau interne de la CCVBA est conditionné par la chaîne des Alpilles. La RD99 connecte ainsi les communes du nord des Alpilles et la RD17 celles du sud. Les Alpilles ne constituent cependant pas une frontière infranchissable, les communes du nord et du sud étant reliées par la RD5 entre Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence, et la RD24 entre Mouriès et Eygalières. Ce réseau routier de liaison intercommunal interne est caractérisé par les rangées de platanes le bordant le rendant dangereux et par une voirie peu large limitant sa capacité d'accueil. Ce réseau interne constitue donc un frein à l'accueil d'entreprises nécessitant un transport de marchandises conséquent.

c) Une desserte de transports collectifs insuffisante mais rendue difficile par les caractéristiques rurales du territoire

La CCVBA ne possède pas la compétence organisation du transport collectif sur son territoire. Cette fonction est principalement gérée par le Conseil général. Le transport en commun se fait ainsi grâce au réseau départemental Cartreize offrant trois lignes régulières et une ligne estivale à la CCVBA. Le transport est organisé autour d'une radiale partant d'Arles et d'une linéaire entre Avignon et Saint-Rémy de Provence.

Carte 5 : Réseau départemental de transport en commun Cartreize 2014-2015
Source : Lepilote.com

Ces lignes sont :

- La L29 Arles-Salon de Provence desservant Fontvieille, Le Paradou, Maussane les Alpilles, Mouriès et Aureille. Cette ligne offre 6 allers retours quotidiens pour une fréquentation de 183 passagers par jour[4].

- La L57 reliant Saint-Rémy de Provence à Avignon. Cette ligne offre 19 allers retours quotidiens pour une fréquentation de 410 passagers par jour.

- La L54 Plan d'Orgon-Tarascon-Arles desservant Saint-Etienne du Grès, Mas Blanc des Alpilles, Saint-Rémy de Provence et passant à la limite nord d'Eygalières. Cette ligne offre 5 allers retours quotidiens pour une fréquentation de 102 passagers par jour.

- Enfin la ligne Estivale L57e permet de relier Saint-Rémy de Provence et Arles en desservant les Baux de Provence, Maussane les Alpilles, Le Paradou et Fontvieille.

Toutes les communes de la CCVBA sont desservies et sont ainsi reliées aux principales villes structurantes du territoire, en particulier Saint-Rémy de Provence. Cependant le niveau de service pour les lignes de desserte entre les communes reste relativement faible et certaines correspondances sont compliquées. De plus les horaires proposés par le service Cartreize sont souvent inadaptés par rapport aux besoins des travailleurs. La problématique vient de la superficie du territoire, des grandes distances séparant les pôles urbains. La ruralité de la CCVBA rend difficilement rentable et réalisable la mise en place d'une offre de transport en commun plus importante et plus régulière.

Afin d'augmenter l'offre de transport en commun, la CCVBA réfléchit à l'organisation d'un service de Transport A la Demande (TAD) plus adapté à ses caractéristiques rurales. L'association Transport Mobilité Solidarité est ainsi chargée de mener une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un TAD sur la Communauté de communes.

[4] Données fréquentation des lignes Cartreize issues de la billetterie sur une période de 6 mois entre le 1er novelbre2012 et le 10 mai 2013

d) Une desserte ferroviaire avantageuse à proximité

La CCVBA ne possède pas de gare ferroviaire sur son territoire. Cependant la qualité de l'offre ferroviaire l'entourant constitue un réel atout. Les gares d'Arles au sud, Tarascon à l'ouest et Avignon au nord localisée sur la ligne Paris Lyon Marseille permettent de connecter rapidement la CCVBA au reste de la France par TGV et de manière régulière. Les gares d'Orgon et de Saint-Martin de Crau, qui constituent des haltes interurbaines, complètent l'offre ferroviaire.

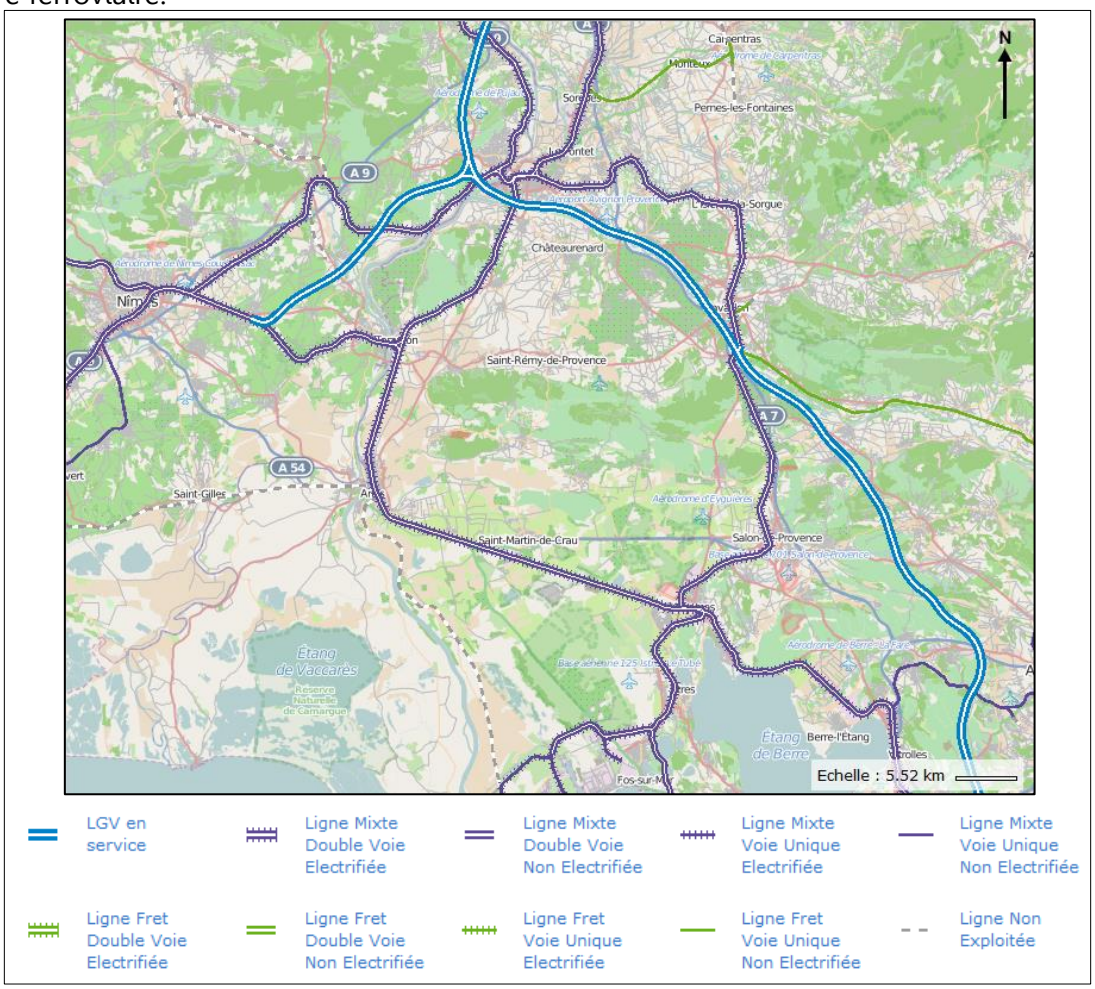

Carte 6 : Réseau ferroviaire du territoire
Source : Réseau Ferré Français

Lignes de TER - LER	Amplitude horaire	Fréquence en jour ouvré	Nombre d'arrêts
Ligne 8 - Marseille / Arles / Tarascon / Avignon	5h10 à 18h05	toutes les 32 mns	6
Ligne 9 - Marseille / Avignon centre	5h à 19h48	Toutes les 29 mns	15
Ligne 10 - Marseille / Arles / Avignon / Orange / Valence / Lyon	5h06 à 23h07	toutes les 41 mns	2
Ligne 11 - Marseille / Arles / Nîmes / Montpellier	5h52 à 23h	toutes les 1h05	3
Ligne 11 B – Avignon / Tarascon / Beaucaire / Nîmes / Montpellier	6h18 à 21h40	toutes les 1h00	7
Ligne LER 18 - Arles / Tarascon / Avignon	5h10 à 23h15	toutes les 1h10	5

Tableau 1 : Horaires et fréquences des lignes de TER – TGV
Source : Diagnostic du SCoT du Pays d'Arles

e) Une activité de transport de marchandises conséquente dans le territoire proche

Du fait de cette localisation de carrefour stratégique de niveau européen et mondial, les flux de transport de marchandises sont importants. Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Zone industrialo portuaire de Fos sur Mer sont très proches par voie autoroutière ou voie ferrée. De plus les plateformes logistiques sont nombreuses sur le territoire. Saint-Martin de Crau a su développer ce créneau au sud de la CCVBA. Le MIN de Châteaurenard, au nord, constitue un marché de gros quotidien de vente de fruits et légumes fournissant la France et l'Europe.
En interne de la Communauté de communes, le transport de marchandises se fait principalement par camion par la RD99 vers l'A7.
Les caractéristiques du réseau routier interne est un facteur limitant le captage des flux de marchandises et le créneau logistique est concurrentiel avec des plateformes déjà bien développées dans les territoires limitrophes. Cependant ces pôles secondaires limitrophes constituent également des atouts pouvant agir comme appui et comme relai aux polarités économiques extérieurs. Des potentialités existent ainsi le long de la RD99 pour attirer des entreprises dans le secteur logistique.

Synthèse : Les axes de communication

Atouts	Faiblesses
Une localisation stratégique Une desserte autoroutière et ferroviaire ouvrant le territoire sur l'Europe L'importance du transport de marchandises dans le territoire Présence d'une offre de transport adapté à la période touristique	Les caractéristiques rurales du territoire induisant : • Un réseau routier interne limitant les possibilités de capter des flux importants • Une desserte de transports en commun faible et non adaptée • Un territoire étendu et montagneux rendant difficile le développement des modes doux
Opportunités	**Menaces**
Utiliser cette localisation stratégique et la qualité du réseau de desserte pour attirer des entreprises Capter le flux de transport de marchandises Continuer la réflexion sur le TAD qui pourrait répondre, en partie, aux problématiques d'accessibilité Développer l'offre de transport (ex : mise en place de modes doux)	Le réseau interne limitant la capacité du territoire à attirer des entreprises

B. Le paysage provençal des Alpilles et de la Vallée des Baux

1) Un cadre de vie exceptionnel et une image qualitative, moteur du développement économique

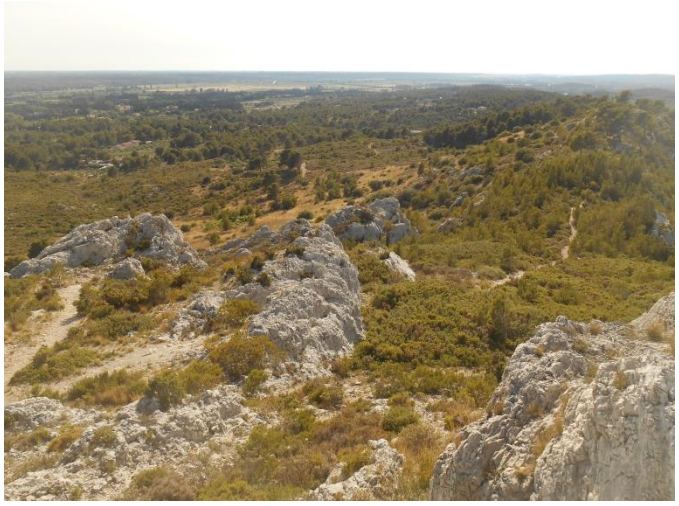

Photo 21 : Vue du haut des barres rocheuses des Caisses de Jean-Jean à Mouriès
Réalisation : Joran OFFREDO

L'activité économique du territoire de la Communauté de communes et son attractivité sont liées à son environnement, à son climat et à son cadre de vie. Ce cadre de vie, construit autour de paysages, de milieux naturels et anthropiques, sont des facteurs de notoriété et confère au territoire une identité et une image de marque très qualitative. L'ensemble de l'intercommunalité est ainsi inclue dans le Parc Naturel Régional des Alpilles. De plus, les Alpilles sont le premier site à avoir été choisi en 1995 pour la mise en application de la directive de protection et de mise en valeur du paysage dite « directive paysagère ». Cette directive reconnait au territoire ses qualités paysagères et vise à intégrer sa prise en compte dans l'aménagement du territoire grâce à l'identification d'éléments remarquables : une colline, une haie de cyprès, un champ de vigne et d'oliviers, un village, une route, un canal… De très nombreuses activités s'appuient sur cette qualité, sur l'image des Alpilles : le tourisme, les productions du terroir, l'ensemble des entreprises qui peuvent utiliser l'image des Alpilles dans la promotion de leurs activités.

Un climat méditerranéen attractif

Photo 22 : Terrasse café à Saint-Rémy
Réalisation : Joran OFFREDO

Le territoire des Alpilles est soumis à un climat méditerranéen caractérisé par des étés secs, des saisons intermédiaires pluvieuses, un fort ensoleillement et le mistral, un vent violent soufflant du nord ou du nord-ouest. Ce climat sec s'accompagnant de températures maximales avoisinant les 30°C de moyenne au mois de juillet et d'août est un des éléments faisant des Alpilles un territoire si attractif. C'est également ce climat qui permet la culture de l'olive et de la vigne, des productions de qualité participant à la renommée du territoire.

La chaîne des Alpilles et son massif forestier

Photo 23 : Massif des Alpilles vu d'Eygalières
Réalisation : Joran OFFREDO

La silhouette paysagère du territoire est tout d'abord façonnée par les Alpilles, une chaîne de montagnes et de collines jaillissant en plein cœur de la Communauté de communes. Le paysage se forme ensuite sur le massif par l'avancée de la pinède. Depuis 1965, le massif (près de 22 000 ha) est inscrit à l'inventaire des sites remarquables au titre de richesse paysagère et patrimoniale. La forêt, lieu de promenade, de calme est soumise à une demande de loisirs de plus en plus forte. Actuellement aucune filière bois n'est présente pour exploiter et valoriser cette ressource naturelle.

La pierre, une ressource du pays

La pierre est une ressource qui a accompagné le développement des Alpilles tout au long de son histoire. Les romains puisaient déjà dans les carrières de pierre de la chaîne de montagne pour construire leurs édifices et monuments. Les pierres de l'arène d'Arles proviennent ainsi des Alpilles. Aujourd'hui deux carrières sont encore en activité à Fontvieille et Saint-Rémy de Provence, continuant à structurer le paysage. L'exploitation de cette ressource non renouvelable et consommatrice d'espaces est bien encadrée par le code minier et la directive paysagère.

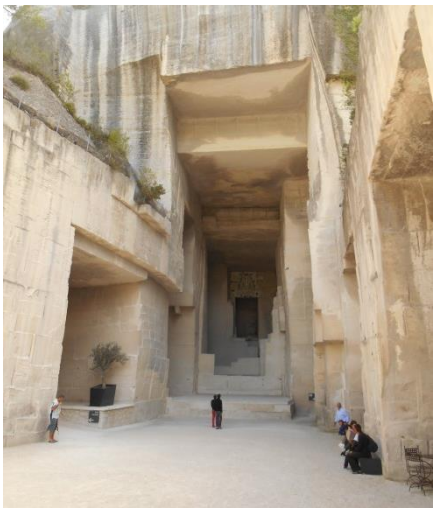

Photo 24 : Carrières de pierre des Baux de Provence
Réalisation : Joran OFFREDO

Le paysage agricole

Photo 25 : Champs d'oliviers, vue des Baux
Réalisation : Joran OFFREDO

Le paysage agricole fait partie intégrante de l'identité du territoire et contribue fortement à l'activité économique. Qu'il s'agisse d'agriculture de plaine ou de piémont, en sec ou irriguées, la richesse et la variété des cultures et des productions fruitières, arboricoles, maraichères, céréalières, oléicoles, viticoles, fourragères ou d'élevages dessinent l'espace et façonnent le paysage.

L'eau, une ressource nécessaire et structurante

Le réseau hydrographique naturel est composé de nombreux ruisseaux nommés « Gaudres » désignant des cours d'eau souvent à sec en été et à faible débit le reste de l'année. Ce réseau naturel complété par une multitude de canaux d'irrigation et de drainage est une ressource absolument nécessaire aux activités agricoles, au maintien des milieux humides, à l'alimentation des nappes phréatiques, mais aussi un élément structurant du paysage provençale caractéristique des Alpilles.

Photo 26 : Canal situé à Mouriès
Réalisation : Joran OFFREDO

L'homme, partie intégrante du paysage

Photo 27 : Ruines du vieux village d'Eygalières
Réalisation Joran OFFREDO

Enfin, l'homme fait partie intégrante du paysage des Alpilles depuis plusieurs millénaires. Cette présence se ressent tout d'abord au travers d'un patrimoine historique impressionnant. Près de 85 monuments ou sites sont inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques et témoignent de la richesse du passé : sites archéologiques (Glanum à Saint-Rémy de Provence, caisses de Jean-Jean à Mouriès), aqueducs romains à Fontvieille ou patrimoine rural (lavoirs, fontaines, chapelles).

La présence de l'homme dans le paysage provençal se caractérise aussi par une identité architecturale née de la tradition agricole. L'organisation est-ouest, la volumétrie simple, le peu d'ouverture au nord pour limiter les effets du mistral, la façade sud aménagée et le toit à deux pentes garni de tuiles sont les caractéristiques fondatrices de la maison provençale. Certains des mas les plus emblématiques de la Provence sont présents dans les Alpilles. Cette identité est cependant de plus en plus mise en danger par le style néo provençale ne respectant pas ces règles (maison à colonnes, volumes décomposés, …)

Photo 28 : Mas situé au Paradou
Réalisation : Joran OFFREDO

2) Un territoire vulnérable

Une pression foncière source de fragmentation de l'espace naturel et agricole

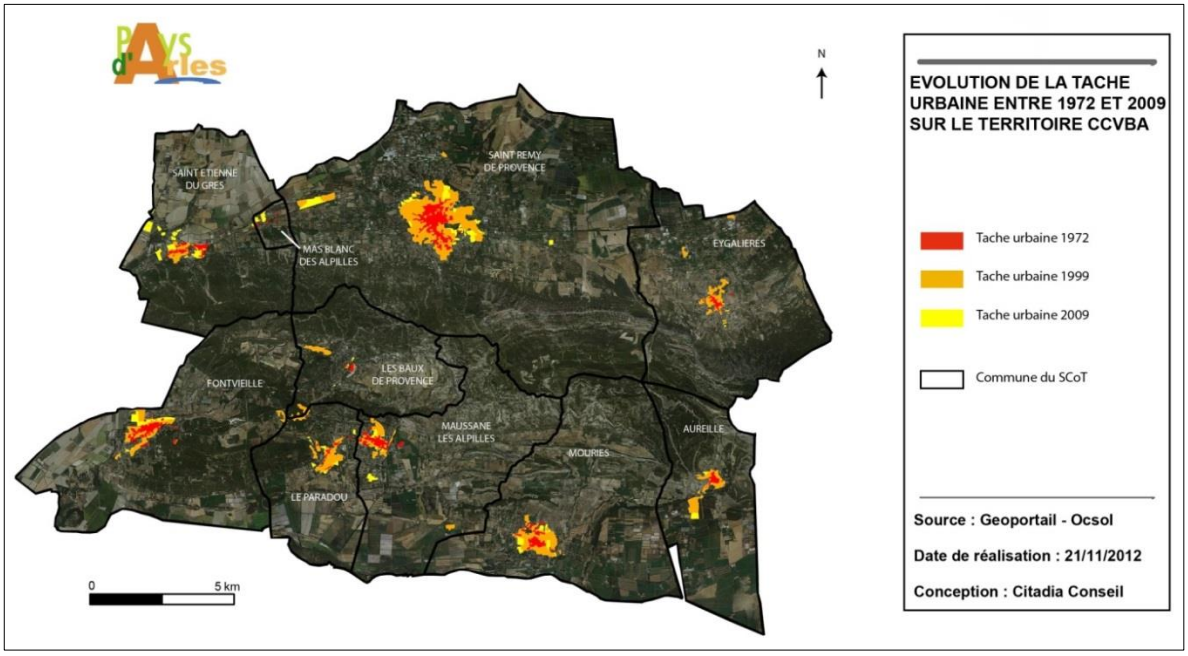

Carte 7 : Evolution de la tâche urbaine entre 1972 et 2009 sur le territoire de la CCVBA
Source : Pays d'Arles ; Réalisation : Citadia Conseil

Ce cadre de vie exceptionnel a bien évidemment pour conséquence de rendre le territoire attractif pour de nouveaux habitants et donc d'augmenter la pression foncière pour l'urbanisation de nouvelles terres. A l'échelle du Pays d'Arles, 1 500 hectares ont été consommés entre 1999 et 2009, soit une augmentation de 14% pour 12 200 habitants supplémentaires. Avec une consommation de 0,12 hectares par nouvel habitant, le modèle de développement du Pays est de nature extensif. L'habitat se développe donc énormément sur le territoire de la CCVBA, impliquant ainsi une orientation du tissu économique vers le résidentiel. L'achat de terrains par des non agriculteurs a explosé ces vingt dernières années entrainant un mitage, une urbanisation diffuse et donc une fragmentation de l'espace naturel et agricole dénaturant souvent le paysage provençale. Les documents d'urbanisme, notamment les PLU, limitent de plus en plus l'urbanisation des terres afin de prendre en compte ces dérives.

Un territoire soumis au risque d'inondation

Le risque inondation est un facteur de vulnérabilité important sur le territoire de la CCVBA pouvant avoir des conséquences dévastatrices sur les activités économiques. Les terres agricoles restent les plus exposées aux inondations. Afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire, l'urbanisation est de plus en plus contrôlée au travers de documents tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ce qui a également pour conséquence de diminuer le potentiel de foncier disponible. Il est à noter que la CCVBA ne possède pas de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sur son territoire, mais un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) approuvé le 3 septembre 1911. Cependant, depuis la loi Barnier du 2 février 1995, les PSS ont un statut de Plan de Prévention des Risques et sont par conséquent opposables au tiers et font rentrer les communes concernées dans le champ d'obligation

d'information des acquéreurs locataires. Cependant le PSS reste différent du PRRi car il identifie un aléa d'inondation contrairement au PRR qui cartographie un risque en tenant compte de la vulnérabilité des territoires (présence d'habitations, d'infrastructures…).
Cinq types d'inondation menacent ainsi le territoire :

- Les inondations de plaines engendrées par les crues du Rhône. Ce type d'inondation correspond à une montée lente des eaux dans la plaine. Selon les Dossiers Communaux d'Information actualisés en 2011 se basant sur la crue exceptionnelle de 1856, les communes soumis à ce risque d'inondation sont Maussane les Alpilles et Le Paradou sur leurs portions sud, Fontvieille au sud-ouest et Saint-Rémy de Provence au nord,
- Les inondations par les canaux de drainage, nombreux sur l'intercommunalité,
- Les remontées de la nappe phréatique lorsque celle-ci est mal drainée ou saturée,
- Les crues torrentielles, provoquées par des épisodes pluvieux entrainant des crues brutales et violentes. Ces crues sont relativement fréquentes sur les gaudres du territoire.
- Le ruissellement pluvial urbain

Le risque d'incendie

Le massif forestier des Alpilles constitue un atout d'un point de vie environnemental, culturel et paysager, cependant il est également très vulnérable aux incendies du fait d'un climat très sec et venteux et de la présence d'espèces très inflammables du type Pin d'Alep. De plus la pression foncière toujours plus grande est facteur d'augmentation du risque pour l'homme. L'ensemble des communes de la CCVBA sont ainsi soumises au risque d'incendie. Malgré ce risque aucune d'entre elles ne dispose de Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt.

Synthèse : Le paysage des Alpilles et de la Vallée des Baux

Atouts	Faiblesses
Un climat méditerranéen attractif L'image qualitative des Alpilles Le paysage provençal Une histoire et une culture riches De nombreuses ressources naturelles (pierre, eau, forêt, …) et symboliques facteurs de différenciation et d'attractivité	Une pression humaine sur les espaces naturelles et agricoles Un territoire soumis aux risques d'inondation et d'incendie
Opportunités	**Menaces**
Miser sur cette image qualitative liée au climat, aux paysages et à la culture pour promouvoir le territoire Mobilisation, concertation et coordination des acteurs autour des nombreuses ressources du territoire pour renforcer les filières existantes et en créer de nouvelles	Espaces naturels et agricoles, éléments essentiels de l'identité et de l'activité économique du territoire, se réduisant et se fragmentant

C. Contexte sociodémographique

1) Un territoire rural mais attractif

a) Un territoire rural

Le territoire de la CCVBA représente 6,3% de la superficie du département des Bouches du Rhône mais seulement 1,3% de sa population en 2011. La densité de population de la CCVBA est en effet seulement de 89 habitants/km² contre 319,8 habitants/km² pour le département. Cette faible densité de population est caractéristique d'un territoire rural, étendu mais peu peuplé.

b) Un territoire attractif

Avec une augmentation annuelle moyenne de 1,4% entre 2006 et 2011 contre 0,4% pour les Bouches du Rhône sur la même période, le territoire de la CCVBA présente un fort taux de croissance. Entre 2009 et 2011, l'augmentation annuelle moyenne était même de 2,1%. Une forte accélération du taux s'observe donc sur les dernières années. Cependant, le manque de données plus récentes ne permet pas de vérifier si cette tendance se confirme.

Cette dynamique de croissance se situe dans la moyenne de celle du Pays d'Arles avec au sud des communes d'Arles et de Saint-Martin de Crau présentant entre 1999 et 2008 des croissances annuelles moyennes faibles proche de 0,4% et au nord un territoire plus dynamique avec des taux annuelles pour les communes de la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles-Durance compris entre 1,1 et 1,3%. Entre 2009 et 2011, une même tendance d'augmentation de la croissance s'observe. Tandis que l'ACCM connait un taux annuel moyen de 1,4%, la CARAD présente un taux impressionnant de 10% de population en plus par année dû à l'attractivité et la proximité d'Avignon.

Territoire	Population en 2009	Taux moyen de croissance annuel	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
Aureille	1 476	0,8	0,6	0,3
Les Baux-de-Provence	421	-0,2	-1,5	1,3
Eygalières	1 772	-0,5	-0,1	-0,4
Fontvieille	3 594	0,4	0,1	0,3
Mas-Blanc-des-Alpilles	507	3,2	0,4	2,8
Maussane-les-Alpilles	2 076	0,6	-1	1,6
Mouriès	3 297	1,8	0,4	1,5
Paradou	1 357	1,5	0	1,5
Saint-Étienne-du-Grès	2 202	0,4	0	0,4
Saint-Rémy-de-Provence	10 458	0,7	-0,3	0,9
CCVBA	27 160	0,8	-0,1	0,9
Bouches du Rhône	1 835 407	0,7		

Tableau 2 : Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2009
Source : INSEE ; Réalisation : Joran OFFREDO

Territoire	Population en 2011	Taux moyen de croissance annuel	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
Aureille	1 521	1	0,7	0,3
Les Baux-de-Provence	451	3,4	-2,5	5,9
Eygalières	1 752	-2,2	0	-2,2
Fontvieille	3 670	1,4	0	1,4
Mas-Blanc-des-Alpilles	505	1,2	0,3	0,9
Maussane-les-Alpilles	2 261	1	-1,3	2,3
Mouriès	3 520	3,2	0,4	2,8
Paradou	1 526	3,9	0	3,9
Saint-Étienne-du-Grès	2 297	1,7	0,1	1,6
Saint-Rémy-de-Provenc	10 826	1,2	-0,2	1,4
CCVBA	28 329	1,4	-0,1	1,5
Bouches du Rhône	1 975 896	0,4	0,5	-0,1

Tableau 3 : Variation annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011
Source : INSEE ; Réalisation : Joran OFFREDO

Sur la période 2006-2011, le taux annuel moyen dû aux migrations de population était de 1,5% tandis que le solde naturel est de -0,1%. Dans le même temps, le taux annuel moyen des entrées sorties des Bouches du Rhône est négatif avec une diminution de 0,1% par an alors que le solde naturel est lui de 0,5% par an. Ces chiffres traduisent bien la forte attractivité aux populations extérieures du territoire de la CCVBA.

c) Une évolution hétérogène au sein du territoire

Les communes de la CCVBA ont toutes été marquées par une forte augmentation de leurs populations entre les années 1968 et 1990 dans des proportions différentes allant de 0,7% pour Saint-Rémy de Provence jusqu'à 4,4% pour Mas Blanc des Alpilles. Depuis 1990, la croissance de la CCVBA s'est fortement amoindrie. Une disparité s'observe cependant avec des taux négatifs pour des communes comme Eygalières au taux annuel moyen de -2,2% entre 2006 et 2011 et des taux encore très forts pour des communes comme Le Paradou avec +3,9% par an, Mouriès avec + 3,2% par an ou, plus étonnant, Les Baux de Provence qui enregistre une croissance annuelle moyenne de 3,4% entre 2006 et 2011 alors qu'ils présentaient un taux négatif les années précédentes. Ces différences peuvent s'expliquer, tout d'abord, par la cohabitation de polarités plus attractives, avec des bassins d'emplois locaux attractifs comme Saint-Rémy de Provence, et de communes moins dynamiques ne possédant pas de bassins d'emplois à proximité immédiate, d'offre d'équipements et de services élevée (Aureille et Eygalières) et offrant un prix du foncier élevé. La forte augmentation s'explique également pour certaines communes par une urbanisation non maîtrisée devant la pression foncière importante du territoire (Le Paradou, Mouriès).

d) Une population marquée par un vieillissement

A l'image de la tendance nationale, les communes de la CCVBA présentent une population vieillissante. Les parts d'habitants âgées de 0 à 14 ans, 15 à 29 ans et 30 à 44 ans ont toutes diminuées entre 1999 et 2009 tandis que les parts de la population âgées de 45 ans et plus ont inversement augmentées.

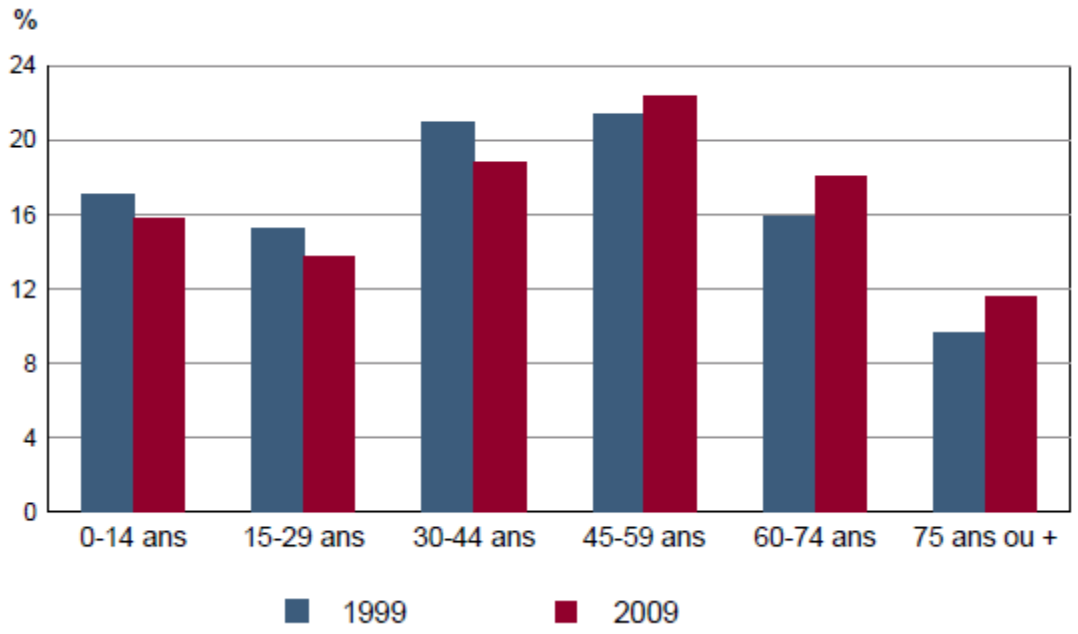

Graphique 1 : Evolution de la répartition des classes d'âge entre 1999 et 2009
Source : INSEE ; Réalisation : Joran OFFREDO

Cette tendance est cependant beaucoup plus marquée sur le territoire de la CCVBA que sur le département pour lequel les groupes d'âges compris entre 0 et 44 ans ont connus des baisses moins importantes. De même, les groupes d'âges supérieurs à 45 ans ont subis des augmentations moins prononcées que sur la CCVBA. En 2011, la part de la population d'âge compris entre 0 et 29 ans est ainsi de 29,1% pour la CCVBA contre 36,7 pour les Bouches du Rhône. La part de population de 60 ans et plus est de 30,7% pour la Communauté de communes contre 13,9% pour le département. Cette augmentation de la part des personnes âgées peut s'expliquer en partie par la forte attractivité du territoire pour les retraités ayant les moyens de s'acheter une résidence dans les Alpilles et recherchant le soleil et les avantages de la qualité de vie de la Provence.

La population du territoire est donc marquée par un certain vieillissement ce qui se traduit logiquement par un taux d'activité plus faible et donc un dynamisme économique moins fort. La population étant moins active, le tissu économique est naturellement orienté vers une économie résidentielle. Cette tendance pose également la question du besoin de services adaptés à cette typologie de population âgée, qui peut être vu comme une perspective d'emplois à créer pour y répondre.

2) Des revenus supérieurs à la moyenne départementale

Revenus	Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2011
Aureille	53 164	59,1
Les Baux-de-Provence	27 257	52,4
Eygalières	30 044	51,6
Fontvieille	32 678	58
Mas-Blanc-des-Alpilles	31 193	59,4
Maussane-les-Alpilles	29 079	52,7
Mouriès	24 743	55,7
Paradou	32 375	66,9
Saint-Étienne-du-Grès	27 350	58,5
Saint-Rémy-de-Provence	26 132	50,1
CCVBA	29 275	54,3
Bouches-du-Rhône	24 399	54,9

Tableau 4 : Revenus nets déclarés par foyer fiscal en 2011
Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques ; Réalisation Joran OFFREDO

Le revenu moyen des habitants de la CCVBA est nettement supérieur à celui des Bouches du Rhône avec près de 5 000 euros en plus par foyer fiscal par an en 2011. Les communes de Fontvieille et du Paradou ont mêmes des revenus moyens par foyer fiscal supérieurs à 32 000 euros. Inversement les communes aux revenus les plus faibles sont Mouriès avec un peu moins de 25 000 euros annuel par foyer fiscal et Saint-Rémy de Provence avec un peu plus de 26 000 euros, des revenus qui restent tout de même supérieurs à la moyenne sur le département.

Aureille présente un revenu net déclaré moyen par foyer fiscal impressionnant de 53 000 euros s'expliquant soit par une erreur de l'INSEE, soit par la présence de quelques milliardaires.

3) Le marché du logement

a) Un taux de résidences secondaires important

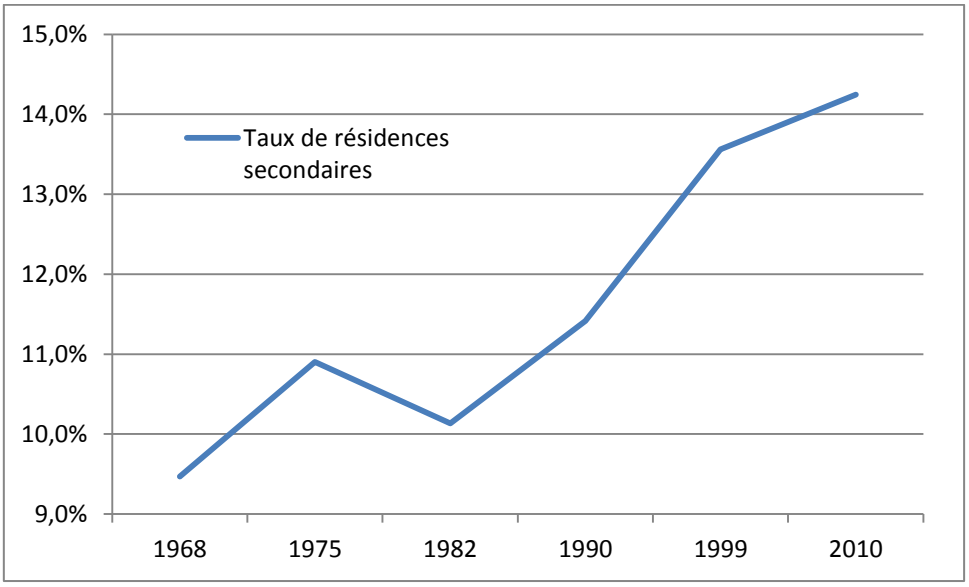

Graphique 2 : Evolution de la part de résidences secondaires entre 1968 et 2010
Source : INSEE ; Réalisation : Joran OFFREDO

La CCVBA est marqué par un taux de présence de résidences secondaires très important. En 2011, 14,6% des logements étaient des résidences secondaires contre seulement 3,7% à l'échelle du département. Certaines communes voient leurs taux de résidences exploser avec par exemple 30,7% pour Eygalières en 2009 ou 28,9% pour Maussane les Alpilles. Entre 1999 et 2009, ce taux a continué de croître dans la CCVBA en passant de 13,6% à 14,7. Cependant, entre 2009 et 2011, une certaine stagnation du taux de résidences secondaires s'observe autour de 14,6%.

Il s'agit d'une caractéristique majeure du territoire traduisant la forte attractivité touristique de la CCVBA. Cette structure du logement conditionne dans une certaine mesure le tissu économique local avec une résidentialisation importante et la présence de nombreuses entreprises du bâtiment.

b) Une accessibilité au logement difficile

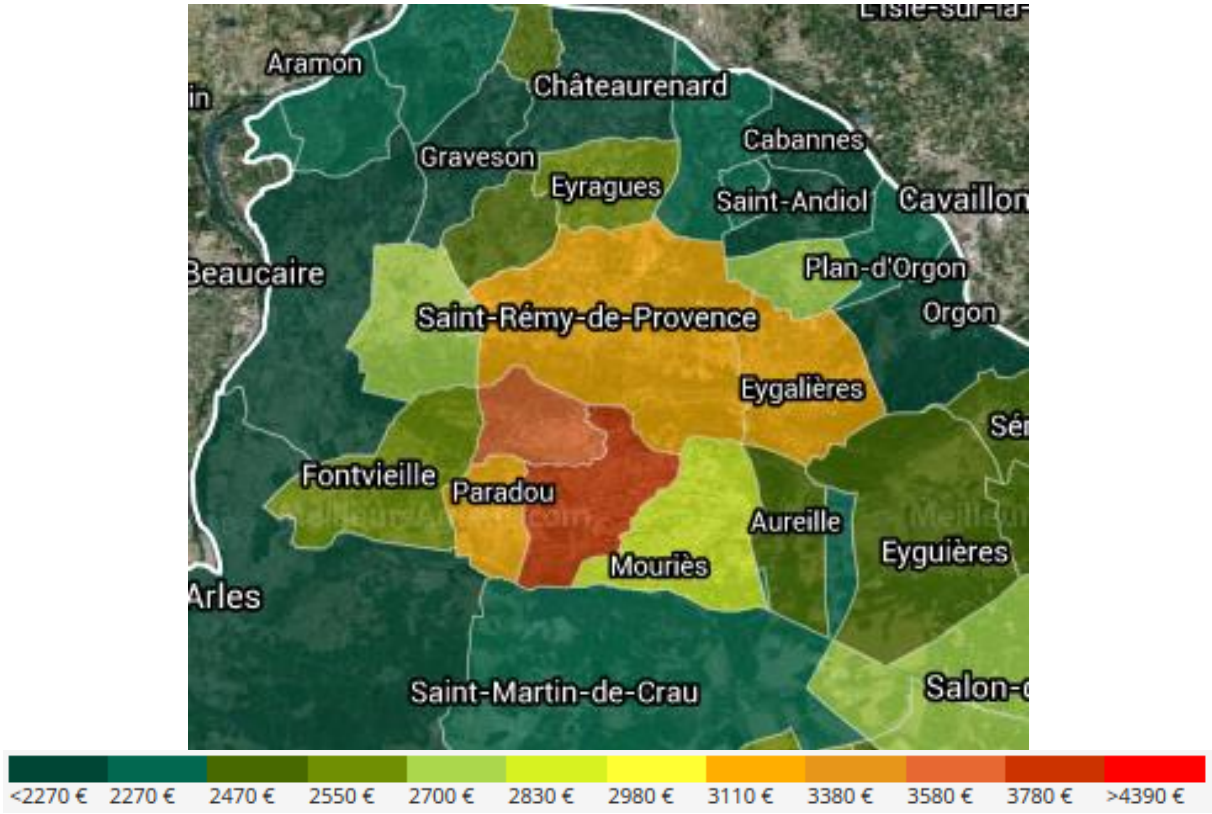

Carte 8 : Estimations des prix de l'immobilier sur le territoire de la CCVBA au 31 juillet 2014
Source : MeilleursAgents.com

Le prix de l'immobilier élevé et en hausse et la faible présence de logements HLM, 4,4% en 2011 contre 15,2% pour les Bouches du Rhône, constituent des problématiques pour les entreprises qui ont des difficultés à recruter des salariés aux revenus moyens ou faibles, faute de logements accessibles sur le territoire. Il s'agit d'un frein pour l'implantation d'entreprises nécessitant ce type de salariés. Certaines communes cherchent à proposer des logements plus accessibles comme Eygalières, qui a récemment engagé un programme de logements sociaux sur du foncier appartenant à la municipalité. L'objectif est ainsi de conserver les jeunes actifs de la commune ne pouvant s'offrir de logements au prix du marché, et ainsi d'inverser la tendance de diminution de sa population.
Des besoins en logements liés à la forte saisonnalité de l'emploi sur le territoire se font également ressentir. Aujourd'hui, peu d'offres sont accessibles sur la CCVBA pour les saisonniers. Le territoire étant vaste, cette problématique est difficile à traiter. Offrir une structure d'accueil unique pour tous ces travailleurs temporaires poserait en effet des problèmes de mobilité. La résolution du problème de logements pour les jeunes actifs et saisonniers passe également par l'augmentation de l'accessibilité interne du territoire La structure la plus proche, un foyer de jeunes travailleurs, se trouve à Saint-Martin de Crau. Elle offre espace d'accueil, d'information et de documentation tout au long de l'année à toutes personnes concernées par le travail saisonnier.

Synthèse : Contexte démographique et attractivité du territoire

Atouts	Faiblesses
Un territoire attractif gagnant de la population Une population plus aisée en comparaison à la moyenne départementale	Une population vieillissante Une attractivité qui semble être tournée vers une population plus âgée ou non résidente à l'année Un taux de résidences secondaires important Une accessibilité difficile au logement
Opportunités	**Menaces**
Utiliser l'attractivité du territoire pour faire venir de jeunes actifs Proposer des structures d'accueil pour les jeunes actifs et les saisonniers	Diminution du dynamisme et de la vitalité économique en lien avec le vieillissement de la population et le taux de résidences secondaires croissant

A. Les acteurs économiques structurant du territoire

1) Contexte de réforme territoriale

Le développement économique est influé par les politiques menées par les différents acteurs institutionnels du territoire. Ces politiques constituent un cadre du développement défini à la fois par les compétences accordées aux différents échelons administratifs, et par les volontés des acteurs au travers de la mise en application de ces compétences. Avant de présenter les acteurs encadrant le développement économique de la CCVBA, il est important de faire un point sur le contexte de réorganisation territoriale existant actuellement.

Le gouvernement actuel a en effet lancé une reforme territoriale visant la création de grandes régions et le renforcement des intercommunalités. Une première conséquence de cette loi devrait être la suppression des Conseils généraux d'ici 2020. Il s'agit d'un enjeu déterminant car le CG13 est un des principaux financeurs des communes et des intercommunalités à travers les différentes subventions qu'il accorde.

Concernant la refonte de la carte des régions, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait rester en place telle qu'elle. Les nouveaux enjeux pour le territoire se situent principalement dans la volonté de renforcer l'intercommunalité. Suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014, la fusion de six intercommunalités des Bouches du Rhône a été décidée afin de créer la métropole Aix-Marseille-Provence, une métropole qui devrait prendre place à partir du 1er janvier 2016. La CCVBA ne fait pas partie de ce groupement de communes, cependant la proximité de la future métropole marseillaise va faire apparaitre la problématique de pouvoir peser et faire valoir ses intérêts face à ce géant. Le fait de se situer juste en position frontalière avec la future métropole risque de créer un certain phénomène de perte de dynamisme déjà observé dans des cas similaires suite à la création de métropoles.

La loi encourage également la création de Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour les intercommunalités des zones rurales et les villes petites et moyennes, ceci afin d'encourager un aménagement équilibré du territoire et de maîtriser les dépenses dans un contexte budgétaire contraint. L'enjeu est donc de déterminer si la CCVBA doit intégrer un nouveau PETR réunifiant les trois intercommunalités CCVBA, CARAD et ACCM, qui remplacerait alors l'actuel syndicat mixte du Pays d'Arles. La création de cette nouvelle entité pourrait permettre au Pays d'Arles d'exister face à la métropole. Cependant la place accordée aux différentes communes au sein de cette nouvelle intercommunalité n'est pas encore définie ce qui pose la problématique de la représentativité et du poids décisionnel réel des communes de la CCVBA. La loi précise que chaque intercommunalités devra regrouper au moins 20 000 habitants d'ici le 1er janvier 2017. De ce point de vue-là, la CCVBA possédant près de 29 000 habitants n'est pas tenu d'intégrer une nouvelle entité. Aujourd'hui le souhait de la majorité des maires de la Communauté de communes serait de rester dans la configuration actuelle, la réalisation d'un Schéma de Développement Economique est notamment l'opportunité de démontrer qu'il existe une réelle cohérence territoriale et une volonté de construire à cette échelle. Cependant devant les pressions et les enjeux entourant ce contexte de réorganisation territoriale, il est difficile de déterminer l'avenir de la CCVBA.

2) Les acteurs du territoire

a) La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Compétences :

La CCVBA possèdent un certain nombre de compétences lui permettant d'agir dans le domaine économique

- Aménagement de l'espace local

La CCVBA est en effet chargée de mener le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document imposant les POS et PLU des échelles communales. Il faut cependant noter que la CCVBA ne possède pas de SCoT. Ce Schéma est en effet élaboré à l'échelle du Pays d'Arles.

La communauté de communes est également chargée de mener une politique foncière agricole sur l'espace communautaire.

- Développement local

La CCVBA possède la compétence développement économique. La prospection de nouvelles entreprises, le développement de filières, l'animation et la promotion du territoire font ainsi partie du champ d'action de la communauté de communes. Ces actions promotionnelles concernent l'agriculture, l'artisanat, le commerce et la petite entreprise. La CCVBA a par exemple la possibilité de mettre en œuvre des actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire. Elle peut également réaliser des études d'opportunité, de faisabilité et mettre en œuvre des projets de développement économique. La CCVBA peut notamment mener des projets économiques à vocation culturelle.

La mise en œuvre d'une politique foncière économique fait partie des attributions de la CCVBA. Cette compétence doit s'exercer au travers de l'aménagement, la création, la gestion, l'entretien et la promotion des zones d'activité et de l'immobilier d'entreprises.

Enfin elle peut agir grâce à l'attribution d'aides conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales.

Il est cependant important de relever que la CCVBA ne possède pas de poste dédié au développement économique et ne présente pas encore de politique commune définie en la matière. Ses actions se traduisent actuellement principalement par la gestion des zones d'activités, notamment en ce qui concerne l'attribution des lots, la signalétique et l'aménagement des différentes zones. La réalisation de ce Schéma de Développement Economique devrait ainsi permettre à la CCVBA d'avoir une vision globale de son territoire et lui donner les pistes afin de mettre en œuvre, si les moyens lui en sont donnés, l'ensemble de ses compétences.

b) Les Communes

Les communes sont les échelons institutionnels les plus proches du territoire et de ses habitants à posséder une influence sur le développement économique.

Les compétences

En matière d'économie, les communes possèdent plusieurs compétences.

- L'urbanisme

Les communes peuvent avoir une influence sur l'aménagement de l'espace local au travers des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces Plans sont composés d'un zonage réglementaire définissant la destination des sols. A la différence du POS, le PLU est également accompagné d'un projet de développement choisi par les élus. Ainsi, en définissant les zones à vocation économique, agricole ou naturelle, les communes ont un rôle déterminant dans la vocation économique ou non du foncier présent sur leur territoire. Il faut cependant noter que ces PLU et POS doivent suivre les orientations du SCoT.

Actuellement, seule la commune du Paradou a d'ores et déjà adopté un PLU qui est actuellement en cours de révision. Néanmoins, mis-à-part Les Baux-de-Provence, l'ensemble des communes de la CCVBA ont engagé la révision de leur POS en PLU, ce qui devrait déjà être fait au regard de la loi.

- L'action économique

Les communes ont la possibilité de favoriser certaines entreprises grâce à la mise en place d'aides directes ou indirectes, dans le cadre d'une convention passée avec la Région (loi du 27 février 2002). Elles ont également la possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides avec l'accord de la région (13 août 2004)

Les Volontés de Développement Economique des maires de la CCVBA

	Volonté
Régis Gatti **Maire d'Aureille**	Soutenir l'agriculture et l'artisanat Maintenir et développer les commerces et les services de proximités (en particulier besoin d'une pharmacie) Conserver la tranquillité, la proximité et la convivialité du village, pas de souhait de voir le tourisme se développer de manière trop importante
Michel Fenard **Maire des Baux de Provence**	Trouver la bonne échelle de développement S'appuyer sur l'articulation Agriculture/Tourisme/Culture/Gastronomie Privilégier un tourisme qualitatif plutôt que quantitatif Travailler sur la communication, sur la qualité de service et sur la diversification de l'offre touristique
René Fontes **Maire d'Eygalières**	Mener un développement équilibré Soutenir l'artisanat à travers le développement de la Zone d'Activité des Grandes Terres Accueillir les entreprises autant endogènes qu'exogènes Choix d'un tourisme sélectif, pas de volonté de voir se développer un tourisme de masse Volonté de ne pas tomber dans la saisonnalité Préserver l'identité du village
Guy Frustié **Maire de Fontvieille**	Créer un parc d'activité sur la commune pour permettre aux entreprises locales et artisanales de se développer Développement par des aménagements touristiques Développement par la culture Mener des projets de développement à l'échelle du territoire
Laurent Geslin **Maire de Mas Blanc des Alpilles**	Préserver les commerces de proximité et les dynamiser Travailler sur le lien entre les commerçants et les organismes de soutien et d'accompagnement Conserver le marché des producteurs du PNRA Encourager l'artisanat et l'agriculture Encourager la croissance démographique pour maintenir l'école Au niveau intercommunal, travailler sur la visibilité et la mutualisation des Zones d'Activité

Jack Sautel **Maire de Maussane les Alpilles**	Mener un développement économique et touristique modéré et encadré s'intégrant au village Mener un développement de qualité plutôt que de quantité, S'appuyer sur les axes Tourisme et Agriculture Conserver l'artisanat et les services déjà bien présents
Alice Roggiero **Maire de Mouriès**	Développer le tourisme en s'appuyant sur la maison du tourisme, sur la tradition Soutenir le commerce éprouvant des difficultés, notamment dans les intersaisons Aider les jeunes entrepreneurs et artisans souhaitant s'implanter dans leurs démarches Revaloriser l'image du travail agricole
Pascale Licari **Maire du Paradou**	Améliorer l'image et la visibilité du petit commerce Maintenir l'artisanat et conserver l'authenticité du village Développer le tourisme et étendre la saisonnalité (ex : créer un salon des saisonniers, des marchés de noël thématiques, …) Profiter de la révision du PLU pour lancer une réflexion sur la maîtrise de l'urbanisation
Jean Mangion **Saint-Etienne du Grès**	Travailler sur la communication, l'image des Alpilles et sur l'augmentation de l'offre d'hébergement pour développer le tourisme Maintenir et développer le commerce et le marché Créer une Zone d'Activité Artisanale sur la commune, se démarquer en choisissant une orientation HQE par exemple Donner une priorité à l'offre d''emploi pour les jeunes de la Communauté de communes
Yves Faverjon **1er adjoint en charge de l'économie, du tourisme et du personnel communal** **Saint-Rémy de Provence**	Proposer du travail de toutes natures et de toutes qualifications aux habitants de la CCVBA Valoriser et utiliser le savoir-faire, l'image qualitative du territoire, mettre en avant le dynamisme et les opportunités existantes pour attirer des entreprises Identifier les manques et les besoins des entreprises pour leur permettre de pérenniser et pour en attirer de nouvelles Valoriser et exploiter les productions locales Développer le secteur agroalimentaire Exploiter le savoir-faire dans l'animation, le spectacle

Tableau 5 : Volontés de développement économique des maires de la CCVBA
Source : Entretiens réalisés par Joran OFFREDO

3) Les acteurs des autres échelles territoriales

a) La Région PACA

La Région est le principal échelon possédant la compétence développement économique. Afin d'appliquer cette compétence, définie par la loi de décentralisation du 2 mars 1982, elle est chargée de mettre en place un Schéma Régional de Développement Economique imposant l'ensemble des documents de planification (PLU, SCoT, SDE). Le schéma actuellement en vigueur dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le SRDE de 2006. La mise en place d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII) s'inscrivant dans le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires du 10 avril 2013, dans le cadre de la loi de décentralisation, est actuellement en cours de réalisation. La phase de diagnostic est ainsi terminée. Cependant, dans le contexte actuel de réforme territoriale, la mise en application de ce nouveau schéma est retardée.

Quoi qu'il en soit, le SRDE 2006 est le document s'imposant actuellement sur la réalisation du présent Schéma de Développement Economique de la Communautés de communes.

Les principaux enjeux définis dans le SRDE 2006

Cinq principaux enjeux y sont identifiés :

1. **Une région solidaire**

L'enjeu est de parvenir à promouvoir un développement équilibré conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement, notamment à travers le soutien de la formation et des initiatives de l'ESS.

Les objectifs concernant le territoire de la CCVBA sont

- Donner à chaque territoire les mêmes chances de développement, notamment vis-à-vis des infrastructures de communication, l'accès au Haut-Débit à des conditions concurrentielles.
- Offrir un meilleur maillage des entreprises sur l'ensemble du territoire régional, avoir une meilleure répartition de l'activité économique. Pour cela il s'agit d'offrir des conditions d'accueil et d'ancrage aux entreprises et à leurs salariés.
- Construire des partenariats économiques adaptés à la spécificité des territoires. Dans ce but il s'agit d'identifier les leviers d'actions propices à un développement durable. La volonté de l'intercommunalité de signer le Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit dans cet objectif.
- Agir pour une gestion durable des ressources. La problématique de la maîtrise foncière devant les pressions de plus en plus forte s'exerçant est un paramètre à intégrer dans le Schéma de Développement Economique de la CCVBA.

2. Une région internationale

La localisation de la région dans l'espace euro-méditerranéen est un potentiel à valoriser. La CCVBA ne constitue pas un pôle qui peut devenir central dans la réalisation de cet objectif et la vocation du tissu économique local n'est pas majoritairement internationale. Cependant sa localisation proche d'un carrefour économique majeur et sa proximité des principaux axes de communication peut lui permettre d'attirer certaines filières ouvertes sur le monde et ainsi de participer à cet objectif.

3. Une région apprenante et innovante

Un des enjeux identifiés est d'encourager le développement d'une économie de la connaissance et de soutenir les dynamiques d'innovation qu'elles soient sociales, productives, technologiques ou organisationnelles. L'innovation doit être le vecteur de croissance de l'économie régionale et de l'emploi.

Le SDE de la CCVBA doit prendre en compte cette orientation en

- Identifiant les pôles régionaux d'innovation, les clusters situés à proximité
- En participant à leurs rayonnements et à leurs ancrages

4. Une région réactive

L'enjeu est ici d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, les mutations sectorielles en structurant et promouvant les filières, notamment en soutenant l'agriculture et les industries régionales.

Les objectifs concernant les filières du territoire sont :

- Conforter l'activité agricole grâce à une meilleure maîtrise foncière, à une politique de soutien à l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs, à la valorisation économique des productions locales et la diversification des produits.
- Maintenir une forte attractivité touristique tout en maîtrisant et en organisant la répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace. Des leviers d'actions sont par exemple d'étendre la gamme offerte et la qualité des prestations (tourisme durable, agritourisme, …)
- Moderniser les outils de production de l'artisanat et des services de proximité à travers la mise aux normes des installations, de la gestion des déchets, de l'utilisation des TIC.

5. Une région entreprenante

Le dernier enjeu consiste en l'accompagnement des entreprises dans leur croissance et dans la création d'emplois durables, l'encouragement de l'ancrage territorial.

Les objectifs associés à cet enjeu sont :

- Financer et accompagner les initiatives des porteurs de projets afin de créer un tissu de TPE performantes et pérennes.
- Relever le défi de la reprise et de la transmission, ce qui nécessite un accompagnement spécifique, une anticipation plusieurs années à l'avance. La difficulté réside souvent dans la mise en relation des cédants et des repreneurs potentiels.
- Soutenir les PME innovantes et ouvertes sur l'international en offrant des pépinières d'entreprises. Les PME éprouvent des difficultés à se positionner par manque de connaissance du marché, de formation du personnel, d'investissements spécifiques.

Les orientations stratégiques identifiées dans les premières conclusions du SRDEII sont globalement les mêmes à la différence d'une volonté appuyée de dynamiser la transition énergétique en vue d'un système économique plus efficient. Il conviendra d'intégrer cet enjeu déterminant dans le SDE.

b) Le Conseil général des Bouches du Rhône

Le Conseil général des Bouches du Rhône est un acteur du développement économique important aujourd'hui pour le département et pour les communes de la CCVBA. Tout d'abord une de ses compétences est la construction et la gestion des routes départementales. Le réseau routier de la Communauté de communes étant en grande partie composé de routes départementales, la gestion de ce vecteur économique est une compétence de première importance pour le développement économique du territoire des Alpilles. Ensuite, le Conseil général possède pour compétence l'aide au Développement Economique. Afin d'exercer cette mission, le CG13 agit sur trois levier : l'accompagnement à la création d'activité, le soutien au développement des entreprises et l'animation économique. Elle apporte ainsi un soutien, notamment financier, aux différents organismes de développement économique, principalement les chambres consulaires, et aux associations à caractère économique, notamment celles intervenant en matière de création d'entreprises (couveuses, plates-formes d'initiative locale, boutiques de gestion) et celles concourant à l'animation des filières d'excellence. L'un de ses principaux apports concrets est l'octroi d'aides indirectes portant sur le conseil, les investissements ou l'accès au crédit. Le Conseil général accorde également de nombreuses subventions dans des projets structurants aux implications économiques telles que l'acquisition foncière en Zone d'activité, le projet de recyclerie ou encore la mise en place de boucle à haut-débit. Le devenir de cette manne financière que représente le CG13 est un des enjeux de la réforme territoriale qui prévoit la disparition du conseil d'ici 2020, des fonds qui pourraient être récupérés en grande partie par la Métropole Marseillaise.

c) Le Pays d'Arles

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles est une structure de projet créée par les lois Pasqua d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995 et Voynet d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 visant à renforcer la dynamique du pays, ce dernier présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. L'objectif du Pays d'Arles est ainsi de définir une charte constituant un projet de développement durable du territoire, décliné dans une charte.

Le Pays d'Arles compte 29 communes structurées en 3 établissements publics de coopération intercommunale : la CCVBA, la CARAD et l'ACCM.

Les deux principales compétences du Pays sont la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuellement en cours d'élaboration et le développement local.

Les actions du pays, en plus de la réalisation du SCoT sont :

- La mise en application et le suivi du Programme LEADER visant à apporter un accompagnement technique et financier aux collectivités, associations, agriculteurs, entreprises ou particuliers ayant des projets de création d'activités innovants, de services à la personne, de tourisme durable, de valorisation et de promotion des productions agricoles de qualité ou de valorisation du patrimoine rural. Le programme LEADER finance par exemple la mise en place d'une application numérique sur le territoire de la CCVBA, « Les paysages français de Van Gogh », visant à faire découvrir aux visiteurs les lieux ayant inspiré l'artiste

- La réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial visant à utiliser l'énergie plus efficacement et à lutter contre les effets du changement climatique. La question des enjeux énergétiques est déterminante pour l'attractivité du territoire à de nouvelles entreprises et donc pour la performance du développement économique.

- Une Charte agricole visant à exploiter le potentiel agronomique du territoire et à développer de nouvelles filières (circuits courts, vente directe, agriculture biologique, …)

- La promotion du développement numérique. La plateforme touristique Provence Pays d'Arles référençant l'ensemble de l'offre d'hébergement, d'activités à vocation touristique est en ligne sur internet depuis début 2013.

d) Le Parc Naturel Régional des Alpilles

Le Parc Naturel Régional des Alpilles est défini comme un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile. Son territoire est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'environnement pour une durée de douze ans maximum.

Le Parc est en charge de faire appliquer une charte présentant un projet de territoire qui fixe des axes de développement, des objectifs à atteindre et des actions à conduire. Elle est élaborée en concertation par les élus, les associations, les institutionnels, les acteurs socioprofessionnels et les habitants.

La Charte du PNRA a été signée pour la période 2007-2019 par le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat, les différents acteurs du territoire et 16 communes dont les 10 communes de la CCVBA qui s'engagent ainsi à mettre en application les orientations dictées sous l'animation d'un syndicat mixte de gestion du parc et d'une équipe technique.

La Charte établie ainsi 5 priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels.
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

Le Schéma de Développement Economique de la CCVBA doit donc prendre en compte ces orientations dictant un développement durable respectueux des espaces naturels et des paysages des Alpilles. Un certain nombre d'activités polluantes visuellement et d'un point de vue environnemental, de type industrie lourde par exemple, ne sont pas envisageables. Le PNRA est ainsi un acteur avec lequel il faut construire le développement économique du territoire.

e) Les Chambres consulaires

La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Pays d'Arles

La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Pays d'Arles est un établissement public administratif placé sous la tutelle du préfet qui a vocation à satisfaire les besoins des entreprises locales du Pays d'Arles dans les domaines du commerce, de l'industrie et des services. Son conseil d'administration étant composé de chefs d'entreprises, ses actions sont au plus proche des préoccupations de l'entrepreneuriat.

Sa première mission est l'aide au développement des entreprises à travers le conseil et l'accompagnement, de la création à la cessation ou la reprise d'activité, à travers l'information, la promotion et la formation des entreprises.

La CCI a également un rôle d'aménageur, d'appui au développement du territoire. Elle participe par exemple au projet de contournement autoroutier d'Arles. Elle travaille également sur les projets de Zone d'Activité.

Afin d'identifier les besoins des entreprises, la CCI PA organise des journées terrains sur les communes du Pays au cours desquelles les chefs d'entreprises ont l'occasion d'exprimer leurs besoins, leurs éventuelles difficultés. Sur les dix communes de la CCVBA, seul Mouriès et Aureille n'ont pas accueilli ces journées terrains. La CCI PA a également commandé la réalisation un Schéma de Requalification des Zones d'Activité du PNR des Alpilles dont l'ensemble des communes de la CCVBA font parties.

Cette Chambre consulaire est ainsi un des principaux acteurs concernés par le développement économique du territoire et avec laquelle il est nécessaire de travailler.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône est l'une des trois chambres consulaires. Elle possède sensiblement les mêmes missions d'accompagnement que la CCI PA, un accompagnement qu'elle exerce auprès des artisans. Cependant, à la différence de la CCI qui possède une antenne sur le Pays d'Arles, cette chambre consulaire exerce son conseil à l'échelle du département et a donc un rapport de proximité moindre.

Ses missions sont donc l'accompagnement

- Dans la transmission d'entreprise, l'établissement du lien entre le cédant et le repreneur
- Dans la création d'activité
- Dans l'apprentissage
- Dans toutes difficultés que peuvent rencontrer les artisans

La CMA13 organise un certain nombre d'évènements comme le « lundi réussite » qui est un temps d'échange entre les artisans. Elle a également mis en place l'outil Diagnostic des Entreprises Artisanales Régionales (DEAR) qui constitue la principale porte d'entrée pour l'accompagnement des artisans. Il s'agit d'un point réalisé sur l'activité des artisans, totalement pris en charge par la CMA, afin de déterminer certaines problématiques et de suggérer certaines pistes d'actions et certaines aides. Il faut cependant noter que l'accompagnement est à l'initiative de l'artisan qui ne prend pas ou n'a pas toujours le temps de faire ce point.

L'artisanat occupant une place importante dans le tissu économique local, la CMA13 constitue est acteur important avec lequel travailler pour l'élaboration du Schéma de Développement Economique de la CCVBA.

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône est la troisième chambre consulaire. Elle assure une mission de conseil et d'accompagnement après des agriculteurs. Ses domaines d'interventions s'organisent autour de deux pôles :

- Le Pôle Entreprise Agricole soutenant l'exploitant dans la pratique quotidienne de son métier. Il s'agit ici d'un rôle de conseil et d'accompagnement de l'agriculteur tant d'un point de vue technique qu'administratif. L'objectif est d'offrir à chaque exploitant le maximum d'outils techniques, économiques et expérimentaux pour développer leurs activités dans les meilleures conditions.
- Le Pôle Aménagement Rural ayant vocation à affirmer la place de l'agriculture dans le paysage rural. La Chambre possède ainsi un rôle consultatif auprès des pouvoirs publics. Elle peut par exemple être conseillère dans la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme. Elle va également agir au travers de la mise en place de partenariats par exemple avec les Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissements Ruraux (SAFER).

La Chambre d'Agriculture est le principal relai des exploitants. Au vu de l'importance de l'activité agricole sur la CCVBA, cette chambre constitue un acteur avec lequel doit être menée l'élaboration d'une stratégie de développement économique.

f) La Maison de l'emploi

La maison de l'emploi du Pays d'Arles vise à rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés ainsi que les décideurs qui œuvrent dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique afin d'apporter des réponses aux besoins du territoire.

La Maison de l'Emploi s'appuie ainsi sur quatre axes :

- Le développement d'une stratégie partagée à partir de la production d'un diagnostic réalisée chaque année. Il s'agit en somme de la mise en place d'un observatoire du territoire,
- L'anticipation des mutations économiques. Pour cet axe, la MDE a notamment lancé la démarche Gestion des Emplois et de Compétences (GTEC) visant à identifier les principaux besoins du territoire au moyen de suivi d'entreprise et de groupe de travail
- Le développement de l'emploi local qui vise à optimiser l'échange d'informations, la mise en réseau et la coordination des acteurs économiques,
- La réduction des freins d'accès à l'emploi tels que les problématiques de mobilité, de travail saisonnier, de garde d'enfants ou les pratiques discriminatoires.

La Maison de l'emploi est ainsi un des acteurs économiques participant à l'observation du territoire et identifiant les freins à l'emploi à l'échelle du Pays d'Arles. Il s'agit d'un acteur à intégrer dans la réflexion du Schéma de Développement Economique et dans sa mise en application.

B. Nature du tissu économique

Rappel :

Selon la définition donnée par l'INSEE

L'entreprise

Une entreprise est définie comme : « une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. »

Deux types d'entreprises peuvent être principalement distingués :

- l'entreprise individuelle (personne physique), c'est-à-dire que l'entrepreneur exerce directement et en son propre nom l'activité économique. Ce type d'entreprises individuelles correspond principalement aux petites entreprises très présentes sur le territoire de la CCVBA ;
- l'entreprise sociétaire ou entreprise personne morale, par exemple Société Anonyme (SA) ou Société à Responsabilité Limitée (SARL). Celle-ci peut regrouper plusieurs personnes à son capital. Dans ce type d'entreprise la propriété effective de l'entreprise et le pouvoir d'accomplir les actes de gestion au nom de la société sont à distinguer.

L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.

L'établissement

Un établissement est défini selon l'INSEE comme : « une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. » L'établissement correspondant à l'unité de production réellement présente sur le territoire, il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. En effet une entreprise n'exerce pas forcément son activité dans un seul établissement et n'est donc pas forcément localisée uniquement à l'adresse de son établissement siège. De plus la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

1) Une économie tournée vers les services

a) Une tendance s'observant à travers la répartition des établissements économiques

Selon les chiffres de l'INSEE, 4 321 établissements économiques, tous secteurs économiques confondus, étaient présents au 31 décembre 2011 sur le territoire de la Communauté de communes, pour 3 856 entreprises.

Près de la moitié de ces établissements sont localisés sur la commune de Saint-Rémy de Provence. Ensuite les communes de Fontvieille, Maussane les Alpilles et Mouriès présentent chacune un taux avoisinant les 10% du nombre d'établissements[5]. Ces chiffres confirment le rôle structurant de Saint-Rémy de Provence dans l'organisation territoriale.

	CCVBA		Bouches du Rhône	
	Total	%	Total	%
Ensemble	4321	100.0	198 193	100
Services et transport	1726	39,9	90971	45,9
Agriculture. sylviculture et pêche	773	17.9	7531	3,8
Commerce et réparation automobile	732	16.9	37855	19,1
Administration publique. enseignement. santé. action sociale	431	10.0	31909	16,1
Construction	412	9.5	19621	9,9
Industrie	247	5.7	10306	5,2

Tableau 6 : Nombre d'établissements par secteur économique
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

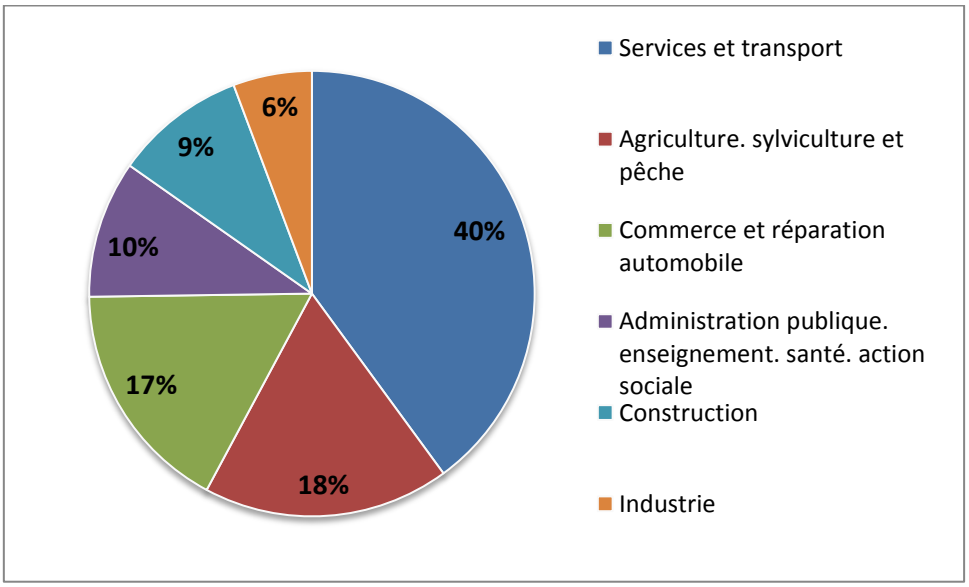

Graphique 3 : Part des Etablissements par secteur économique
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation Joran OFFREDO

[5] Source : INSEE, 31 décembre 2011

II. Caractéristiques du tissu économique

Le tissu économique de la CCVBA est principalement organisé autour d'un pôle de services et de commerces. Les services représentent ainsi près de 40% des établissements de la Communauté de communes. Il est à noter que parmi ces services deux secteurs sont particulièrement présents : l'hôtellerie et la restauration représentant 7,3% des établissements, et les activités immobilières avec près de 7% des établissements. Le commerce vient s'ajouter à cette offre de nature résidentielle. La présence importante de structures hôtelières et de restauration s'expliquent par une un tissu économique fortement tourné vers le tourisme. L'activité immobilière est elle à mettre en relation avec la forte attractivité du territoire.

Ce pôle n'est cependant pas écrasant puisque plusieurs autres secteurs ont également une représentation non négligeable. Il est par exemple moins conséquent qu'à l'échelle des Bouches du Rhône, les secteurs des services et des commerces représentant 65% des établissements contre 57% pour la CCVBA.

Le tissu économique local est en effet plus diversifié. La principale différence se trouve dans l'agriculture correspondant à 18% des établissements, contre seulement 3,6% à l'échelle du département. Cette orientation plus prononcée vers l'agriculture est liée aux caractéristiques rurales du territoire.

La présence d'activités immobilières est également à mettre en corrélation avec un secteur de la construction dynamique, représentant une part non négligeable du tissu d'entreprises avec 9% des établissements. Cette caractéristique est liée à l'attractivité des Alpilles, à la très forte demande de résidences principales et surtout secondaires.

L'industrie reste le secteur le moins présent avec seulement 6% des établissements, même si cette part reste dans le même ordre de grandeur qu'au niveau départemental. Le territoire est situé à proximité d'axes de transport importants et la présence de quelques entreprises industrielles performantes est à noter, cependant le réseau routier interne composé de routes départementales bordées de platanes n'est pas idéale pour l'accueil d'industries importantes nécessitant un transport de marchandises conséquent. La Communauté de communes n'a pas réellement vocation à accueillir ce type d'entreprises. En effet elle présente un caractère d'avantage rural. Une volonté de conserver cette caractéristique, de préserver le milieu d'activités polluantes domine globalement. De plus la Directive de Protection et de Mise en valeur des Paysages (DTA) est très contraignante et peut conciliable avec l'implantation d'industries lourdes. Cependant l'accueil de petites industries employant entre 10 et 20 salariés liées au bâtiment, à l'agroalimentaire ou à la filière énergie est tout à fait pertinent et à encourager.

b) Une orientation se retrouvant également dans la répartition des emplois mais de manière moins prononcée

Cette orientation économique vers des activités de services, de commerces se ressent également dans la répartition des emplois. En effet 44% des emplois se situent dans les services et le commerce. Cependant plusieurs différences notables sont à signaler.

	CCVBA			Bouches du Rhône		
	Nombre	%	dont salariés en %	Nombre	%	dont salariés en %
Ensemble	9 709	100	76,5	783 354	100	88,7
Commerce, transports, services divers	4 223	43,5	74,5	377 844	48,2	86,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 537	26,1	90,4	265 230	33,9	93,1
Construction	1 111	11,4	68,7	51 508	6,6	78,2
Agriculture	1 039	10,7	55,1	8 435	1,1	52,5
Industrie	799	8,2	82,4	80 337	10,3	93,3

Tableau 7 : Répartition de l'emploi selon les secteurs économiques
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation Joran OFFREDO

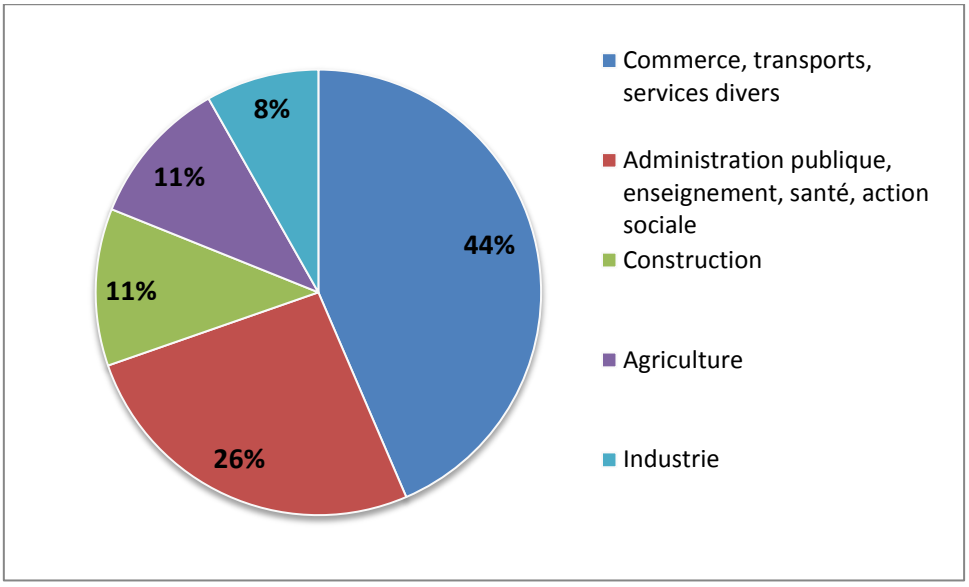

Graphique 4 : Part de l'emploi selon les secteurs économiques
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation Joran OFFREDO

Tout d'abord la fonction publique, le domaine de la santé et l'action sociale, qui ne représentait que 10% des établissements, accueillent plus d'un quart de l'emploi de la Communauté de communes ce qui en fait le second domaine d'activité en termes d'emploi. La forte part de ce secteur correspondant aux services publics et d'intérêt général confirme l'importance des services dans le tissu économique local. Ce secteur reste cependant inférieur par rapport à l'échelle départementale.

Ensuite, la construction qui représente 9% des établissements accueille plus de 11% des emplois. Cette différence s'explique quasiment uniquement par la seule présence de l'entreprise NGE localisée à Saint-Etienne du Grès qui employait fin 2011, 685 salariés (selon chiffres INSEE). Cette entreprise n'est pas représentative du tissu local, la majorité des entreprises de la construction étant constituée de petits artisans embauchant peu de salariés, cependant sa présence est un réel atout en termes d'offre d'emplois et de dynamisme économique.

L'industrie représente logiquement une part un peu plus importante en termes d'emploi, le nombre de salariés par entreprise étant plus importante dans ce type d'activité, cependant elle représente toujours une part faible de l'économie locale avec 8,2% de l'emploi.

Enfin, inversement, l'activité agricole est composée majoritairement d'établissements présentant pas ou peu de salariés. Bien que 18% des établissements se situent dans l'agriculture, seul 10,7% de l'emploi fait partie de ce secteur d'activité. Ce domaine reste cependant une composante importante de la production économique locale. En effet 12% des agriculteurs du département travaillent dans la Communauté de communes alors que la CCVBA ne représente que 1% des emplois des Bouches du Rhône.

2) Une économie fortement présentielle

L'économie peut être vue selon deux sphères principales :

- La sphère présentielle correspondant aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction de personnes présentes sur le territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes.
- La sphère non-présentielle correspondant aux activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et aux activités de services aux entreprises principalement tournées vers cette sphère.

Ces sphères peuvent également être vues sous l'angle privé et publique, la sphère présentielle correspondant ainsi à l'économie résidentielle du domaine privé et à la fonction publique.

Cette partition permet de comprendre les logiques de spatialisation et le degré d'ouverture du tissu économique local. L'évolution de ces sphères permet également de comprendre les mutations économiques et les processus d'externalisation en cours.

La sphère présentielle, regroupant la fonction publique et l'économie résidentielle, domine largement l'économie locale avec 75% des salariés, un taux légèrement supérieur à celui du département de 70%. En termes d'emplois salariés, l'économie est donc fortement résidentielle, orientée vers le service et le commerce. Ce taux important est en lien avec une forte orientation touristique et une population de plus en plus âgée aux besoins résidentiels. Cependant, un quart des emplois se trouvent tout de même dans la sphère productive. De plus, le tissu économique est composé à 43% d'établissements appartenant à la sphère non présentielle contre seulement 36% pour les Bouches du Rhône. Le tissu économique productif semble donc être composé de nombreuses structures de petite taille, comparativement au département. Ce taux important d'établissements atteste d'une économie locale créatrice de richesses, de biens ou de services consommés en dehors du territoire. Il s'agit notamment des activités industrielles, de services aux entreprises et de productions agricoles dont une certaine part est destinée à des marchés extérieurs.
A noter que le domaine public, peu présent en termes d'établissements, est un pourvoyeur d'emplois salariés important. 16% des salariés travaillent dans la fonction publique qui est à vocation résidentielle.

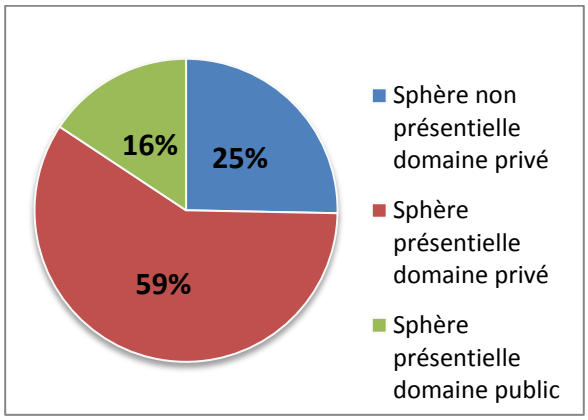

Répartition des salariés selon la sphère économique

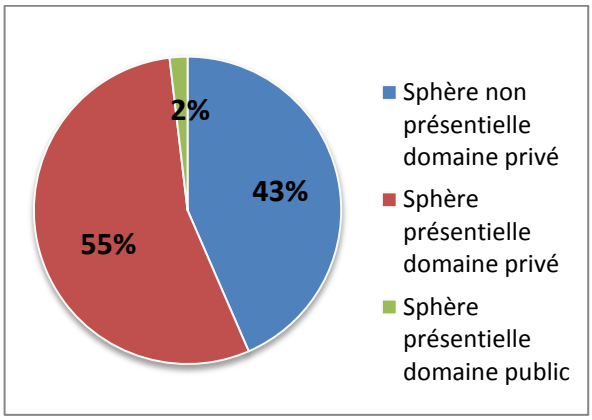

Répartition des établissements selon la sphère économique

Graphique 5 : Répartition des salariés et des établissements selon la sphère économique
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Au sein de l'intercommunalité, certaines communes ont des spécificités. Les Baux de Provence ont par exemple une économie tournée à 80% en termes d'emplois salariés vers le résidentiel, ce qui est lié à son attractivité touristique majeure.

Eygalières possède une économie productive conséquente. 50% de l'emploi salarial se situe dans ce domaine. Cette tendance correspond à une volonté politique d'avoir une économie diversifiée, ne se basant pas seulement sur les atouts touristiques de son territoire. La proximité de l'autoroute A7 est un facteur favorisant l'implantation d'entreprises à caractère productif, d'industries employant un nombre important de salariés tel que l'entreprise Richel spécialisée dans la fabrication de serres.

L'emploi salarial offert sur la commune du Paradou est quant à lui orienté à 91% vers le résidentiel dont 29% pour la fonction publique.

Concernant Saint-Etienne du Grès, la présence de l'entreprise NGE influe très largement sur la répartition de l'emploi selon les sphères économiques, l'entreprise offrant plus de la moitié des emplois salariés de la commune.
Malgré ces quelques spécificités, le tissu économique est assez homogène sur la Communauté de communes.

3) Un tissu d'entreprises composé majoritairement de TPE et de PME

Une PME (Petite et Moyenne Entreprise) est, selon l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie du 18 décembre 2008, toute entreprise :

- de moins de 250 salariés,
- possédant un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 millions d'euros,
- présentant un bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Une TPE (Très Petite Entreprise), aussi appelée microentreprise, est toute entreprise :

- de moins de 10 salariés,
- ayant un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros,
- présentant un bilan également inférieur à 2 millions d'euros.

Une ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) est toute entreprise :

- de plus de 250 salariés mais présentant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros et un bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros
- de moins de 250 salariés mais présentant un chiffre d'affaires supérieure à 50 millions d'euros ou un bilan supérieur à 43 millions d'euros.

Le tissu économique de la Communauté de communes est composé quasiment uniquement de TPE et de PME. Seule une entreprise dépasse les 250 salariés, il s'agit de NGE. En effet, 74% des établissements ne possèdent pas de salariés et 97% des établissements possèdent moins de 10 salariés contre 94% pour le département[6]. Un tel tissu de PME et surtout de TPE présentent l'avantage d'offrir à la clientèle un lien de proximité plus fort et une plus grande adaptation le rendant particulièrement efficace dans les secteurs économiques clés du territoire, à savoir le bâtiment, le commerce et les services.

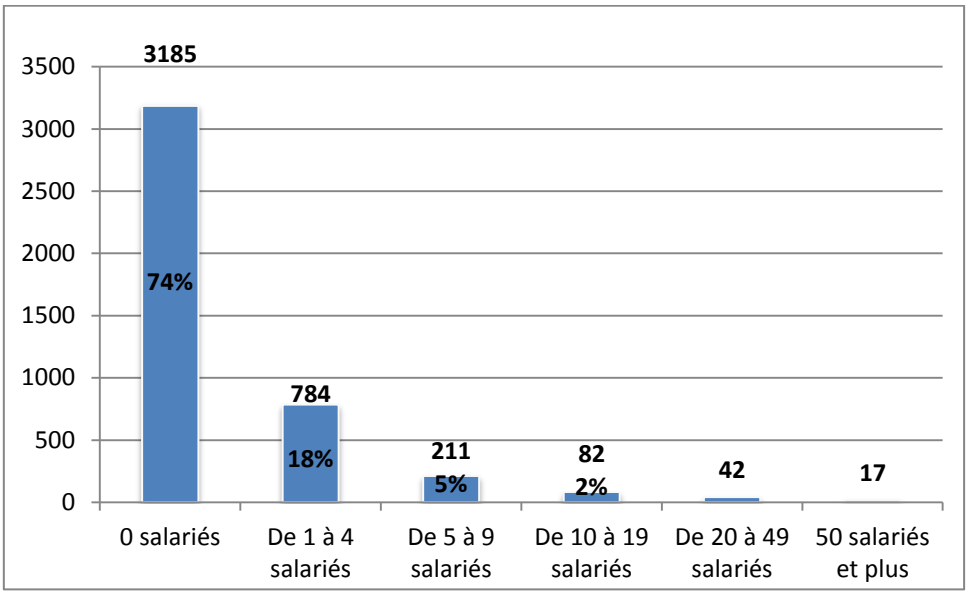

Graphique 6 : Effectif salarié des établissements
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

[6] Source : INSEE, 31 décembre 2011

25% des entreprises avaient moins de 1 an en 2011. Cette part est en corrélation avec le taux de création d'entreprises qui a plus que doublé entre 2006 et 2011 et le fort taux d'établissements sans salariés. Ce pic de création d'entreprises est lié à la création du statut d'autoentrepreneur en 2009. Le tissu économique est en effet marqué par un taux de rotation et de création de jeunes autoentrepreneurs conséquent, en particulier dans les domaines de la construction, du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des services. En termes de création d'entreprise, les secteurs de l'industrie, de l'hébergement et de la restauration, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières et dans une moindre mesure le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives présentent une spécificité sur la CCVBA en comparaison au département.

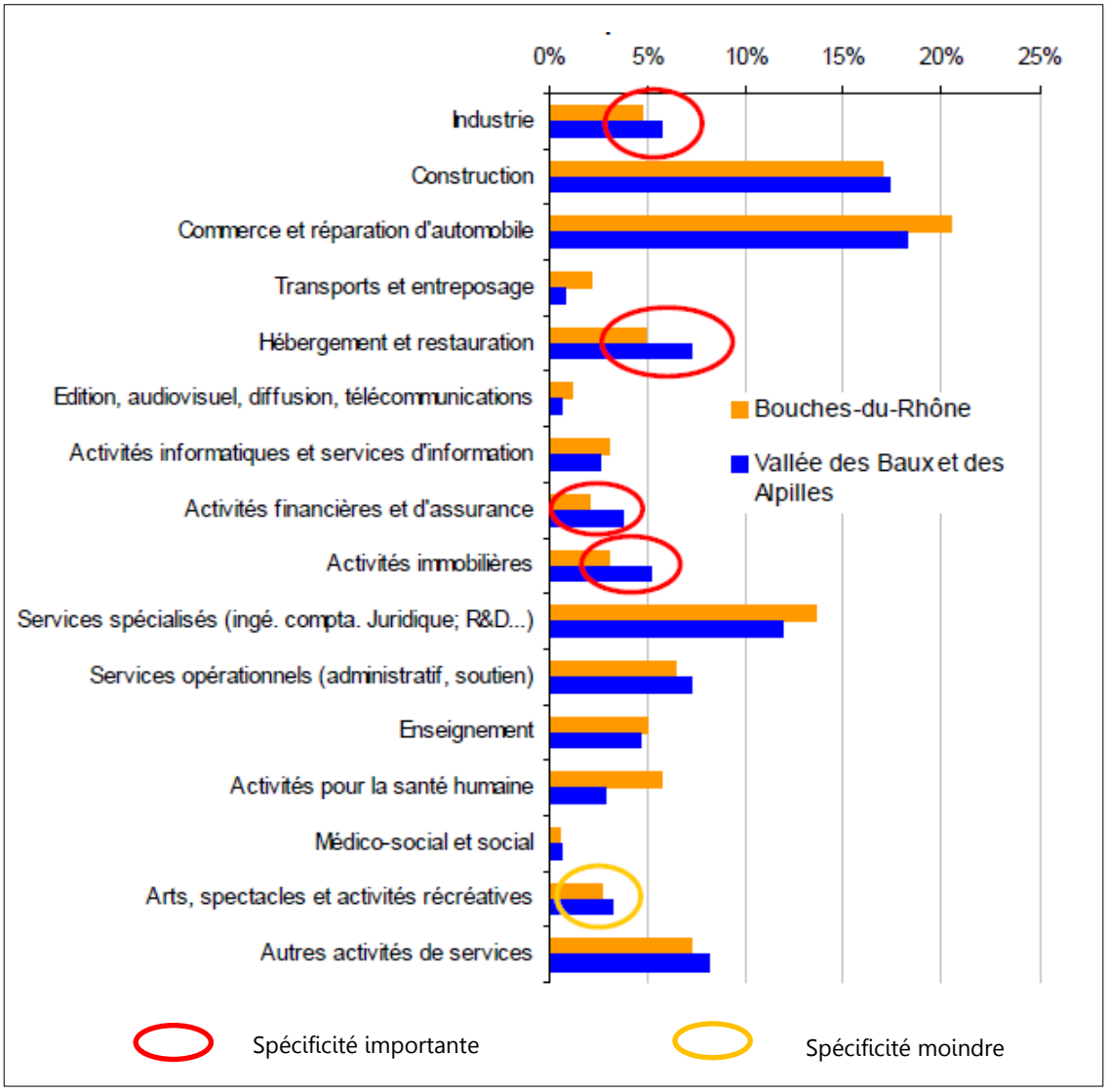

Graphique 7 : Profil des créations d'entreprises en 2012
Source : INSEE SIRENE REE mensuelles, MDE ; Réalisation : DEST-CCIMP

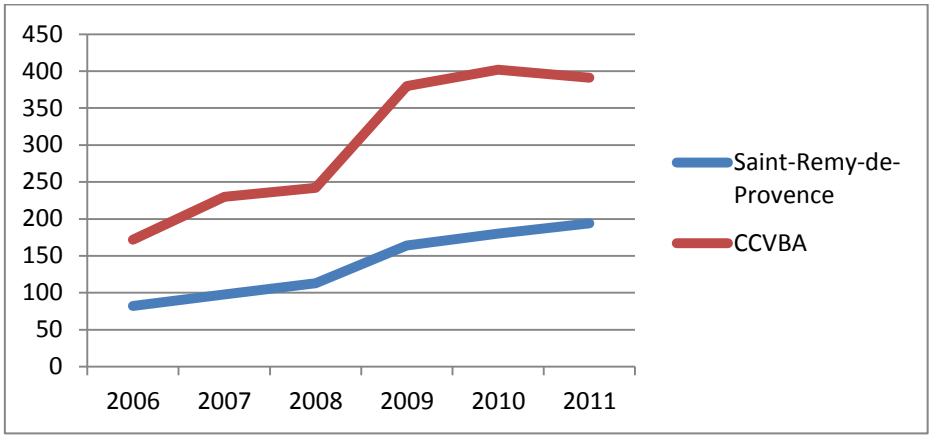

Graphique 8 : Taux de création d'entreprises de la CCVBA et de Saint-Rémy de Provence
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Cependant, près de la moitié des entreprises de la CCVBA ont une ancienneté supérieure à 6 ans ce qui atteste d'un certain ancrage au territoire et d'une stabilisation du paysage socio-économique.

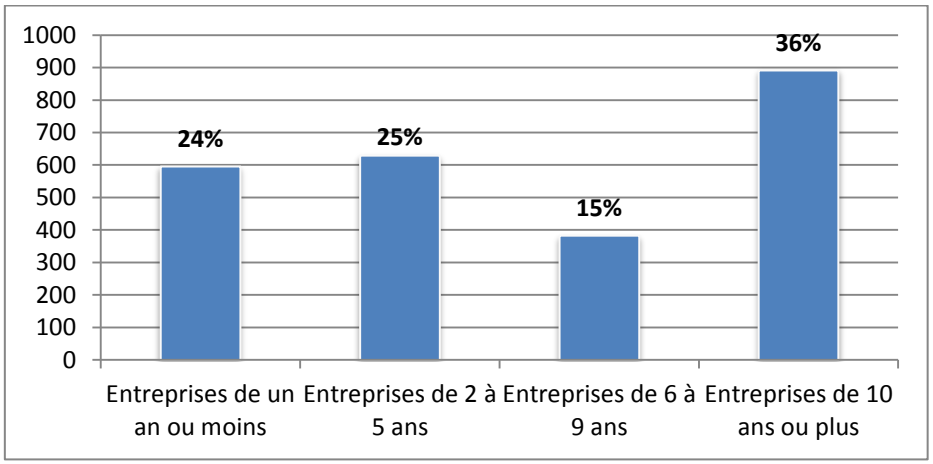

Graphique 9 : Ancienneté des entreprises
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Le tissu économique du territoire est en tout cas organisé autour de petites entreprises correspondant notamment à un tissu d'entreprises artisanales, et de petits commerces. Cet appareil économique, caractéristique d'un développement historique structuré autour d'activités endogènes, agricoles et de proximité, est ainsi moins fragile en cas de crise industrielle du fait de l'absence de grandes unités industrielles. Cependant cette caractéristique de petites unités souvent familiale à l'assise financière parfois instable pose le problème de leur succession et de leur transmission.

Synthèse : Nature du tissu économique

Atouts	Faiblesses
Un secteur agricole important Un pôle de services et de commerces bien en place pouvant répondre aux besoins résidentiels de la population Un tissu économique de petites entreprises, adapté à la structure du territoire, offrant une plus grande proximité, moins dépendante des crises industrielles et donc moins fragile	Une économie très orientée sur les activités présentielles et touristiques Un tissu composé quasiment exclusivement de TPE
Opportunités	**Menaces**
Continuer à exploiter le potentiel touristique du territoire S'appuyer sur l'agriculture, sur l'artisanat et sur le développement d'une petite industrie pour diversifier le tissu économique Attirer des entreprises de taille plus importante pour diversifier et dynamiser l'économie locale	Une économie se concentrant uniquement sur le tourisme et donc trop saisonnière

C. Tendance d'évolution du marché du travail

1) Une population active

Le taux d'activité de la population de la CCVBA était en 2011 proche de 72%. La population de la Communauté de communes est ainsi légèrement plus active que celle du département, présentant un taux d'activité de 69,1%, même si ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale (72,6%).

	Actifs	Taux d'activité des 15 à 64 ans	Taux de chômage des 15 à 64 ans
Aureille	763	76,1	9,2
Les Baux-de-Provence	182	73,1	4,9
Eygalières	691	67,9	8,9
Fontvieille	1560	70,2	11,2
Mas-Blanc-des-Alpilles	241	71	12,4
Maussane-les-Alpilles	916	67,2	11
Mouriès	1624	73	12
Le Paradou	717	79,3	8,6
Saint-Étienne-du-Grès	1043	72,6	8,7
Saint-Rémy-de-Provence	4835	71,9	13,3
CCVBA	12572	71,9	11,4
Bouches-du-Rhône	878 463	69,1	14

Tableau 8 : Taux d'activité et de chômage des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

De plus la CCVBA présente un taux de chômage moyen de 11,4% contre 14% pour le département. En comparaison avec les Bouches du Rhône, la CCVBA possède donc une population active et occupée. Certaines communes possèdent même des taux de chômage très faible comme, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès et Eygalières avec des taux avoisinant moins de 9% et surtout Les Baux de Provence avec 4,9%. Ces taux plus faibles s'expliquent pour Le Paradou par un afflux de jeunes ménages actifs suite à la création de nombreux lotissements, pour Les Baux de Provence par une activité touristique créatrice d'emplois très intense, et pour Eygalières et Saint-Etienne du Grès par la présence de grandes entreprises industrielles également pourvoyeuses d'emplois.

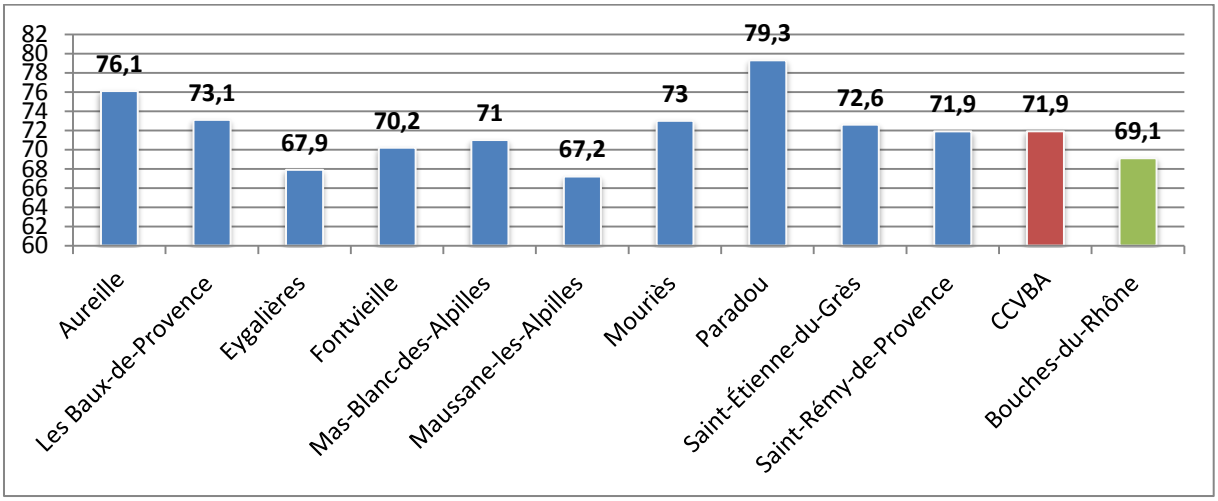

Graphique 10 : Taux d'activité des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation Joran OFFREDO

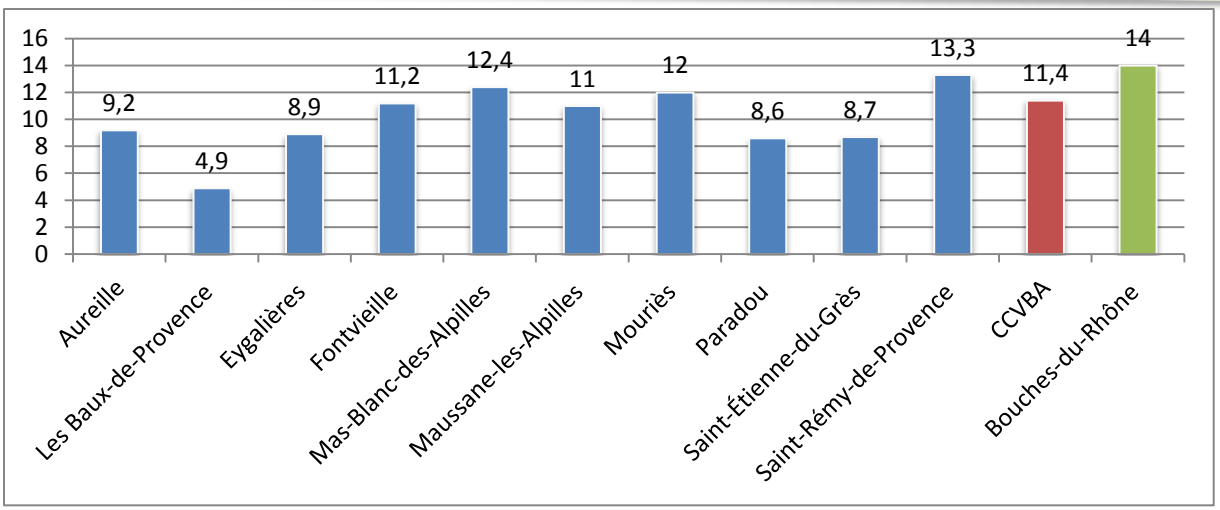

Graphique 11 : Taux de chômage des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

2) Une main d'œuvre en adéquation avec la structure de l'emploi

a) Une spécificité des catégories socio professionnelles dans l'entreprenariat agricole, artisanal et commercial

Tout d'abord la part importante des retraités avoisinant les 32%, bien supérieure à la moyenne départementale de 25%, confirme l'observation qui avait été faite d'une population âgée. Ensuite, l'observation de la répartition des classes socio-professionnelles met en évidence la spécificité au territoire de deux classes par rapport au département : les agriculteurs exploitants, bien que peu présents en proportion du nombre total d'habitants de 15 ans ou plus, et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, 6,6% contre 3,4%.

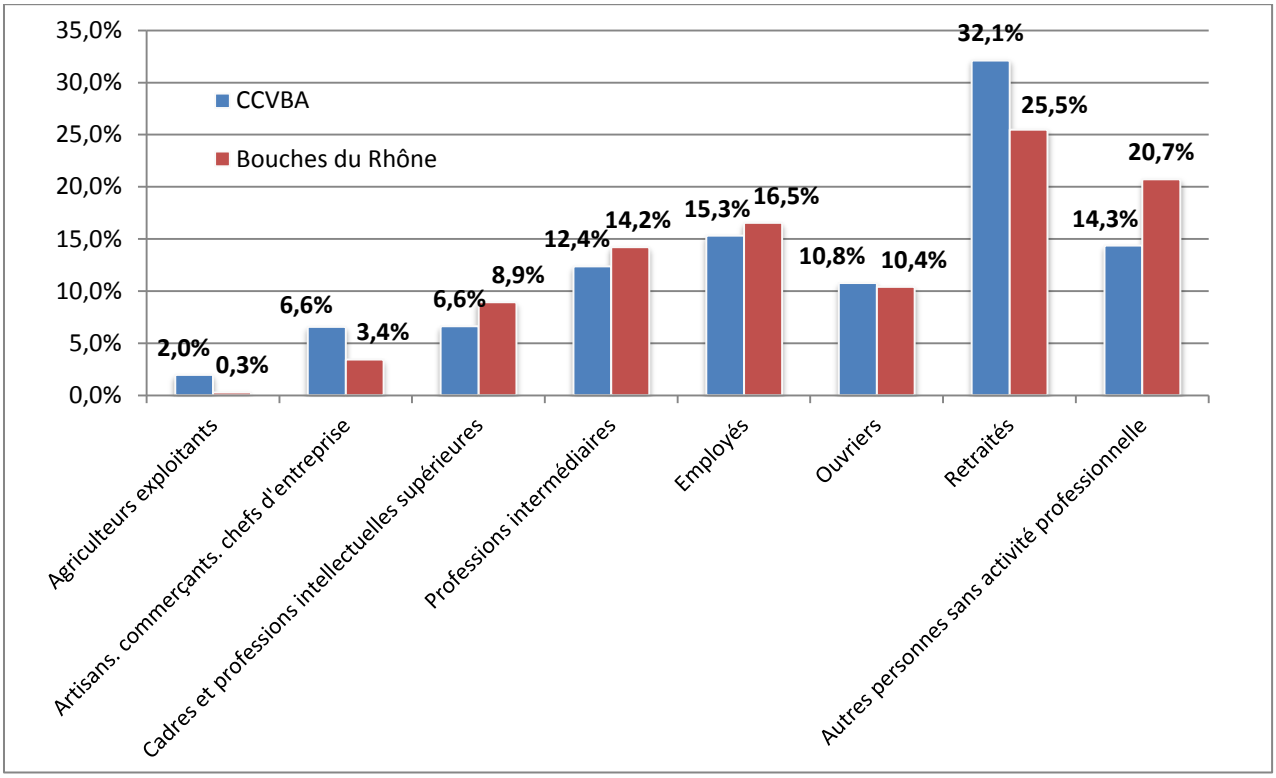

Graphique 12 : Répartition de la population selon les catégories socio-professionnelles
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Les cadres et les professions intellectuelles, équivalentes à 6,6%, sont eux inférieurs à la moyenne départementale de 8,9%. Il faut cependant noter que cette typologie d'habitants est en augmentation et supérieure aux intercommunalités voisines. Enfin les professions intermédiaires et les employés restent les typologies dominantes bien que leurs proportions soient inférieures à celles présentes à l'échelle des Bouches du Rhône.

Graphique 13 : Evolution de la répartition de la population selon les classes socio-professionnelles entre 2006 et 2011
Source : INSEE, 2006, 2011 ; Réalisation : INSEE

Les catégories socio-professionnelles présentes sur la CCVBA sont donc en corrélation avec les caractéristiques rurales du territoire, c'est-à-dire une orientation plus grande vers du petit entreprenariat notamment agricole, artisanale et commerciale.

b) Une main d'œuvre aux qualifications moyennes et orientée vers l'enseignement supérieur court

	CCVBA	Bouches du Rhône
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	21 960	1 426 297
Part des titulaires en %		
d'aucun diplôme	19,3	20,4
du certificat d'études primaires	10,1	8
du BEPC, brevet des collèges	6,5	6,3
d'un CAP ou d'un BEP	21,5	20,9
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	17,2	16,6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	13,3	12,6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	12,2	15,2

Tableau 9 : Répartition de la population non scolarisée selon le niveau d'étude
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

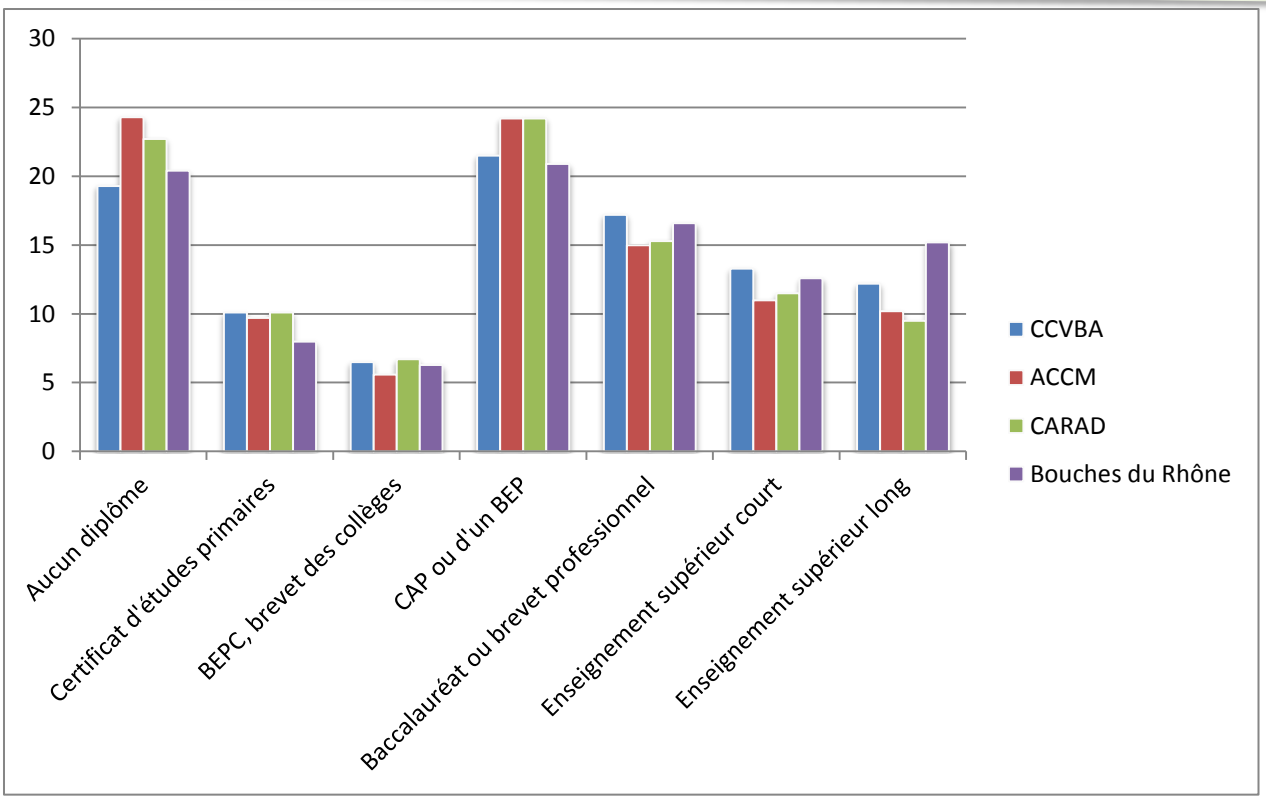

Graphique 14 : Répartition de la population non scolarisée selon le niveau d'étude pour la CCVBA et les territoires limitrophes
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

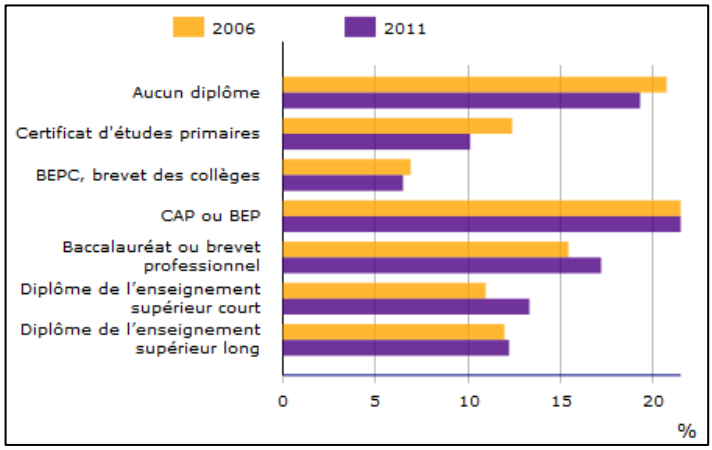

Graphique 15 : Evolution de la répartition de la population selon le niveau d'étude entre 2006 et 2011
Source : INSEE, 2006, 2011 ; Réalisation : INSEE

La population de la CCVBA est dotée d'un niveau de scolarité moins élevé qu'à l'échelle du département. Seul 12,2% des habitants de la Communauté de communes possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur long contre 15,2% pour les Bouches du Rhône. Cela s'explique par une offre d'emploi pour les ingénieurs, les cadres supérieurs, les chercheurs, probablement inférieure sur la Communauté de communes. Inversement la part des habitants possédant uniquement un certificat d'études primaires est de 10% pour la CCVBA contre 8,1% pour les Bouches du Rhône. Cependant il faut noter que la part des habitants possédant un diplôme de l'enseignement supérieur long est plus grande dans la CCVBA que dans la CARAD et l'ACCM, respectivement 9,5% et 10,2%. De plus, entre 2006 et 2011, la part de la population possédant un diplôme de l'enseignement supérieur a augmenté. De surcroît, la part de la population non scolarisée de la CCVBA ne possédant aucun diplôme est inférieure à celle du département et largement inférieure à celle de la CARAD et de l'ACCM. A l'échelle du Pays d'Arles, la Communauté de communes semble donc être le territoire le plus attractif pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

3) Un appareil de formation à fort caractère professionnel et d'apprentissage

a) Une offre de formation orientée vers la professionnalisation et l'apprentissage

Le territoire de la CCVBA est doté d'un seul lycée localisé à Saint-Rémy de Provence. Il s'agit d'un lycée professionnel public offrant également une formation en alternance. Le lycée « LP Agricole les Alpilles » accueille actuellement 187 étudiants et 110 apprentis ainsi que des stagiaires adultes. L'établissement offre quatre filières d'enseignement :

- Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- Aménagement Paysager
- Technicien Conseil Vente de Produit de Jardin
- Service aux Personnes et Aux Territoires.

Cette spécialisation dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture est en adéquation avec les caractéristiques du territoire. Elle est adaptée à la structure de la population et au tissu économique local fortement orienté vers l'agriculture. Malgré la présence de cette formation, l'agriculture est un secteur en perte d'attractivité auprès des jeunes.

La Communauté de communes ne dispose pas d'autres établissements de formation générale, professionnel, d'enseignement supérieur court ou long. Cependant un réel besoin existe aujourd'hui, notamment pour un établissement de type lycée général sur le Nord des Alpilles ou collège. Les collégiens et lycéens habitant sur les Alpilles doivent en effet se rendre dans les établissements surchargés et éloignés des territoires voisins. Le collège de Saint-Martin de Crau accueille par exemple à lui seul 400 enfants de la Vallée des Baux. Outre le potentiel économique d'un territoire, la présence d'établissements d'enseignement à proximité pour leurs enfants est un des critères d'implantation des chefs d'entreprise. Ce manque de structures d'enseignement secondaires constitue une faiblesse de l'offre d'accueil du territoire et donc un frein au développement économique de la CCVBA.

L'offre de formation sur les territoires voisins est également principalement organisée autour de lycées professionnels et de formations en alternance. Plusieurs structures sont ainsi orientées vers l'enseignement agricole comme à Saint-Martin de Crau ou à Eyragues. En tout, onze établissements proposent une formation professionnelle sur le Pays d'Arles, six sous statuts scolaires et cinq en apprentissage, la plupart étant concentrée sur Arles. Cette offre de formation professionnelle est complétée par trois lycées généraux et technologiques, deux situées à Arles et un à Tarascon.
L'appareil de formation à fort caractère professionnel et d'apprentissage est en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire, se basant sur des niveaux bas de qualification notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment et de l'industrie.

Avec le vieillissement de la population et donc des entrepreneurs, notamment des agriculteurs et artisans, proposer une formation adaptée au tissu local constitue un réel enjeu pour la problématique grandissante de reprise des entreprises.

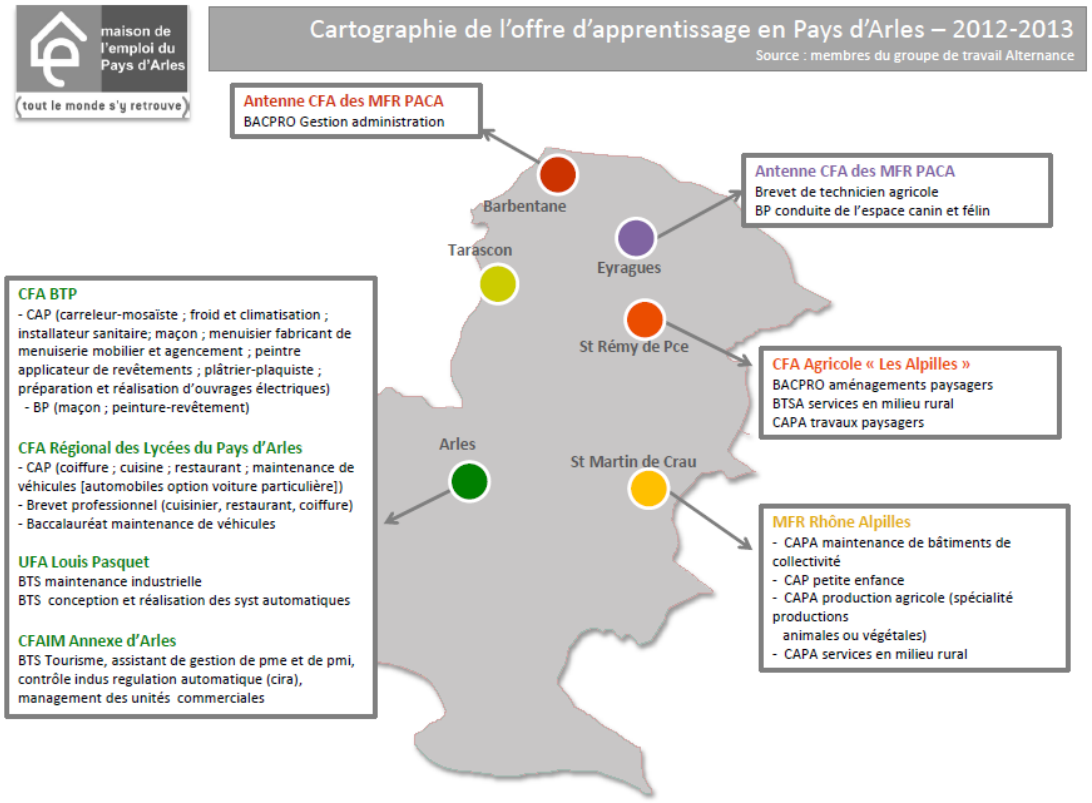

Carte 9 : Cartographie de l'offre d'apprentissage dans le Pays d'Arles en 2012 - 2013
Source : Diagnostic 2012 MDE ; Réalisation : Région PACA via groupe Alternance

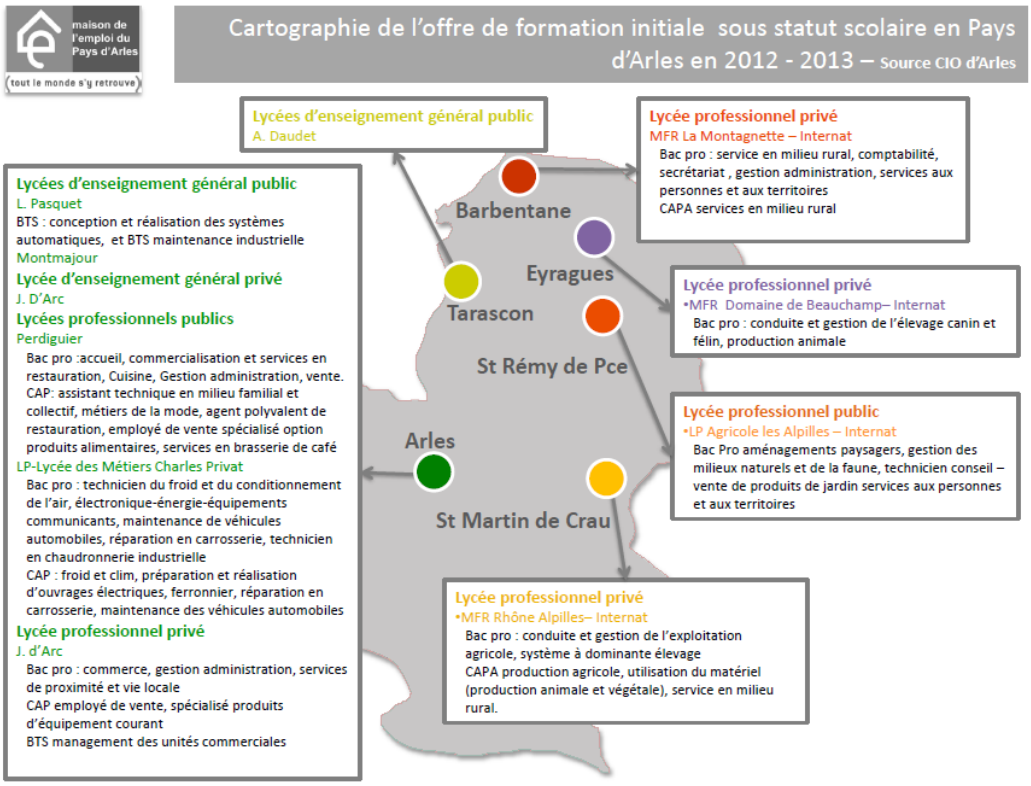

Carte 10 : Cartographie de l'offre de formation initiale sous statut scolaire en Pays d'Arles en 2012 – 2013
Source : Diagnostic 2012 MDE ; Réalisation : Région PACA via groupe Alternance

b) Une offre de l'enseignement supérieur long localisée sur Avignon, Arles et le pôle Aix-Marseille

L'offre d'enseignement supérieur à proximité des Alpilles se situe principalement sur les villes d'Arles et d'Avignon. Arles constitue aujourd'hui un pôle universitaire de plus de 1 300 étudiants répartis dans plus de 20 formations d'enseignement supérieur, publiques et privés. Il offre ainsi des qualifications pointues notamment dans les secteurs de la photographie, de l'animation et de l'infographie. Supinfocom Arles et l'Ecole nationale supérieur de la photographie sont par exemple des établissements de renommée nationale et internationale qui ont su donner à la ville un créneau dans l'enseignement numérique.
Avignon constitue le pôle universitaire le plus important dans le territoire proche. Avec près de 8 000 étudiants et des enseignements orientés vers la culture, le tourisme ou l'agroalimentaire, Avignon est le principal pôle universitaire rayonnant sur le territoire des Alpilles.

Enfin, l'Université d'Aix-Marseille est le principal établissement de l'enseignement supérieur de la région. Avec près de 72 000 étudiants en 2012 organisés principalement autour de cinq campus situés à Aix-en-Provence et Marseille, l'université rayonne sur le territoire de la CCVBA. Elle est notamment implantée sur Arles (droit et IUT), Avignon (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) et Salon de Provence (IUT).

Bien que le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur soit plus faible sur la CCVBA qu'à l'échelle du département, cette part reste supérieure par rapport aux intercommunalités voisines. De plus la part des catégories socio professionnelles de types cadres est en augmentation démontrant un réel intérêt du territoire pour ce type de population. Cette offre de formation supérieure à proximité de la Communauté de communes et certains créneaux qui apparaissent comme à Arles peuvent fournir au territoire une attractivité pour de nouvelles filières et constituent donc une opportunité de diversification pour le tissu économique local des Alpilles.

4) La localisation de l'emploi

a) Une offre d'emplois inférieure au nombre d'actifs occupés habitant la CCVBA

Globalement, le territoire ne fournit pas assez d'emplois pour subvenir aux besoins de sa population. En moyenne, pour 10 actifs habitant la CCVBA et travaillant, moins de 9 emplois sont proposés. Cet indicateur d'emploi au lieu de travail est même extrêmement bas pour certaines communes. Ce taux n'est ainsi que de 0,31 pour Mas Blanc des Alpilles, ce qui s'explique ici par la petite taille de la commune et par la proximité de pôles pourvoyeurs d'emplois tels que Saint-Rémy de Provence. Aureille, souffrant de son isolement, présente le même rapport de 0,31 entre le nombre d'emplois présents sur la commune et le nombre d'actifs ayant un travail. Mouriès et Le Paradou présentent également des indices d'emploi au lieu de travail inférieurs à 0,4. Ces faibles taux s'expliquent ici par une volonté passée d'offrir beaucoup de terrains à construire pour l'habitat sans qu'une offre de services et d'emplois puisse suivre, contribuant ainsi à en faire des communes dortoirs. A l'inverse, le statut de pôle pourvoyeur d'emplois de Saint-Rémy de Provence se confirme avec un indice de 1,18. Maussane les Alpilles constitue la seule commune du sud des Alpilles présentant plus d'emplois que d'actifs occupés. Les Baux de Provence présentent quant à eux un taux de 2,5 s'expliquant par la faible population de la commune et par le fort potentiel d'emplois de nature touristique.

Indicateur d'emploi au lieu de travail

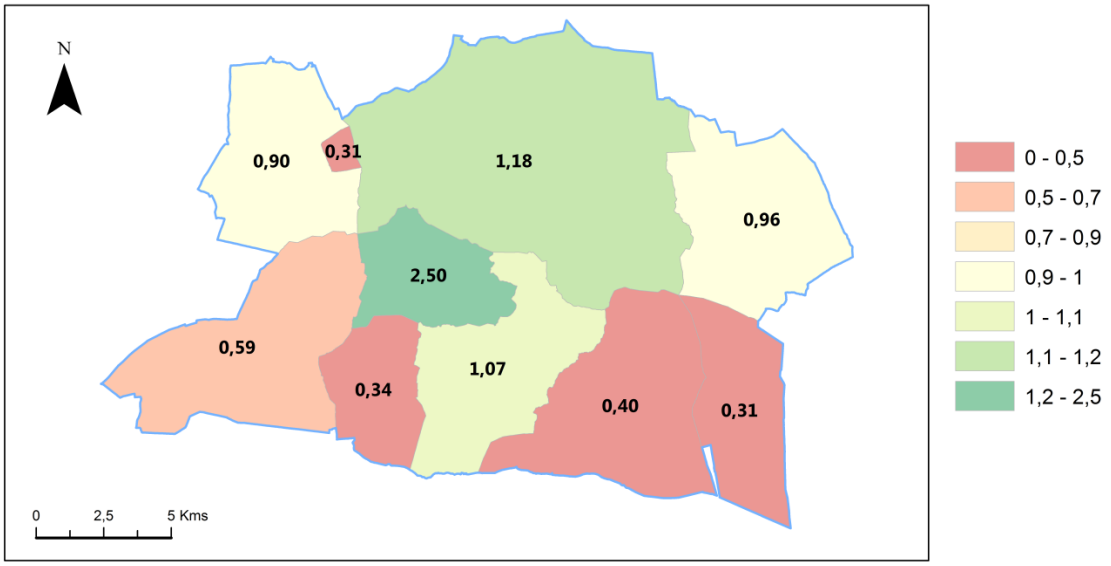

Carte 11 : Indicateur d'emploi au lieu de travail des communes de la CCVBA
Source : ©IGN BD TOPO ; INSEE ; 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

L'indicateur d'emploi au lieu de travail est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et le nombre d'emplois au lieu de travail existants sur chaque commune.

Il est cependant à noter que l'offre d'emploi est en augmentation sur la Communauté de communes. Entre 2006 et 2011, le nombre d'emploi a augmenté de 0,9% soit un taux supérieur à celui des Bouches du Rhône qui était de 0,7%.
Sur cette même période, les communes les plus dynamiques en termes de créations d'emplois sont Saint-Rémy de Provence, Les Baux de Provence, Mouriès et surtout Le Paradou avec une augmentation de 5,3% du nombre d'emplois, cependant à relativiser du fait de la faiblesse de l'offre initialement présente.

Seuls deux communes présentent une diminution du nombre d'emplois. Aureille a ainsi connu une baisse de 1,4% de son offre, continuant à aggraver la situation de la commune. Fontvieille a vu son offre d'emplois diminuer de 1,7%. Pour cette commune, la proximité d'Arles explique le faible taux d'emploi au lieu de travail. Un nombre important d'actifs viennent en effet s'installer à Fontvieille pour profiter des avantages de la campagne, le calme et la nature, et bénéficier de la proximité d'Arles, accessible en moins de 20 minutes, qui est un plus grand pourvoyeur d'emplois.

Enfin Eygalières et Saint-Etienne du Grès connaissent une situation stable avec un taux avoisinant les 1 et une stagnation du nombre d'emplois entre 2006 et 2011.

Emploi - Chômage	Emploi total (salarié et non salarié)	Actifs	Actifs occupés	Variation de l'emploi total au lieu de travail entre 2006 et 2011, en %	Indicateur d'emploi au lieu de travail
Aureille	218	763	694	-1,4	0,31
Les Baux-de-Provence	433	182	173	2	2,50
Eygalières	603	691	630	0,1	0,96
Fontvieille	813	1560	1384	-1,7	0,59
Mas-Blanc-des-Alpilles	65	241	211	1,1	0,31
Maussane-les-Alpilles	875	916	815	2	1,07
Mouriès	572	1624	1429	1,3	0,40
Le Paradou	225	717	655	5,3	0,34
Saint-Étienne-du-Grès	860	1043	952	0,1	0,90
Saint-Rémy-de-Provence	4 955	4835	4191	1,2	1,18
CCVBA	9 619	12572	11134	0,9	0,86
Bouches-du-Rhône	784 395	878 463	758 200	0,7	1,03

Tableau 10 : Variation de l'emploi au lieu de travail entre 2006 et 2011 et indicateur d'emploi au lieu de travail en 2011
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Les Alpilles se ressentent donc comme un délimitation marquant un changement, avec une partie nord offrant un nombre d'emplois égale ou supérieur au nombre d'actifs occupés, et une partie sud plus dépendante de l'emploi des territoires extérieurs, mise à part Maussane les Alpilles.

b) Une population dépendante des pôles extérieurs

En moyenne, sur la CCVBA, seul 44% des actifs ayant un emploi travaillent dans leurs communes de résidence, et 51% des actifs travaillent dans la CCVBA. Sur les dix communes, Les Baux de Provence avec 69% de leurs actifs travaillant dans leur commune et Saint-Rémy de Provence avec 58% d'actifs sont les seules à accueillir plus de la moitié de leurs actifs. Maussane les Alpilles quant à elle parvient à en conserver près de la moitié.

A l'inverse, ce taux ne représente que 19% pour Le Paradou et près de 23% pour Saint-Etienne du Grès et Mas Blanc des Alpilles.
Dans le cas de Saint-Etienne du Grès, malgré une offre d'emplois équivalente à sa population d'actifs, 70% de ces derniers vont travailler en dehors de leur commune dont 64% en dehors de la CCVBA. Ces chiffres s'expliquent d'une part par la localisation de la commune au carrefour de trois EPCI, et d'autre part par la présence de l'entreprise NGE représentant près de la moitié de l'emploi sur Saint-Etienne du Grès, une entreprise de la construction dont le profil de salariés ne correspond pas à la majorité des actifs de la commune.

Les autres communes dont au moins 65% de leurs actifs vont travailler en dehors de la CCVBA sont :

- Aureille, isolée et possédant peu d'emplois, dont les habitants se dirigent vers les villes les plus proches Salon de Provence et Saint Martin de Crau.
- Fontvieille qui est située à proximité d'Arles beaucoup plus pourvoyeur d'emplois.
- Et Le Paradou, possédant une évolution démographique trop importante pour pouvoir avoir une offre d'emplois qui suive. Ses habitants se dirigent également vers Arles.

Déplacements domicile travail des actifs habitant la CCVBA

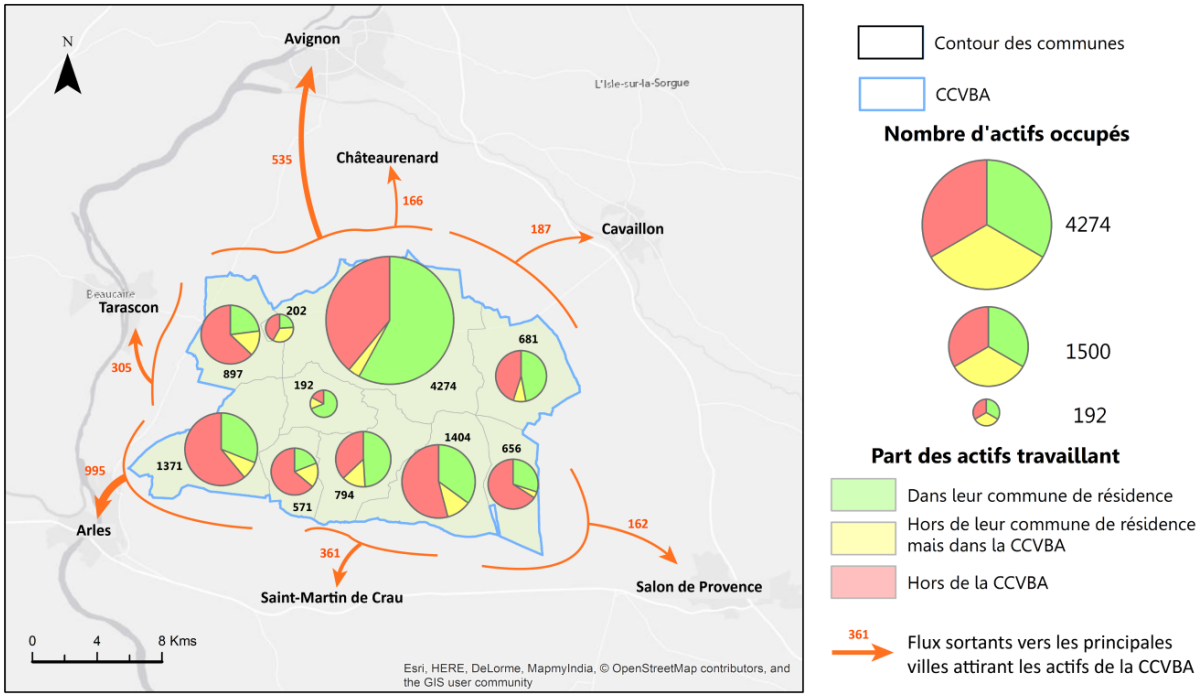

Carte 12 : Déplacements domicile travail des actifs habitants la CCVBA
Source : ©IGN BD TOPO, INSEE 2010 ; Réalisation : Joran OFFREDO

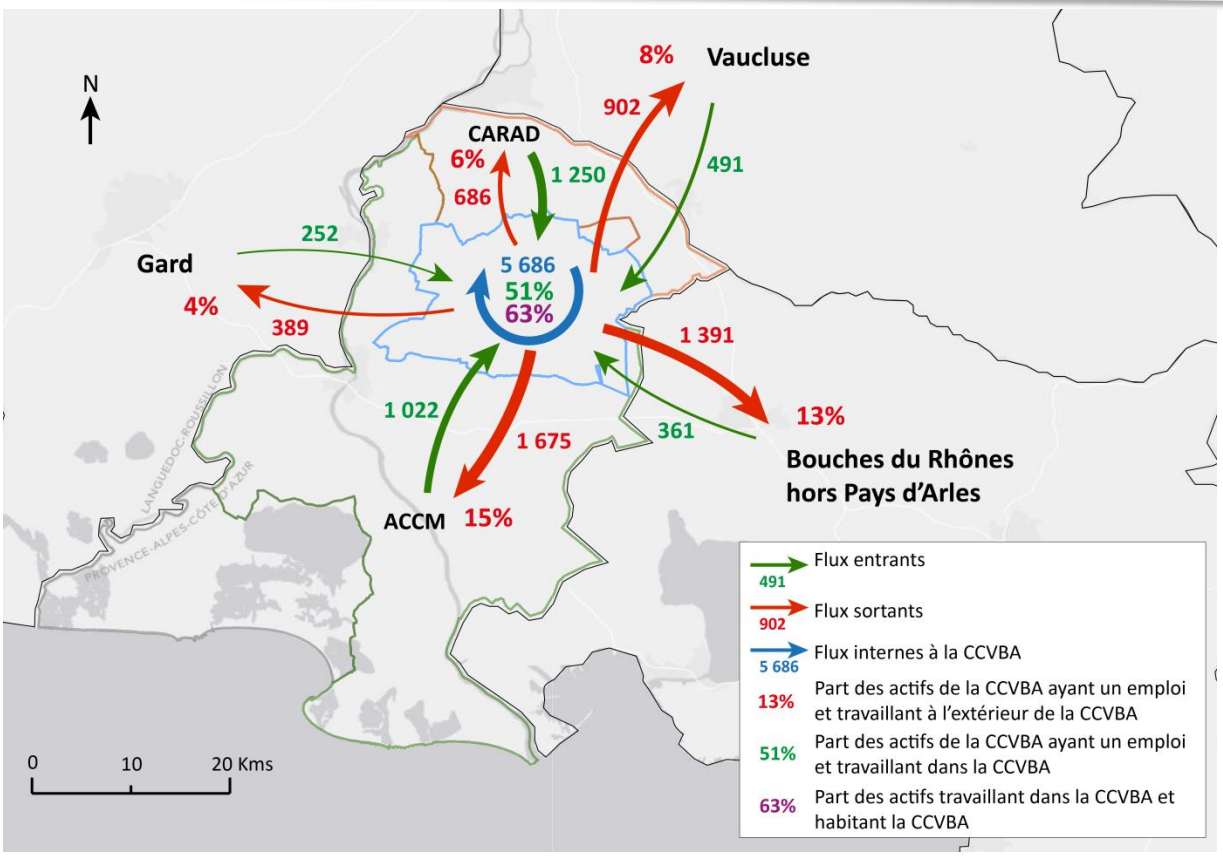

Carte 13 : Flux entrants, sortants et internes des actifs de la CCVBA
Source : INSEE 2010 ; Réalisation : Joran OFFREDO ; Fond de carte : Canvas Carto

c) Flux entrants

Saint-Rémy reste le seul pôle d'emplois conséquent sur le territoire capable de retenir ses habitants et d'attirer des actifs extérieurs à la CCVBA. La commune possède ainsi un solde positif avec la quasi-totalité des territoires environnants mis à part Avignon. Avec deux fois plus d'actifs entrant que sortant en 2010, la CARAD, située juste au nord de la commune, est particulièrement attirée par les emplois proposés à Saint-Rémy.

En 2010, la CARAD est effet le principal territoire attiré par la CCVBA avec 1 250 travailleurs venant dans la Communauté de communes.
L'ACCM est le second principal territoire de provenance des travailleurs avec près de 1 000 actifs venant travailler.
Les flux entrants des autres territoires plus éloignés, les Bouches du Rhône hors Pays d'Arles, le Vaucluse et le Gard restent inférieurs à 500.

d) Les Flux sortants

Si la CARAD est peu attractive en termes d'emplois pour la CCVBA, le bassin d'emploi d'Avignon situé plus au nord possède une réelle influence sur le nord de la CCVBA. En 2010, sur les 900 actifs de la CCVBA travaillant dans le Vaucluse, 535 allaient ainsi travailler sur la seule ville d'Avignon. En tout, 8% des actifs de la CCVBA se dirigent vers ce département pour travailler. Cette attractivité concerne principalement les communes du nord des Alpilles.

Au nord, Cavaillon et Châteaurenard constitue ensuite deux pôles secondaires possédant une certaine attractivité.

Salon de Provence, Saint Martin de Crau et également Istres sont les principaux pôles pourvoyeurs d'emplois sur les zones sud-est. En particulier, Saint-Martin de Crau possède une influence conséquente avec 360 actifs provenant principalement d'Aureille, de Mouriès et du Paradou.

Enfin, Arles est la principale ville extérieure au territoire attirant les actifs de la CCVBA. En effet, près de 1 000 actifs habitant la Communauté de communes vont travailler sur ce pôle dont 650 provenant des communes situées au sud des Alpilles.
La présence de Tarascon est également à noter avec une certaine attractivité sur les communes situées à l'ouest.
En tout, 15% des actifs de la Communauté de communes vont travailler dans l'ACCM faisant de la Communauté d'Agglomération le principal territoire pourvoyeur d'emplois pour la CCVBA.

e) Flux internes

Assez peu de flux internes sont observables. Les principaux flux se font logiquement entre communes limitrophes, notamment Eygalières et Saint-Etienne du Grès dont 8% des actifs se dirigent vers Saint-Rémy de Provence, et Mas Blanc des Alpilles dont 21% des actifs vont également travailler à Saint-Rémy. Saint-Rémy de Provence reste le principal pôle interne, cependant son influence reste localisée au nord des Alpilles. De plus, même pour ces communes, Saint-Rémy ne constitue pas le principal pôle attracteur ce qui atteste de la dépendance du territoire à l'emploi des villes extérieures à la CCVBA.

f) Rapport des flux entrants sortants

Seuls 37% des emplois offerts sur la CCVBA sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur de la Communauté de communes tandis que 49% des actifs de la CCVBA se dirigent vers les territoires extérieurs.

Hormis avec la CARAD, la CCVBA possède ainsi des soldes entrants sortants négatifs avec l'ensemble des territoires l'entourant. Son influence reste limitée aux territoires directement limitrophes. Le rapport entre la CCVBA et le Pays d'Arles est proche de 1 cependant son influence se concentre surtout sur la partie nord. En dehors du Pays d'Arles, le rapport entre la CCVBA et les Bouches du Rhône passe ainsi à 0,26.

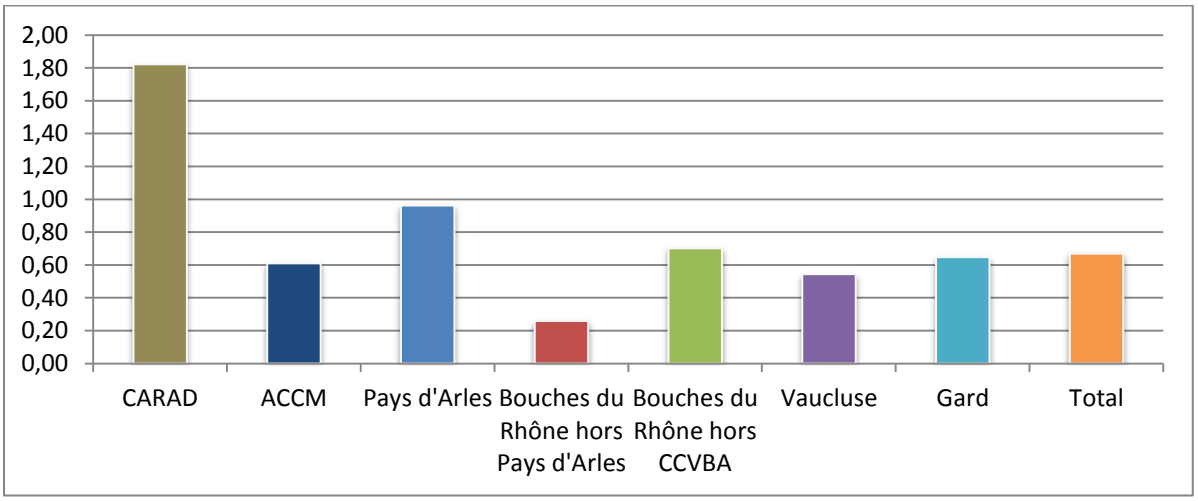

Graphique 16 : Rapport des actifs entrant et sortant entre la CCVBA et les autres territoires
Source : INSEE, 2010 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Synthèse : Tendances d'évolution du marché du travail

Atouts	Faiblesses
Une population active en comparaison avec les territoires environnants Un pôle dynamique pourvoyeur d'emploi : Saint-Rémy L'appareil économique et de formation actuel en adéquation avec le profil de la population active La CCVBA, le territoire le plus attractif dans le Pays d'Arles pour les populations de cadres supérieurs et les diplômés de l'enseignement supérieur long	Une offre d'emploi sur la CCVBA insuffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population Une dépendance à l'emploi des territoires extérieurs, surtout sur la partie sud des Alpilles Les Alpilles se ressentant comme une barrière dans les déplacements domicile travail Certaines communes particulièrement peu dynamiques : Aureille, Le Paradou Une part des cadres supérieurs et de diplômés de l'enseignement supérieur long restant faible Faiblesse de l'offre d'enseignement secondaire
Opportunités	**Menaces**
Des offres de formations et de nouveaux secteurs émergeants sur les territoires limitrophes pouvant apporter des opportunités de diversification Soutenir et développer les formations professionnelles et en apprentissage en adéquation avec le tissu économique local Accueillir des établissements de l'enseignement secondaire pour renforcer l'attractivité du territoire	Le sud de la CCVBA devenant totalement dépendant de l'emploi des polarités extérieures Le manque d'offre d'enseignement secondaire constituant une faiblesse de l'offre d'accueil et donc un frein à l'implantation de nouvelles entreprises

D. Les secteurs et filières économiques

1) L'Agriculture, un secteur d'activité identitaire des Alpilles

L'agriculture constitue un élément primordial de la structuration du territoire. Bien que la surface exploitable soit limitée par la présence des Alpilles, de son massif forestier et des milieux naturels qui occupent près de 68% du territoire, les surfaces agricoles représentent tout de même 25% des sols. Elle est l'une des composantes de l'identité et du paysage des Alpilles. Au-delà de cette dimension identitaire, l'agriculture possède un réel impact économique avec 18% des établissements économiques de la CCVBA et 11% des emplois présents.

Territoire	Production Brute Standard (en milliers d'€)	PBS/exploitation (en €)	PBS/UTA (en €)
Alpilles	48 018	58 000	34 720
Camargue	56 542	115 000	54 420
Comtat	125 180	125 000	44 851
Crau	34 814	205 000	67 338
Pays d'Arles	**264 554**	**106 000**	**46 170**
Département 13	**444 622**	**91 000**	**44 600**

Tableau 11 : Production Brute Standard des territoires du Pays d'Arles et des Bouches du Rhône[7]
Source : Diagnostic Agricole du Pays d'Arles, Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

Le secteur agricole sur la Communauté de communes est marqué par une forte croissance du nombre de petites exploitations[8]. Le taux de petites exploitations est ainsi passé de 44% à 68% du nombre total d'exploitations entre 2000 et 2010[9]. La CCVBA possède ainsi la plus faible Production Brute Standard par exploitation du Pays d'Arles, 58 000€ pour les Alpilles contre 106 000€ pour le Pays et 91 000€ pour le département, s'expliquant par un tissu agricole composé de nombreux établissements de petites tailles souvent à vocation familiale. De nombreux particuliers cherchant à s'installer dans le sud de la France achètent des propriétés et exploitent les terres associés, sans forcément avoir de vraies connaissances agricoles.
La Surface Agricole Utilisée totale exploitée par de petits agriculteurs a ainsi augmentée de 4% entre 2000 et 2010, cependant avec 82% de la SAU totale en 2010, la grande majorité des terres agricoles appartiennent toujours aux moyennes et grandes exploitations.

[7] Les Alpilles correspondent dans le tableau aux dix communes de la CCVBA plus Orgon
[8] Dont la Production Brut Standard, correspondant à un potentiel de production théorique basé sur la structure de l'exploitation (surfaces, cheptels), est inférieur à 25 000 €
[9] Source : Recensement agricole 2010, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les typologies d'agricultures présentes sur la CCVBA sont avant tout déterminées par le relief et l'aptitude des sols. Deux types peuvent principalement être distingués :

- L'agriculture de massifs et de piémonts

Les sols peu profonds présents sur les Alpilles sont plus adaptés à la culture de vignes, d'oliviers, de vergers fruitiers. Il s'agit d'une agriculture fortement orientée bio. Cette agriculture, patrimoniale et profitant du tourisme, est moins soumise à la concurrence internationale.

- L'agriculture de plaines autour du massif

Il s'agit de terres arables occupées majoritairement par du maraichage, de l'arboriculture et par des cultures céréalières. Cette agriculture est en revanche fortement confrontée à la concurrence internationale. Les cultures maraichères s'exportent beaucoup en Europe du Nord à partir du MIN, le marché de gros de Châteaurenard.

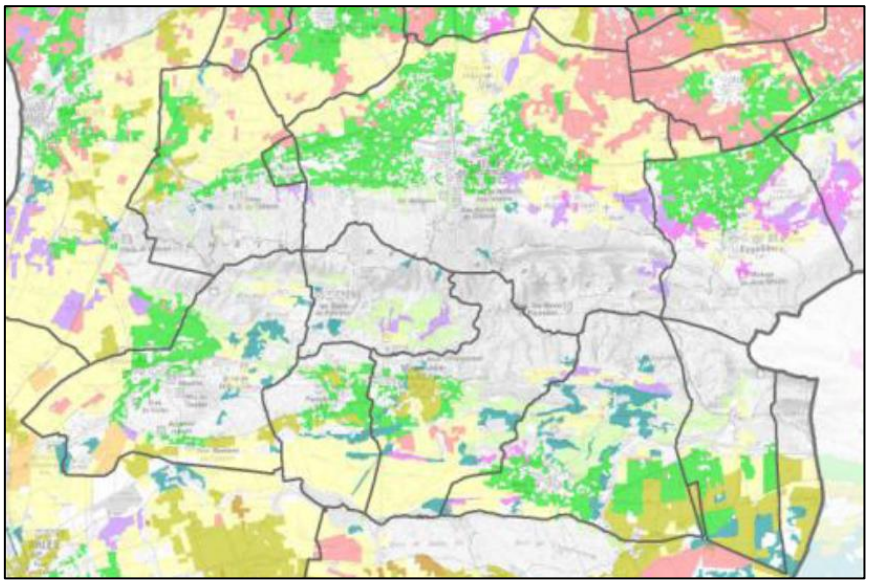

Occupation agricole du sol en 2006

- Terres arables autres que serres, zones à forte densité de serres et de rizières
- Rizières
- Zone à forte densité de serres
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation
- Pelouses et pâturages naturels

Carte 14 : Occupation agricole du sol en 2006[10]
Source : IGN CRIGE PACA ; Réalisation : Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

[10] La catégorie « terre arable autres que serres, zones à forte densité de serres et de rizières » correspond à des secteurs de céréales (hors riz identifié dans une catégorie spécifique) ou de légumes de plein champ.
La catégorie « cultures annuelles associées aux cultures permanentes » correspond à des secteurs où les cultures sont diversifiées et où il est difficile de dégager une occupation majoritaire. On retrouve cette catégorie (alternance de vergers et cultures de légumes, parcellaire fragmenté) dans le secteur du Comtat (secteur subdivisé en cinq grandes plaines dont celles de Cavaillon et d'Avignon)

a) Des filières diversifiées

L'agriculture sur la Communauté de communes s'organise autour de plusieurs filières pouvant s'appuyer sur plusieurs labels attestant de la qualité et de l'authenticité des produits. On distingue ainsi six Appellation d'Origine Protégée :

- AOP « Huile d'olive de la Vallée des Baux »
- AOP « Olive cassée de la Vallée des Baux »
- AOP « Olive noire de la Vallée des Baux »
- AOP « Foin de la Crau »
- AOP Vin « Les Baux de Provence »
- AOP « Taureau de Camargue »

Et deux IGP :

- IGP « Agneau de Sisteron »
- IGP Vin « Alpilles »

Filière Bovins sauvages et domestiques

Il faut noter que la majeure partie de la filière bovins sauvages et domestiques se localise plus au sud dans la Camargue, cependant plusieurs éleveurs sont présents sur la communauté de communes. Saint-Rémy présentait par exemple 6 exploitations pour 279 têtes en 2010[11]. Une partie importante de cette filière est associée à l'élevage de taureaux sauvages. Deux races se distinguent principalement :

- Le taureau de combat élevé dans la tradition espagnole pour les corridas,
- Le taureau de la Raço di Bioù destiné aux courses camarguaises.

Photo 29 : Bandidas à Maussane les Alpilles
Réalisation : Joran OFFREDO

Cette filière, bien implantée sur le territoire, fait partie de la culture locale. Il s'agit d'un type d'élevage emblématique contribuant à la renommée du Pays et participant à l'offre touristique. Cependant la tauromachie est en perte de vitesse, le secteur connait des baisses de chiffres d'affaire sur les activités de tauromachie. Les élevages locaux sont de plus en plus en concurrence avec les élevages espagnols et les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) pour cette filière sont incertaines pour l'avenir. Il existe notamment des problèmes de valorisation du taureau après les corridas. De plus en plus en plus d'éleveurs conduisent un cheptel domestique en parallèle au sauvage. A l'échelle du Pays, environ 15% ont ainsi décidé de se diversifier en élevant des bovins à viande ou à lait afin d'avoir un revenu stable réparti sur les douze mois de l'année.

Opportunités :
- Maintenir les races locales menacées
- Valoriser la viande de taureaux grâce à l'AOP
- Diversification par la conduite d'élevages domestiques en parallèle
- Développer l'offre touristique en lien avec la tauromachie

[11] Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Filière Caprins-Ovins

- La filière caprine

La filière Caprine est liée à l'élevage de chèvres principalement concentré sur les Alpilles
Sur les 16 exploitations recensées sur le Pays, 12 sont situé dans les Alpilles. Il s'agit principalement d'exploitations de tailles moyennes (moins de 60 chèvres).
La filière caprine marche très bien grâce à une production de fromage de chèvre commercialisée en circuits courts. La demande locale est d'ailleurs toujours en augmentation.

- La filière ovine.

Brebis nourrices		
	Exploitations	**Cheptel (Têtes)**
Aureille	7	4 156
Les Baux-de-Provence	0	0
Eygalières	3	1 167
Fontvieille	5	2 574
Mas-Blanc-des-Alpilles	0	0
Maussane-les-Alpilles	4	2 139
Mouriès	3	2 382
Paradou	0	0
Saint-Étienne-du-Grès	0	0
Saint-Rémy-de-Provence	11	3 407
CCVBA	33	15 825

Tableau 12 : Nombre d'exploitations élevant des brebis et taille du cheptel par commune
Source : Recensement agricole 2010 ; Réalisation : Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

La filière ovine est liée à l'élevage de l'agneau. Les agneaux sont vendus légers pour l'export ou engraissés et valorisés grâce à l'IGP « Agneau de Sisteron ». Il existe une forte demande des consommateurs pour la viande d'agneau de qualité cependant la période d'agnelage est en automne, en décalage par rapport à la période de demande correspondant plus à l'été. Les gros marchés (Marseille) s'arrangent pour commercialiser à cette époque, il conviendrait donc de décaler les périodes d'agnelage afin de répondre au calendrier de consommation.
L'élevage de brebis correspond à la majorité du cheptel sur les Alpilles. Sur la CCVBA, le cheptel de brebis nourrices correspondait à 15 824 têtes en 2010. Les principales communes accueillant des élevages sont Aureille, Eygalières, Fontvieille, Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence. Plusieurs types d'élevages sont à identifiés :

- L'élevage herbagé (fourrage produit sur l'exploitation) en lien avec la filière foin
- L'élevage transhumant participant à la prévention incendie et à un entretien des espaces naturels

La prochaine PAC 2015-2020 prévoit une dégressivité de l'aide pour les élevages ovins. Les exploitations ovines étant de grandes tailles, cette nouvelle orientation va durement toucher la filière fortement dépendante des aides de la PAC.

Opportunités :
- Profiter de la demande locale en augmentation
- Développer l'engraissement des agneaux pour valoriser la filière grâce à l'AOP
- Adapter les périodes d'agnelage à la demande du consommateur

Filière foin-fourrage

La filière foin-fourrage se localise sur la partie sud de la Communauté de communes qui s'étend ensuite encore plus au sud dans la Crau. L'AOP Foin de Crau, très réputée, est la seule appellation en France concernant ce type de culture. Elle alimente notamment les haras, les émirats, l'Europe. Deux avions sont même affrétés chaque année pour le Japon. Cependant ces exportations prestigieuses, sur lesquelles les producteurs jouent beaucoup pour faire connaitre l'AOP, ne correspondent en fait qu'à 10 à 20% de la production. Le reste part pour l'élevage de brebis, du taureau, … La filière présente en effet une forte complémentarité avec les filières d'élevage de taureaux, d'ovins ou de caprins présentes sur le territoire.

La production du foin est caractérisée par une grande diversité des exploitations. Très peu de producteurs sont spécialisés dans ce type d'agriculture mais l'exerce plutôt comme diversification d'une exploitation maraichère, arboricole ou en complément de l'élevage du taureau par exemple. Des marchés sont à développer pour cette filière en lien avec les élevages herbagés de caprins et d'ovins et en lien avec la diversification de la filière bovine vers des espèces domestiques plus consommatrices de foin.

Opportunités :

- Valoriser la production grâce à l'image de marque de l'AOP « Foin de la Crau »
- Développer des marchés en lien avec les élevages locaux
- Exploiter la complémentarité de cette culture avec les filières d'élevage

Filières fruits et légumes

Les filières légumes et fruits sont importantes en termes de surfaces, d'emplois et de production. Sur la CCVBA, ce sont principalement les communes du nord qui accueille les exploitations liées à ces filières avec la production de tomates, de melons, de courgettes, de concombres pour les légumes et la production de pommes, de poires, de pêches ou d'abricots pour la filière fruits.

Ces filières fortement spécialisées (70% des agriculteurs produisant des légumes sont spécialisées à l'échelle du Pays d'Arles) sont orientées vers l'export et les circuits longs. La présence du MIN à Châteaurenard est ainsi un réel atout. Cependant cette ouverture au marché mondial est source de fragilité. Les productions légumières et fruitières sont en effet en concurrence avec les productions étrangères bon marché, notamment espagnoles. De plus le secteur est soumis aux crises conjoncturelles récurrentes. L'embargo russe sur les légumes et les fruits, une véritable catastrophe pour de nombreux producteurs, en est le parfait exemple. Les exploitants jouent sur leur savoir-faire reconnu et sur la renommée de leurs productions phares pour s'en sortir, cependant il est de plus en plus difficile pour les agriculteurs locaux d'avoir un bilan positif.
Il conviendrait de continuer à travailler sur cette image qualité en créant un projet de marque régional pour une meilleure visibilité, ou à une échelle plus locale en travaillant avec le Parc Naturel Régional. La diversification vers les circuits-courts, vers des pistes de transformations pourrait constituer une alternative. Il faut cependant noter qu'un label associé au Parc serait exigeant, et que les producteurs peuvent difficilement répondre à des cahiers des charges trop stricts donc non adaptés à des productions de masse.

Une problématique importante de ces filières est la difficulté à trouver de la main d'œuvre. La baisse de l'intérêt pour les métiers liés à l'agriculture réputés difficiles est en effet de plus en plus marquée.

La pression foncière sur les terres agricoles constitue également une problématique freinant le développement des exploitations.

Opportunités :
- Changer l'image du métier d'agriculteur
- Diversifier les débouchés des filières légumes et fruits pour pouvoir mieux faire face aux fluctuations du marché international.
- Valoriser les productions en jouant sur le savoir-faire local

Filière viticulture

Photo 30 : Vignes à Maussane les Alpilles
Réalisation : Joran OFFREDO

La filière viticulture, correspondant à 10% des terres agricoles, fonctionne bien sur les Alpilles. Cette filière, fortement orientée bio est bien valorisée par l'AOP « Baux de Provence » de renommée nationale et internationale, et l'IGP «Alpilles » surtout connue à l'échelle régionale. Sur la CCVBA, 18 exploitations bios répartis sur 435 hectares sont ainsi présents. Les démarches de qualité sont en plein développement et les productions sont principalement commercialisées en circuits-courts. Le développement de cette filière nécessite la poursuite des efforts portant sur la qualité et la promotion des productions. Le développement d'un œnotourisme pourrait par exemple être un moyen de valorisation et de diversification.
Il serait également intéressant de réfléchir à la structuration d'une filière bio à l'exportation.

La viticulture possède l'avantage de nécessiter peu d'eau, un réel atout dans les Alpilles où l'irrigation est rendue complexe.
Cette filière est cependant confrontée à une forte pression sanitaire. Elle a ainsi été durement touchée par une maladie, la flavescence dorée. La communauté de communes a ainsi participé au financement d'une étude du PNRA afin d'identifier les plants contaminés.

Opportunités :
- Travailler sur l'image qualitative de la production viticole, fortement bio, pour développer cette filière
- Diversifier et valoriser l'offre par le développement d'un œnotourisme et par le développement d'une filière bio à l'export.

Filière oléiculture

L'oléiculture est une filière emblématique particulièrement développée sur la Vallée des Baux. Elle occupe plus de 20% des terres agricoles sur les Alpilles. Avec trois AOP olive cassée, olive noire et huile d'olive de la vallée des Baux et la présence de nombreux moulins reconnus, la culture de l'olive jouit d'une renommée et d'une image de qualité qui participe grandement à son développement. La production, en grande partie bio, est ainsi commercialisée en circuits-courts.

Photo 31 : Cultures oléicoles à Eygalières
Réalisation : Joran OFFREDO

Cette filière est confrontée à une problématique d'accès à l'eau. Dans les Alpilles, les terres situées aux dessus des canaux ne sont pas ou peu irriguées. Cela entraine une forte variabilité de la production d'une année à l'autre pouvant conduire à un abandon de ces parcelles non irriguées.

Cette filière est également confrontée à de nombreux problèmes sanitaires et à une forte pression foncière.

Enfin il serait intéressant de travailler à la valorisation des déchets verts produits par la filière oléicole. En effet, les moulins et les exploitants émettent des demandes pour des aires de compostage collectives pour les margines issues de l'extraction de l'huile d'olive et pour les déchets verts.

Opportunités :

- Travailler sur les problématiques d'irrigation
- Travailler sur l'image très qualitative de l'huile de la Vallée des Baux pour développer et diversifier la filière
- Valoriser les déchets verts issus de la filière

L'agroalimentaire

En tout, treize entreprises agroalimentaires[12] employant majoritairement moins de cinq salariés sont présentes sur la Communauté de communes. L'entreprise Jean Martin constituait la plus grande industrie de la CCVBA dans ce domaine, cependant elle s'est délocalisée à Tarascon mieux desservi par les réseaux routiers. La confiserie de fruits Lilamand et l'Atelier Lilamand confectionnant tout type de biscuits, chocolats, confiseries, employant chacune entre 10 et 20 salariés, restent les plus importantes industries en activité sur la CCVBA. L'industrie agroalimentaire est ainsi principalement composée de petites entreprises de nature artisanale travaillant sur la transformation de produits locaux.

[12] Source : Fichier Consulaire de la CCI PA

Le réseau routier interne constitue un frein à l'accueil d'entreprises agroalimentaires plus importantes. Cependant, les communes situées le long de la RD99 au nord des Alpilles restent assez bien connectées et pourrait attirer une filière agroalimentaire. Tarascon située juste au nord-ouest de la CCVBA accueille par exemple un abattoir et le pôle agroalimentaire de Roubian. De plus, dans le cadre de transformation en circuits-courts il serait intéressant que le territoire (CCVBA ou des territoires environnant), développe cette filière agroalimentaire. Certaines aberrations existent aujourd'hui avec par exemple des productions qui partent en Belgique pour transformation puis revienne ensuite à Avignon en dernière étape de transformation. Il n'y a cependant pas de solutions à l'heure actuelle, ces industries agroalimentaires étrangères (Liebig notamment) étant les seules à pouvoir traiter les productions agricoles concernées.

Opportunités :

- Attirer des industries agroalimentaires en jouant sur la proximité des axes autoroutiers à partir de la RD99.
- Développer un créneau de petites entreprises agroalimentaires, travaillant sur les produits locaux, plus adaptées au territoire.
- Développer des filières circuits-courts

b) Les activités de diversifications

Le développement des circuits-courts

Dans un territoire rural comme les Alpilles, les circuits-courts se développent naturellement seul. Cependant pour que ce type de développement devienne une réelle alternative, il est nécessaire de l'organiser, de le valoriser. Une initiative a été lancée par le Pays d'Arles et par le PNR des Alpilles pour structurer l'offre de circuits-courts, cependant elle n'en est qu'à ses débuts. Afin de structurer cette offre, il serait intéressant de travailler sur sa reconnaissance et sa valorisation, par exemple, en identifiant les producteurs locaux dans les marchés par des panneaux ou en les regroupant dans des carrés producteurs. Il faut travailler sur la communication avec le Parc. Le développement d'une telle filière aurait de plus le grand avantage de permettre aux producteurs d'être moins dépendant des fluctuations du marché international et donc d'être moins fragiles.

Cependant si le développement d'une telle filière constitue une offre de diversification intéressante, il faut tout de même prendre conscience que les Alpilles sont un territoire rural donc avec une population plus faible, c'est-à-dire avec peu de débouchés. Pour pouvoir vendre leur production, les agriculteurs sont obligés de se rabattre sur de plus gros marchés, par exemple Aix-en-Provence. On reste cependant dans une logique d'exploitation locale et régionale. Les circuits-courts doivent être calibrés pour leur territoire. Il serait donc pertinent de réfléchir sur une structuration de cette filière à une plus grande échelle, à la mise en place de partenariats avec les territoires voisins, à la création d'un réseau. Les modèles alternatifs fonctionnant à toute petite échelle ne sont pas réalistes d'un point de vue économique. Les tout petits producteurs ne peuvent être concurrentiels face à de plus gros s'installant à proximité. Il faut en effet également prendre en compte que la CCVBA est à proximité de régions fortes productrices de fruits et légumes donc très concurrentielles sur la production de masse.

Le développement de la filière bio à l'exportation

La filière bio est aujourd'hui bien commercialisée en local. Il est maintenant important de la structurer pour l'exportation afin de créer de nouveaux débouchés et donc de nombreux emplois. Des producteurs bios situés à Arles et à Tarascon produisent par exemple une dizaine d'hectares à l'exportation ce qui représente une trentaine d'emplois à l'année. Le développement d'une telle filière à l'exportation est en décalage avec les attentes du Parc, cependant il s'agit ici d'un vrai potentiel de création d'emplois. Le réseau routier interne pourrait constituer un frein cependant le territoire reste bien desservi. Dans le contexte économique actuel, développer cette exportation en complémentarité de la filière circuits-courts constitue une réelle opportunité.

Une offre d'agritourisme à développer

En lien avec le développement de l'offre touristique, l'agritourisme constitue une offre de diversification intéressante pour les petites exploitations qui ne peuvent être viables avec la seule vente de leurs productions. Le label « Bienvenue à la ferme » permet de reconnaitre les exploitants offrant ce type de services. Cette offre de diversification est plus amplement développée dans la partie **Un potentiel d'agritourisme p.94**

c) Une problématique de reprises et de recrutement

Il existe une problématique de reprises des exploitations agricoles liées notamment au vieillissement des exploitants et au désintérêt de la jeunesse pour le métier d'agriculteur. L'agriculture possède la réputation d'un métier difficile, cependant les conditions de travail ont évolué avec la mécanisation de nombreuses tâches. Il faudrait changer l'image du travail agricole.

Certaines exploitations disparaissent d'elles-mêmes mais ce sont souvent celles qui ne sont pas rentables économiquement et pas forcément faute de repreneurs.

Aujourd'hui, environ 40%[13] des exploitations des projets économiques viables, 30% sont dirigées par des producteurs de 40/50 ans qui ont changé de métier. Il peut s'agir de vraies reconversions mais la plupart manque de compétences agricoles et de réalisme économique. Enfin les 30 derniers % correspondent à des stratégies du « sauve qui peut », c'est-à-dire des personnes en situation précaires qui font le choix de devenir agriculteur dans le but d'avoir une production de subsistance.

Cette dernière catégorie représente un potentiel de reconversion sur lequel agir. L'agriculture est aujourd'hui en manque de main d'œuvre. Elle constitue donc un potentiel d'emplois à pourvoir qu'il serait intéressant d'exploiter dans le contexte actuel d'augmentation du chômage. Un travail est à réaliser afin de former cette catégorie de chômeurs non qualifiés, de les orienter vers le salariat plutôt que vers de petites exploitations ne pouvant être viables.

[13] Source : Entretien Jean-Marc Bertrand, Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Pôle Aménagement du territoire

Synthèse : L'agriculture, un secteur d'activité faisant partie de l'identité des Alpilles

Atouts	Faiblesses
L'agriculture, un élément primordial de la structuration du territoire et du tissu économique Une agriculture diversifiée Des productions locales et emblématiques de qualité valorisées par de nombreuses AOP et IGP	Une agriculture dépendante de la PAC pour plusieurs filières Des problématiques sanitaires La filière fruits et légumes fortement soumise à une très forte concurrence et à un marché international sujet à de nombreuses crises Une tauromachie en perte de vitesse La présence de nombreuses petites exploitations difficilement rentables Un manque de main d'œuvre qualifiée Une problématique de reprise des exploitations
Opportunités	**Menaces**
Changer l'image du travail agricole Conforter et valoriser les productions en jouant sur le savoir-faire local et sur l'image très qualitative liée aux nombreux labels en place Exploiter les complémentarités des différentes filières (Foin et filières d'élevage) Adapter l'offre à la demande : • Période d'agnelage à décaler • Répondre à la forte demande locale Diversifier les débouchés : • Par le développement des circuits-courts calibrés au territoire • Par une orientation touristique (agritourisme, œnotourisme) • Par la valorisation des déchets verts • Par le développement de la filière bio à l'exportation Développer une filière agroalimentaire liée aux productions locales Exploiter le besoin de main d'œuvre en orientant les salariés sans emploi et non qualifiés vers une formation agricole	Des agriculteurs ne souhaitant pas s'impliquer dans des processus contraignant de circuits-courts ou d'agritourisme La diminution ou la suppression des aides de la PAC pour certaines filières L'agriculture locale périclitant car ne pouvant faire face à la forte concurrence

2) Le tourisme, un axe de développement stratégique du territoire

Le tourisme est le fait de voyager hors de son environnement naturel, pour le plaisir personnel ou pour raison d'affaires, et impliquant l'ensemble des activités économiques auxquelles va faire appel la personne (transports, hôtels, bars, …). Le tourisme est ainsi un domaine d'activité incontournable sur les Alpilles. Le territoire possède en effet de nombreux atouts le rendant particulièrement attractif. : le climat méditerranéen, ses paysages diversifiés, en passant du paysage provençal, à celui de la chaîne montagneuse des Alpilles, au paysage de la Crau. En plus de ces atouts naturels, le territoire de la CCVBA possède un patrimoine bâti, historique et culturel exceptionnel.

a) Les principaux organismes travaillant au développement du tourisme

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région PACA donne un cadre général du développement touristique à mener au travers de la mise en place d'un Schéma Régional de Développement Touristique
La stratégie de l'actuel schéma portant sur la période 2012 – 2016 s'articule autour de quatre enjeux :

- Vers un tourisme plus compétitif

Il s'agit d'un objectif collectif de compétitivité visant à organiser en réseau une véritable gamme de stratégies de développement touristique performantes et bien articulées entre elles. L'ensemble des chefs d'entreprise touristique, des responsables publics gestionnaires de structure d'accueil et des élus siégeant dans les organismes de la filière doivent participer à la réalisation de cet objectif.

- Vers un développement touristique responsable et solidaire

L'objectif est d'organiser et de déployer les stratégies de développement touristique de manière durable, en intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociales. Pour cela, les organismes travaillant à la préservation des espaces naturels, à l'élargissement de la saison touristique doivent chercher à mettre en synergie les filières et les territoires afin de favoriser la rencontre entre habitants, professionnels et visiteurs.

- Pour les destinations plus attractives, de la gestion des marques au e-business

Afin de travailler sur l'attractivité du territoire, le troisième objectif vise à organiser et déployer en réseau des stratégies de marketing touristique différenciées, mieux adaptées à chaque tourisme régional. Cette responsabilité incombe aux décideurs en charge du marketing.

- Améliorer la performance de l'action publique

A travers une approche transversale des trois premiers objectifs, le dernier objectif vise à mobiliser les acteurs publics pour qu'ils s'engagent dans le processus de mutualisation, de coordination et de rationalisation de leurs stratégies et moyens d'intervention.

Ces enjeux identifiés par la Région PACA doivent être intégrés dans le schémas de développement touristique porté à l'échelle départementale.

Le département des Bouches du Rhône

Dans le cadre de la loi du 23 décembre 1992 portant sur la répartition des compétences dans le tourisme fixant le cadre de rapport entre l'Etat, la Région, le Département et les communes, le Conseil général a la possibilité d'établir un schéma d'aménagement touristique départemental. Pour les Bouches du Rhône cette mission a été confiée à Bouches du Rhône Tourisme.

Le schéma actuel porte sur la période 2010-2015. Il insiste sur la nécessité de faire un développement touristique durable. Le territoire est doté d'un cadre de vie exceptionnel, de milieux naturels particulièrement fragiles et sensibles aux impacts négatifs de sur-fréquentation ou de mauvais usages. Ainsi, le développement touristique doit être garanti mais pas à n'importe quel prix. C'est en cela que le développement touristique doit être durable, dans la recherche d'un équilibre de fréquentation respectant l'homme, les territoires et les espaces. L'objectif est donc d'optimiser les retombées économiques générées par le tourisme tout en maîtrisant les effets négatifs pour le cadre de vie, la préservation du patrimoine ou la protection des paysages.

Le schéma d'aménagement touristique départemental s'articule ainsi autour de trois axes :

- Faire du tourisme un moteur du développement local

L'objectif est de dégager des revenus pour l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de l'année grâce à une production et une consommation sur place.

- Placer les résidents des Bouches du Rhône au cœur de la dynamique de développement

Il s'agit de faire participer les résidents à la qualité, à l'accessibilité, à la richesse de l'offre et de leur permettre de tirer les bénéfices de l'activité touristique.

- Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des résidents

Il est absolument nécessaire que le développement touristique soit réalisé à travers une approche raisonnée de la fréquentation, du respect des équilibres naturels et sociaux des espaces.

Ce schéma, constituant un cadre légal, doit inspirer le développement touristique à mener par les communes de la CCVBA.

La Communauté de communes

La Communauté de communes ne possède pas la compétence développement touristique. Cependant elle possède les compétences :

- Développement économique
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique.
- Développement économico-culturel, possédant une grande incidence sur le développement touristique

La Communauté de communes possède donc certaines compétences qui lui permettent d'agir de manière indirecte sur le développement touristique du territoire. Le tourisme étant un secteur d'activité générateur de nombreux emplois incontournable du tissu économique, il est absolument nécessaire de l'intégrer dans le présent Schéma de Développement Economique.

Les Offices de Tourisme et syndicats d'initiative

Les offices de tourisme et les syndicats d'initiative, appartenant au réseau national Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (FNOTSI) au réseau régional Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative (FROTSI) et au réseau départemental Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FDOTSI), sont les principales structures s'occupant du tourisme sur le territoire. La CCVBA compte trois offices de tourisme aux Baux de Provence, à Fontvieille et à Saint-Rémy de Provence. Deux maisons du tourisme, dépendantes financièrement de leurs communes, sont également présentes à Maussane les Alpilles et à Mouriès.

Ces organismes ont pour missions principales l'accueil et l'information des touristes, mais ils peuvent également s'occuper de l'animation, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique.

b) Une offre d'hébergement importante et de qualité.

Tout d'abord il est important de différencier l'hébergement marchand et l'hébergement non marchand. Tandis que l'hébergement marchand implique une transaction financière, l'hébergement non marchand correspond à de l'accueil chez des amis, chez la famille ou en résidence secondaire. A l'échelle du Parc Naturel Régional des Alpilles, l'hébergement non marchand correspond à 50% de l'accueil total contre 59% à l'échelle départementale. Malgré un taux plus important d'hébergement marchand sur la CCVBA, la part des non marchand reste importante, ce qui est notamment lié au nombre important de résidences secondaires.

Une offre d'hébergement importante

L'offre d'hébergement sur la CCVBA se présente sous plusieurs formes : 50 hôtels, 8 campings, 7 résidences de vacances, 67 chambres d'hôtes et 166 gîtes.[14]

Globalement l'offre proposée est plutôt à destination d'une clientèle aisée, en particulier en ce qui concerne l'hôtellerie. En effet, sur les 50 hôtels, 33 possèdent 3 étoiles ou plus. Une caractéristique de l'offre hôtelière sur les Alpilles est qu'elle est composée d'établissements n'appartenant pas à de grandes chaînes. La présence d'une telle chaîne serait gage de confiance pour une certaine clientèle, par exemple de type tourisme d'affaire, et pourrait permettre de passer un cap supplémentaire en termes de reconnaissance du territoire.

L'offre hôtelière se concentre aujourd'hui principalement autour de 3 pôles : Saint-Rémy qui accueille près de la moitié des établissements, Les Baux de Provence présentant une offre particulièrement haut de gamme et la Vallée des Baux avec les communes de Fontvieille, Le Paradou, Maussane les Alpilles et Mouriès. Saint-Etienne du Grès déplore la non présence d'un établissement hôtelier qui lui permettrait de passer un cap touristique. Quant à Aureille, son isolement rend assez difficile la possibilité d'accueillir un hôtel.

Les nombreux campings, résidences vacances et gîtes complètent l'offre hôtelière et permettent de répondre à une large gamme de clientèle.

Une offre d'hébergement labellisée

La qualité de l'offre d'hébergement proposée sur les Alpilles se ressent également à travers la présence d'un certain nombre de labels. Le Syndicat du Pays d'Arles a développé une plateforme numérique « Provence Pays d'Arles » référençant l'offre d'hébergement sur le territoire et les labels existants.

Sur l'ensemble de l'offre, 132 labels assurant la qualité du service, des prestations et des activités offertes sont ainsi accordées aux établissements de la CCVBA.

[14] Plateforme Provence Pays d'Arles

Ces labels sont :

- « Bienvenue à la ferme »,

Détenu par 22 établissements, ce label s'inscrit dans une logique d'agritourisme. Il assure un certain nombre de prestations de type dégustation de produits fermiers ou produits du terroir, vente de produits fermiers restauration, hébergement au sein des fermes.

- « Hôtel au naturel »

En coopération avec le Parc Naturel Régional des Alpilles, le label « Hôtel au naturel » a été créé fin 2013. Ce label exploitant l'image des Alpilles vise à assurer à sa clientèle un attachement au territoire au travers de la découverte du Parc, une dimension humaine et un respect de l'environnement.

- Camping qualité,
- Clévacances,
- Eco3,
- Gîtes de France,
- Logis,
- Marque qualité tourisme,
- Qualité France,
- Engagement qualité CCI,
- Châteaux et hôtels collections.

Globalement, l'hébergement présent sur la CCVBA vise donc une clientèle plutôt haut de gamme.

c) Une clientèle séjournant longtemps mais dépensant peu

Les statistiques de cette partie sont issues d'une enquête réalisée par Bouches du Rhône Tourisme portant sur la clientèle touristique du Parc naturel Régional des Alpilles

Près de 600 000 touristes[15] viennent sur les 16 communes du Parc Naturel Régional des Alpilles générant 3,9 millions de nuitées. En moyenne, ces touristes séjournent 6,5 jours et dépensent 53 € par personne et par jour liés à l'hébergement pour 30%, la nourriture pour 32% le transport pour 15%, les loisirs pour 13% et l'achat de biens durables pour 10%. Ce montant dépensé par touriste est inférieur à la moyenne des Bouches du Rhône qui est de 60€. Cependant le touriste sur les Alpilles reste en moyenne plus longtemps que celui sur le département ne restant que 5,3 jours. Ce nombre de nuitées plus important est lié à une clientèle étrangère essentiellement européenne plus présente, qui logiquement séjourne pendant des périodes plus longues. Le taux de touristes étrangers est ainsi de 24% sur les Alpilles contre 15,9% sur le département.

[15] Un touriste est considéré dans l'étude comme un voyageur passant au moins une nuitée sur le territoire

Les touristes séjournant sur les Alpilles résident donc en moyenne plus longtemps mais consomment moins. Ces caractéristiques sont celles d'un tourisme de masse. L'enjeu, qui correspond aux orientations du Schéma de Développement Touristique Départementale et à la volonté de certains maires de la CCVBA, notamment Mr Fontes de la commune d'Eygalières et Mr Fenard de la commune des Baux de Provence, est donc de viser un tourisme de qualité minimisant les impacts négatifs sur le cadre de vie et les espaces naturels du territoire et générant plus de retombées économiques. Cela passe par attirer une clientèle plus haut de gamme, moins nombreuse mais plus consommatrice, et par la proposition d'offres diversifiées.

d) Une forte saisonnalité touristique

Hiver (janvier à mars)	PNR Alpilles	12,3 %	15,1 %	7,9 jours	38 €
	BDR	16,0 %	14,0 %	4,9 jours	65 €
Printemps (avril à juin)	PNR Alpilles	30,9 %	28,9 %	6,1 jours	58 €
	BDR	29,0 %	23,0 %	4,1 jours	63 €
Eté (juillet à septembre)	PNR Alpilles	41,4 %	39,9 %	6,2 jours	50 €
	BDR	38,0 %	48,0 %	6,6 jours	53 €
Automne (octobre à décembre)	PNR Alpilles	15,4 %	16,1 %	6,8 jours	66 €
	BDR	17,0 %	15,0 %	4,8 jours	68 €
Année	PNR Alpilles	100 %	100 %	6,5 jours	53 €
	BDR	100 %	100 %	5,3 jours	60 €

Part des séjours dans les séjours globaux — Part des nuitées dans les nuitées globales — Durée moyenne des séjours — Dépense moyenne / pers. / jour

Tableau 13 : Répartition de la fréquentation touristique dans le PNRA et le département selon les saisons
Source : Enquête sur la fréquentation touristique du PNRA ; Réalisation : Bouches du Rhône

Le tourisme sur les Alpilles est marqué par une saisonnalité forte. Le Printemps et surtout l'été accueillent ainsi plus de 72% des séjours contre 67% à l'échelle départementale. Le tissu économique de la CCVBA étant fortement orienté vers le tourisme, la forte saisonnalité constitue une réelle problématique pendant les intersaisons. Un nombre important de restaurants, d'hôtels et de commerces n'ouvrent que durant la saison touristique. Hors saison, ces établissements qui basent en grande partie leurs chiffres d'affaire sur le passage des touristes ne peuvent rester ouverts. Tout l'enjeu est donc de parvenir à étendre la saisonnalité touristique en créant une nouvelle offre et en se diversifiant. Le développement du tourisme d'affaire serait par exemple une belle opportunité pour étendre les saisons.

e) Une offre d'activité touristique principalement liée à la nature et la culture

Les deux principaux motifs de séjour des touristes sur les Alpilles sont les loisirs-vacances à 65% et les raisons familiales à 32%. Les activités pratiquées par les touristes sont en grande partie liées à la nature et la culture ce qui correspond aux atouts et à l'offre actuelle du territoire. Les principales activités sont décrites dans le tableau suivant :

	PNR Alpilles	BDR
Découverte de villages et cités de caractères	75,1 %	36,1 %
Découverte de villes	53,5 %	44,3 %
Visite de sites naturels, espaces protégés	37,8 %	20,1 %
Visite d'un monument, d'un musée	36,7 %	14,1 %
Marchés, brocantes, visites d'artisans, de producteurs du terroir	25,8 %	20,5 %
Découverte de routes touristiques	20,9 %	12,7 %
Se reposer, ne rien faire	19,5 %	37,5 %
Evènement ou manifestation culturelle	18,6 %	9,4 %
Pratique de la randonnée, de la promenade	16,2 %	18,7 %
Plage, baignade (activité de bord de mer ou de lacs)	14,4 %	25,6 %
Gastronomie, dégustation, « Grandes tables »	12,8 %	9,3 %
Shopping	10,2 %	18,4 %
Visite de vignoble, de caves	9,3 %	4,5 %
Visite de jardins et parcs	9,2 %	12,7 %
Pratique d'une activité sportive de loisirs (hors randonnée)	4,1 %	8,1 %
Pratique du golf	2,7 %	3,3 %
Pratique de la plaisance, nautisme	1,6 %	4,1 %
Visite d'un parc à thème, de loisirs, un zoo	1,0 %	4,6 %
Evènement sportif	0,9 %	3,9 %
Thalassothérapie, remise en forme, balnéothérapie, soin, bien-être	0,2 %	2,4 %
Jouer au casino / courses hippiques	0,0 %	1,1 %
Autres	1,9 %	9,3 %

Tableau 14 : Activités touristiques sur le PNRA et sur les Bouches du Rhône
Source : Etude touristique du PNRA ; Réalisation : Bouches du Rhône Tourisme

La visite de villages et de cités de caractères correspond logiquement à 75% des activités des touristes. La présence de villages tels que celui des Baux de Provence ou encore celui d'Eygalières n'y sont pas étrangers. La proximité de villes attrayantes, les nombreux monuments et sites inscrits et classés, les musées, les nombreux marchés, la découverte des routes touristiques représentent également les principales activités des touristes sur le territoire.

La participation à des évènement ou manifestations culturelles, deux fois supérieure à celle sur l'ensemble des Bouches du Rhône, constitue également une occupation privilégiée des vacanciers.

Photo 32 : Golf de Servannes à Mouriès
Réalisation : Joran OFFREDO

La pratique de la randonnée et de la promenade est également une activité importante, bien qu'étonnement légèrement plus faible que sur les Bouches du Rhône.
De même la pratique du golf, bien qu'inférieure que sur le département et visant une clientèle touristique plus restreinte, représente un potentiel touristique avec notamment la présence du prestigieux domaine de Manville aux Baux de Provence ou du golf de Servannes à Mouriès

L'offre d'activité de nature sportive ou culturelle est donc importante et il n'est pas étonnant de voir que seul 20% des vacanciers déclarent venir dans le PNRA pour se reposer et ne rien faire alors que ce taux représente 38% pour les Bouches du Rhône.

Les dix communes de la CCVBA comptent ainsi[16] (Voir Annexe):

- 6 sites classés dont l'ensemble des immeubles nus, bâtis ou en ruines de la Cité-Haute des Baux, la Chapelle Saint-Sixte à Eygalières ou le plateau des Antiques à Saint-Rémy.
- 6 sites inscrits dont le village des Baux, le vieux village et ses abords d'Eygalières et la chaîne des Alpilles.
- 50 monuments historiques classés dont le château des Baux, la voie Aurélienne traversant Le Paradou, l'Arc de Triomphe de Glanum et la collégiale Saint-Martin à Saint-Rémy.
- 35 monuments historiques inscrits dont les aqueducs et la tour des Abbés à Fontvieille.

La Communauté de communes possède ainsi trois des dix sites et monuments historiques les plus visités des Bouches du Rhône en 2012[17] :

- Le Château des Baux de Provence, 3ème avec 249 100 visiteurs
- Le site de Glanum (Saint-Rémy de Provence), 7ème avec 76 300 visiteurs-
- Le Cloître Saint-Paul-de-Mausole (Saint-Rémy de Provence), 8ème avec 60 000 visiteurs

[16] Source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône
[17] Source : CDT 13 / Office du tourisme et direction du Patrimoine d'Arles / Centre des Monuments nationaux

Photo 33 : Site archéologique gallo-romain de Glanum
Réalisation : Joran OFFREDO

La culture constitue ainsi un des principaux axes de développement touristique. Les Alpilles ont toujours jouit d'une réputation importante dans ce domaine, une célébrité en lien avec la richesse de son histoire, des traces de ce passé glorieux et la beauté des paysages présents. Le territoire accueille depuis longtemps des artistes inspirés par ce milieu favorable à la créativité. Le plus célèbre d'entre eux est Vincent Van Gogh dont le passage a fortement contribué à la renommée culturelle du territoire. Son passage entre les années 1889 et 1990 est aujourd'hui bien exploité. La CCVBA travaille par exemple à la mise en place d'une application numérique « Les paysages français de Van Gogh » visant à faire découvrir aux visiteurs les lieux ayant inspirés l'artiste.

L'offre culturelle sur le territoire est aujourd'hui très développée, en particulier sur Les Baux de Provence, Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence et constitue un motif important de venue des touristes. Un nombre important de festivals, d'évènements culturels ont lieu sur le territoire, principalement durant la période estivale. La participation de la CCVBA à Marseille-Provence 2013 capitale européenne de la culture a notamment été une opportunité ayant permis de donner un coup de projecteur important sur le territoire. Fort de ce potentiel il convient de continuer à travailler sur le développement culturel, un axe qui pourrait de plus permettre d'allonger la saison touristique.

L'offre d'activités liée à la nature est également très développée. De nombreux sentiers de randonnées, référencés dans le Plan de Directeur des Itinéraires Pédestres et de Randonnées, sont présents dans les Alpilles. Un certain nombre sont gérés et valorisés par le Parc Naturel Régional des Alpilles au moyen de panneaux et de guides. Cependant de nombreux chemins ne sont pas mis en valeur ou référencés par le Parc. Un travail de communication et de valorisation sur ce potentiel naturel reste encore à réaliser.

Photo 34 : Chemin de randonnée des Caisses de Jean-Jean
Réalisation : Joran OFFREDO

La culture et la nature constituent ainsi les axes naturels de développement touristique. Il existe sur le territoire un « label » Alpilles qui commence à se construire, notamment avec le Parc Naturel Régional des Alpilles. C'est sur ce label, qui vise un développement touristique durable, respectueux des richesses du territoire, des espaces naturels et des paysages, qu'il serait intéressant de construire le développement touristique afin de répondre à la demande d'une clientèle de plus en plus exigeante. De plus cet axe de développement touristique s'intègre parfaitement dans les orientations des Schémas touristiques régionaux et départementaux qui prônent un développement touristique s'appuyant sur les atouts du territoire et respectueux de ces derniers. Pour cela il faut renforcer et diversifier l'offre existante et en créer de nouvelles, de natures culturelles, de tourisme vert, d'agritourisme.

f) Un potentiel d'agritourisme

Fort de la présence des Alpilles, de ces espaces naturels, de son activité agricole et de ses productions locales, la CCVBA possède un réel potentiel pour le développement d'un agritourisme. Une clientèle cherchant une offre différente des structures touristiques classiques est en train d'émerger. Une telle offre est déjà existante sur le territoire. Le PNR des Alpilles et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles travaillent ainsi sur la valorisation des productions du terroir, sur l'animation de cette valorisation, sur la mise en place de circuits courts et sur le rapprochement des restaurateurs et des producteurs. Il s'agit cependant d'un projet pilote prévu sur quatre mois dont les retombées ne sont pas encore connues. En termes d'hébergements, de restauration, d'activités, les labels « Bienvenue à la ferme » ou « Hôtel au naturel » assurent aux clients des prestations en lien avec la nature, avec les productions locales. Cependant cette offre se perd dans l'industrie touristique. Il existe un déficit de communication de l'offre, de reconnaissance parmi les professionnels du tourisme. De plus un certain nombre d'agriculteurs ne sont pas impliqués ou ne sont pas intéressés par l'accueil sur leur exploitation et par une diversification de leur activité.

L'agritourisme est donc une forme de diversification qui en est à ses balbutiements sur le territoire. Au vu du potentiel des Alpilles dans la matière, il serait intéressant de développer cette offre qui en plus d'attirer un nouveau type de clientèle, permettrait d'offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs locaux et donc de renforcer et diversifier le tissu économique local.

g) Le tourisme d'affaire aujourd'hui peu exploité

Le tourisme d'affaire correspond à un marché pouvant être regroupé en quatre secteurs :

- Les foires et salons dont l'objet premier est de vendre,
- Les congrès et conventions d'entreprises axés sur le partage de connaissances entre spécialistes et aux rassemblements de toutes personnes liées à l'entreprise organisatrice,
- Les évènements d'entreprises (séminaires, évènementiel),
- Les voyages d'affaires individuels

Cette piste de diversification est aujourd'hui inexploitée. Le tourisme d'affaire n'est en effet que de 0,3% sur les Alpilles contre 9,1% à l'échelle des Bouches du Rhône. Cette différence s'explique bien sûr par l'absence de villes importantes sur le territoire qui seraient à même de proposer des surfaces plus vastes, des espaces polyvalents pouvant accueillir à la fois des congrès et des salons, et par l'absence de publicité, d'offre concurrentiel et d'animation pour le tourisme d'affaire. Cependant le territoire des Alpilles possède des atouts et un cadre qui pourrait lui permettre de développer ce tourisme. La salle de l'Alpilium à Saint-Rémy de Provence, qui a accueilli 31 000 spectateurs en 2013 principalement pour des spectacles, et l'espace Agora à Maussane les Alpilles constituent une offre d'accueil déjà existante mais non utilisée pour ce type de tourisme. Les paysages, le climat, l'image des Alpilles constituent pourtant un cadre exceptionnel pour l'organisation de séminaires ou de conférences. Une offre importante d'hébergement de qualité est déjà présente et pourrait permettre d'accueillir l'afflux de touristes d'affaires. Accueillir une grande chaîne hôtelière apporterait un gain supplémentaire en termes d'attractivité. En termes d'accessibilité, la CCVBA ne se situe pas directement au niveau des pôles multimodales majeurs, cependant elle reste à proximité des axes importants de communication (autoroutes, TGV). Il s'agit donc d'un réel créneau à développer.
De plus les touristes d'affaires disposent généralement de budgets plus importants que les touristes de loisirs. Le rapport estimé est de 3 pour 5[18]. Le développement de ce tourisme permettrait donc d'augmenter les retombées économiques directes sur les activités locales liées au tourisme Enfin, créer un tourisme d'affaire irait au-delà du simple apport économique apporté par la consommation liée au séjour. En effet cela permettrait de vendre le territoire à de nouvelles entreprises, de montrer le dynamisme et les opportunités existantes pour s'implanter et ainsi renforcer le tissu économique local avec des activités plus pérennes.

Dans le même ordre d'idée, le tourisme de découverte économique est une piste à creuser. Ce type de tourisme a pour motif la découverte l'histoire du savoir-faire et des prospectives économiques. Il peut s'agir de faire découvrir le patrimoine économique incluant des sites de productions anciens, les savoir-faire du passé. L'intérêt pour l'entreprise ou l'individu visiteur est de découvrir un processus de fabrication de biens, de services. Pour l'entreprise accueillante les avantages sont nombreux : se faire connaitre, gagner de nouveaux clients, faire acte de transparence, vendre en direct, … En plus d'offrir de nouveaux marchés aux

[18] Source : Schéma d'Aménagement Touristique Départemental 2010 - 2015

entreprises, de faire connaitre le territoire, le tourisme de découverte est aussi l'occasion de montrer les opportunités et le dynamisme économique existant et ainsi attirer de nouveaux entrepreneurs.

Une certaine offre de tourisme de découverte économique est déjà existante :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence a établi un label « Destination Entreprise » permettant d'identifier les entreprises proposant des visites. Ce label est accordé suite à la visite d'un consultant spécialisé s'appuyant sur un référentiel composé de 160 critères relatifs à la formation du personnel, l'accès, l'accueil et l'information du visiteur, le déroulement de la visite et les services.

Sur la CCVBA quelques entreprises possèdent ce label, majoritairement dans le secteur agroalimentaire ou artisanal. Cependant la communication sur ces visites organisées, par exemple via leurs sites internet est très faible.

La Chambre des Métiers organise la route des métiers d'art qui a accueilli quatre artisans de la CCVBA lors de sa dernière édition. Ces artisans ont ouvert leurs portes aux visiteurs qui ont pu observer les procédés et savoir-faire utilisés.

La Chambre d'Agriculture anime le réseau « Bienvenue à la ferme » proposant le label ferme de découverte ou ferme pédagogique.

Un certain nombre d'entreprises potentielles sont ainsi présentes sur la CCVBA dans divers domaines :

- Entreprises de recherche en matière de semences potagères et florales
- Production d'huiles essentielles
- Artisanat, ferronnerie
- Menuiserie
- Confiserie
- Tailleur de pierre
- Biscuiterie
- Moulins

Synthèse : Le Tourisme, un axe de développement stratégique

Atouts	Faiblesses
Un territoire particulièrement attractif Un cadre de vie exceptionnel Une offre culturelle impressionnante Une stratégie touristique clairement établie à l'échelle départementale et régionale La présence de cinq offices et maisons de Tourisme permettant de guider les touristes Une offre d'hébergement importante et de qualité	Une saisonnalité importante de l'activité touristique Un tourisme important mais consommant moins en comparaison avec le département
Opportunités	**Menaces**
Travailler sur l'aspect communication et marketing pour valoriser les atouts du territoire, construire autour de l'image des Alpilles Mener un développement touristique durable et respectueux du milieu Optimiser les retombées économiques sur l'ensemble de l'année et en faire bénéficier aux résidents Diversifier l'offre touristique : agritourisme, tourisme d'affaire, le tourisme de découverte économique S'appuyer sur cette diversification pour dynamiser le tissu local et attirer de nouvelles entreprises Développer le territoire par la culture	Les mauvais usages et la sur fréquentation touristique altérant les paysages et les milieux naturels sensibles Une trop forte saisonnalité créant une fragilité du tissu économique local pendant les intersaisons

3) L'artisanat, le premier secteur d'activité

a) Le statut d'artisan

L'entreprise artisanale est définie selon la loi 96-603 du 5 juillet 1996 comme les entreprises « qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Il s'agit donc de la mise en place d'un savoir-faire particulier et hors contexte industriel.

L'artisan peut obtenir un certain nombre de titre gage de la maitrise et de la qualité de son travail permettant ainsi de rassurer et de guider le consommateur :

Ces titres sont :

- Artisan : attribué à condition d'être immatriculé depuis au moins 6 ans au répertoire des Métiers de la CMA ou d'avoir obtenu un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)
- Maître Artisan : attribué si l'artisan est titulaire d'un brevet de maîtrise ou équivalent (à condition de justifier de connaissance en pédagogie, psychologie et gestion des entreprises), et qu'il a au moins 2 ans d'expérience. Ce titre est également attribué si l'artisan participe à de la formation ou de la promotion et qu'il est immatriculé depuis plus de dix ans.
- Artisan d'Art et Maître Artisan d'Art : Attribués de la même façon que les deux précédents mais dans le secteur de l'artisanat d'art (liste de 217 métiers concernant par exemple l'art florale, la calligraphie, la joaillerie, le travail du bois, …)
- Meilleur Ouvrier de France (MOF) : Titre obtenu chaque année dans 162 disciplines. Ce titre offre une reconnaissance auprès des professionnels et du public.

Afin de promouvoir ce savoir-faire, la Chambre des Métiers a mis en place La Route Gourmande, un guide référençant un certain nombre d'artisans d'art maître de la gastronomie et des plaisirs sucrés. Trois artisans localisés à Saint-Rémy de Provence, dont deux spécialisés dans la chocolaterie et un dans la pâtisserie, constituent des étapes de cette Route Gourmande de la Côte Bleue Alpilles.

Une Route des Métiers d'Art a également été créée afin d'inviter à la rencontre des artisans d'art travaillant le bois, le verre, le métal, le tissu, … Quatre artisans de la Communauté de communes appartiennent à cette route : Un ébéniste à Eygalières, un styliste en feutre à Saint-Rémy de Provence et deux tapissier décorateur à Maussane les Alpilles et à Fontvieille.

- Participant à la Route Gourmande :
  - Joel Durand Chocolatier-Chocolaterie, Saint-Rémy de Provence
  - Confiserie Lilamand-Confiserie, Saint-Rémy de Provence
  - Pâtisserie Bergse-Pâtisserie, Saint-Rémy de Provence

- Participant à la Route des Métiers d'Art :
  - M création-Ebenisterie, Eygalières
  - Arlatine-Stylisme en feutre, Saint-Rémy de Provence
  - Mendes Ruiz Tapisserie-Tapisserie décoration, Maussane les Alpilles
  - Atelier d'un siège à l'autre-Tapisserie décoration, Fontvieille

La Route des Métiers d'Art et la Route Gourmande référence ainsi 7 artisans. Cependant seul les artisans inscris à ces routes sont répertoriés. En tout 67 artisans[19] d'art sont présents sur la CCVBA. L'artisanat d'art et des métiers de bouche constitue ainsi une réelle force sur le territoire contribuant à l'image qualitative du territoire.

b) Une forte spécialisation de l'artisanat dans le bâtiment

Le territoire de la CCVBA accueille 717 entreprises artisanales[20] soit près de 18% des entreprises de la Communauté de commune employant en moyenne 2,1 personnes. Au vu des caractéristiques rurales du territoire, l'artisanat occupe une place toute particulière dans le tissu économique local. Le tissu artisanal est en effet nécessaire à la vie dans les villages et dans les bourgs. Dans un contexte touristique fort, donc marquant l'économie d'une saisonnalité importante, ce sont ces activités qui font vivre le tissu local hors saison et qui apportent donc une certaine stabilité, une offre de proximité aux habitants.

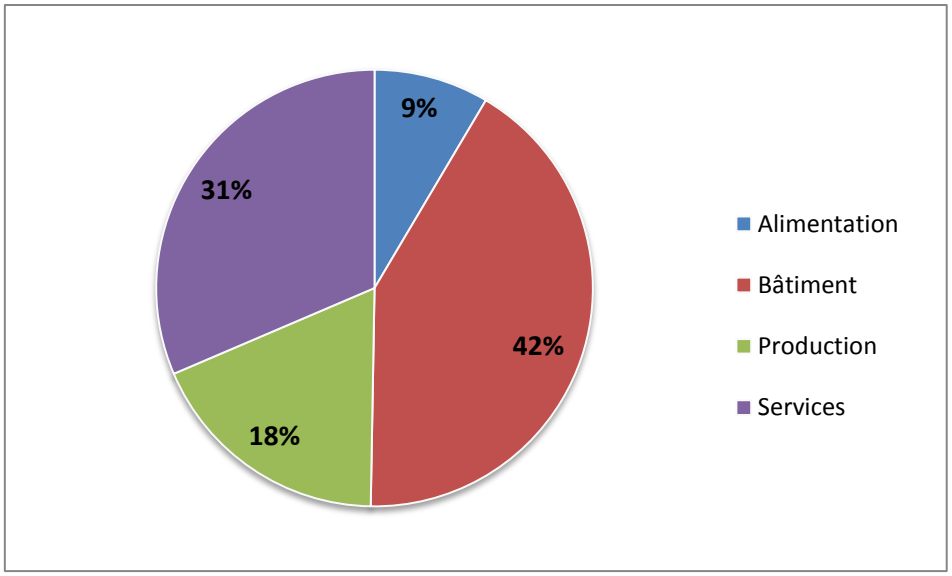

Graphique 17 : Répartition des établissements artisanaux selon 4 secteurs d'activité
Source : Fichier consulaire CMA13, 1er juillet 2014 ; Réalisation : Joran OFFREDO

Une forte spécialisation de l'artisanat s'observe dans le bâtiment avec 42% des entreprises artisanales dans ce domaine. Il s'agit en effet d'une particularité du tissu économique local qui s'appuie notamment sur la très grande attractivité du territoire et donc une très forte demande de constructions, notamment de résidences secondaires.

[19] Source : CMA13
[20] Fichier Consulaire de la Chambre des Métiers mis à jour le 1er juillet 2014

La production, représentant 18% des artisans, correspond à diverses formes de fabrication dans le domaine du textile et de l'habillement, dans le travail des métaux, dans le bois et l'ameublement. Il faut noter que le secteur du bâtiment est dans la même logique de production bien qu'au vu de l'importance de ce dernier il était important d'en faire une catégorie à part. Ces deux secteurs représentent ainsi 60% des entreprises artisanales.

Le secteur de l'alimentation représente la part la plus faible des artisans avec 9% d'entre eux, cependant il regroupe principalement les boulangeries, boucheries et alimentation générale qui constituent des éléments de proximité absolument nécessaires à la vie dans les villages et les bourgs de la Communauté de communes.

Enfin les services qui correspondent principalement aux activités de réparations automobiles, aux coiffeurs, aux compagnies de taxis et d'ambulances correspondent à 31% des artisans.

c) Une forte Densité Artisanale

La densité artisanale correspond au nombre d'entreprises artisanales pour 1 000 habitants.

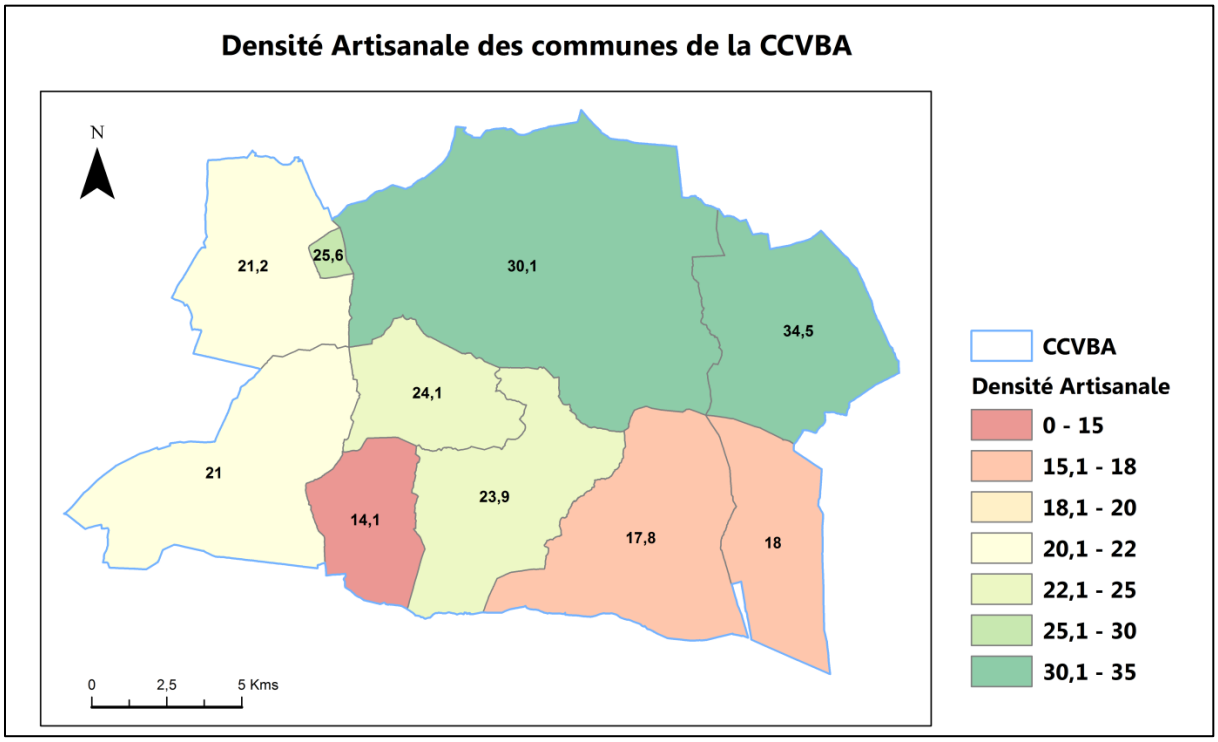

Carte 15 : Densité Artisanale des communes de la CCVBA
Source : ©IGN BD TOPO, Fichier Consulaire CMA 13 au 1er juillet 2014 ; Réalisation : Joran OFFREDO

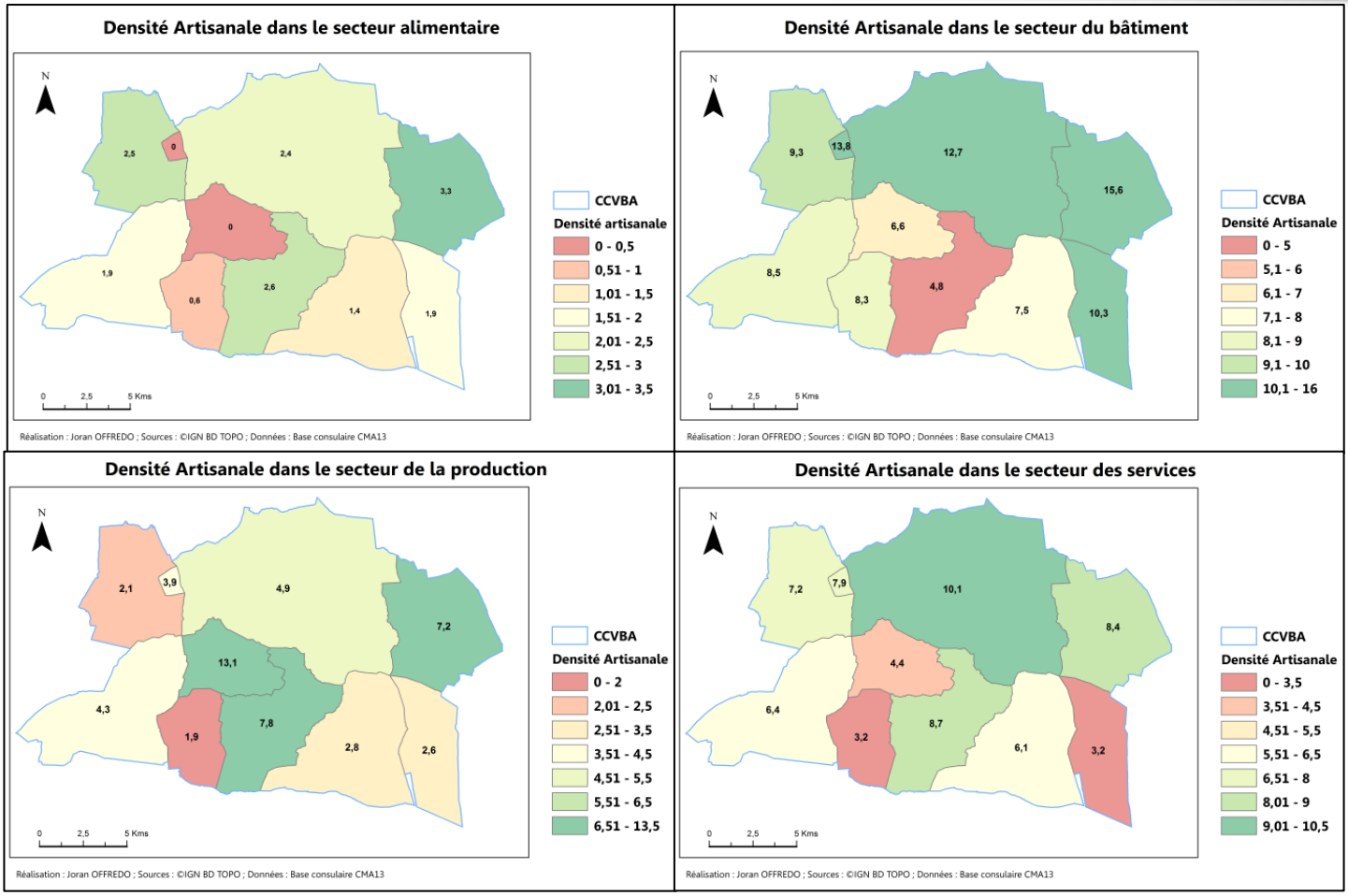

Carte 16 : Densité Artisanale des communes de la CCVBA pour le secteur alimentaire, du bâtiment, de la production et des services
Sources : IGN BD TOPO, Fichier Consulaire CMA 13 au 1er juillet 2014 ; Réalisation : Joran OFFREDO

En comparaison avec les Bouches du Rhône, l'artisanat sur la CCVBA possède une plus forte spécialisation dans le bâtiment mais globalement la répartition des entreprises selon les secteurs est semblable. En revanche la Densité Artisanale est de 24,8[21] contre seulement 14 à l'échelle des Bouches du Rhône. Les entreprises artisanales sont donc très présentes sur le territoire. Cependant la répartition de ces entreprises au sein des communes de la CCVBA n'est pas équilibrée et certaines d'entre elles font apparaitre des profils artisanaux plus marqués ou des spécialisations plus fortes.

Deux communes possèdent une Densité Artisanale particulièrement élevée : tout d'abord Eygalières dont la Densité Artisanale de 34,5 est largement supérieure à l'ensemble des autres communes de la CCVBA, et Saint-Rémy avec une Densité Artisanale également élevée de 30,1.

En ce qui concerne Eygalières, les quatre secteurs alimentation, bâtiment, production et services sont très présents en comparaison aux autres communes. La commune présente par exemple une densité d'entreprises artisanales liées au bâtiment de 15,6 alors que la moyenne intercommunale est de 10,3. Avec un taux de 3,3 entreprises artisanales liées à l'alimentation pour 1 000 habitants contre 2,1 à l'échelle de la Communauté de communes, elle possède

[21] Fichier Consulaire de la Chambre des Métier et Population INSEE 2012.

également la DA la plus forte de la CCVBA dans ce domaine. Le village d'Eygalières étant assez isolé, cette activité artisanale intense, émanant d'une volonté politique, est nécessaire à la vie de la commune.

La forte activité artisanale de Saint-Rémy, également présente dans les quatre secteurs, est liée à son statut de commune structurante dans les Alpilles, à son dynamisme et son attractivité économique.

Les communes à la plus faible activité artisanale sont Le Paradou, Mouriès et Aureille, toutes situées au sud des Alpilles. Ces trois communes possèdent des DA inférieures à la moyenne dans les quatre secteurs artisanales sauf Aureille qui présente de nombreux artisans du bâtiment en lien avec la présence de la Zone d'Activité des Trébons.

Maussane les Alpilles possèdent une activité artisanale assez importante cependant à la différence de la tendance générale des autres communes, elle possède assez peu d'entreprises artisanales liés au bâtiment avec une DA de 4,8, et une proportion plus grande dans les domaines de la production, 7,8 et des services, 8,7.

Les Baux de Provence ne possèdent quant à eux aucun artisan lié à l'alimentaire ce qui pose des problématiques de proximité pour ses habitants. En revanche, ils présentent une forte DA dans le domaine de la production, 13,1 contre 4,5 pour la CCVBA, concernant principalement la fabrication d'accessoires, de joailleries et de vêtements en lien avec son activité touristique.

Saint-Etienne du Grès et Fontvieille, toutes deux situées à l'ouest des Alpilles présentent un profil artisanal assez similaire, dans la moyenne de la DA de la CCVBA.

L'artisanat est donc un domaine d'activité clé dans le tissu économique local et il est très présent sur l'ensemble de la CCVBA. Cependant une dynamique plus forte existe sur la partie nord-est des Alpilles. Ce dynamisme artisanal permet aux communes du nord des Alpilles d'avoir une diversité de leur tissu économique plus grande et donc une meilleure stabilité.

L'alimentation constitue un type d'artisanat à part puisqu'il répond à une demande nécessaire de proximité (boulangerie, boucherie, épicerie). Les communes des Baux de Provence, de Mas-Blanc des Alpilles, du Paradou et de Mouriès présentent un taux faible dans cette catégorie sur lequel il faudrait travailler.

En ce qui concerne les domaines du bâtiment et de la production, les dynamiques observées sont impulsées grâce à la présence des Zones d'Activité à vocation artisanale nombreuses sur le territoire. Mouriès qui possède la plus petite Zone d'activité et Le Paradou qui n'en possède pas présentent en effet une activité artisanale plus faible. Certaines spécialisations sont liées à des vocations plus marquées au sein des zones d'activités comme à Aureille pour le Bâtiment ou à Maussane les Alpilles pour la production et les services.

Synthèse : L'artisanat, le premier secteur d'activité

Atouts	Faiblesses
Un secteur très développé, répondant aux caractéristiques rurales du territoire, facteur de proximité et de lien social Un secteur d'activité faisant vivre le tissu économique local dans un contexte touristique très saisonnier Mise en place des initiatives Route des Métiers d'art valorisant la profession artisanale Un secteur du bâtiment particulièrement dynamique	Certaines communes présentant une Densité faible d'entreprises artisanales liée à l'alimentation Les activités artisanales globalement moins développées sur la partie sud des Alpilles Un tissu artisanal de petites entreprises manquant de reconnaissance Difficulté de mener des actions collectives
Opportunités	**Menaces**
Renforcer et développer l'artisanat, un secteur d'activité adapté aux caractéristiques du territoire Développer l'artisanat d'art et les métiers de bouche, des domaines à hautes valeurs ajoutées participant au développement qualitatif du territoire Accompagner les artisans dans leur développement	Manque de reconnaissance de l'artisanat dans le tissu économique Danger du néoprovençal dans le secteur du bâtiment

4) L'ESS, un secteur bien implanté sur la CCVBA

a) Un secteur à vocation utilitaire manquant de reconnaissance

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale en donnant la primauté à la personne sur le profit. Les principaux acteurs concernés sont les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Trois principaux intérêts sont identifiables :

- L'intérêt collectif (lié au service à la personne, aux transports, à l'éducation…)
- L'Insertion sociale et professionnelle
- Les échanges (vente ou échange non monétaire de produits ou de services)

Ainsi l'ESS n'est pas associée à un secteur d'activité en particulier mais est plus une façon de voir l'économie, le partage de certaines valeurs :

- Une place de l'homme, du social primant sur le capital
- Une adhésion aux projets de l'entreprise
- Une gestion démocratique : une personne = une voix
- Une lucrativité limitée : constitution de fonds propres impartageables
- Une gestion autonome et indépendante
- Des principes de solidarité et de responsabilité

L'ESS est ainsi ouverte à l'ensemble des secteurs d'activités : industrie, agriculture, commerce, finances, services à la personne…) et à l'ensemble des professions.
Cependant l'ESS est un domaine qui n'est pas bien défini et en manque de reconnaissance, de nombreux acteurs économiques font ainsi partie de l'ESS sans le savoir ou sans le revendiquer. Il s'agit en effet d'un secteur qui souffre de l'image d'une économie de subventions, souvent déficitaire. Il est vrai que cette économie est fortement dépendante d'aides extérieures, des financements publics, des épargnes solidaires permettant aux porteurs de projets de développer leurs activités à vocation sociale. Cependant l'ESS a une réelle vocation économique. Il s'agit d'un outil d'insertion professionnelle mais qui apporte la même productivité que n'importe quel travailleur.

C'est donc sur cette image parfois péjorative, sur le manque de reconnaissance que l'ESS doit progresser. Avec l'adoption de la loi Economie Sociale et Solidaire promulguée le 31 juillet 2014, cette reconnaissance progresse

La loi ESS pose désormais pour la première fois une définition claire du périmètre de l'Economie Sociale et Solidaire. Les acteurs historiques de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, fondations), les nouvelles formes d'entrepreneuriat social (sociétés commerciales aux objectifs d'utilité sociale et appliquant les principes de l'ESS) sont reconnus dans ce texte de loi.

Cinq principaux objectifs sont identifiés :

- Renforcer les politiques de développement local durable
- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique
- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS
- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés
- Provoquer un choc coopératif

La loi va ainsi permettre de donner à l'ESS la reconnaissance, les financements et les outils pour pouvoir passer un cap et compter dans l'économie locale.

b) Les acteurs de l'ESS

Les collectivités territoriales sont les principaux acteurs possédant la compétence Economie Sociale et Solidaire.

La région a ainsi mis en place le Comité Régional de l'Economie Social et Solidaire (CRESS) possédant une fonction de rassemblement, de représentation et de développement de l'ESS.

Dans le cadre du Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (CLDESS) signé en 2010 et regroupant 23 communes dont les 10 de la CCVBA, la Courte-Echelle est l'association constituant actuellement l'acteur opérationnel de la stratégie de développement de l'ESS. L'action de la Courte Echelle s'effectue ainsi essentiellement sur le territoire de la CCVBA. Elle rencontre et travaille ainsi avec les collectivités du territoire, le CRESS et les différents acteurs privés de l'ESS.

c) L'ESS déjà très présente dans le tissu économique local

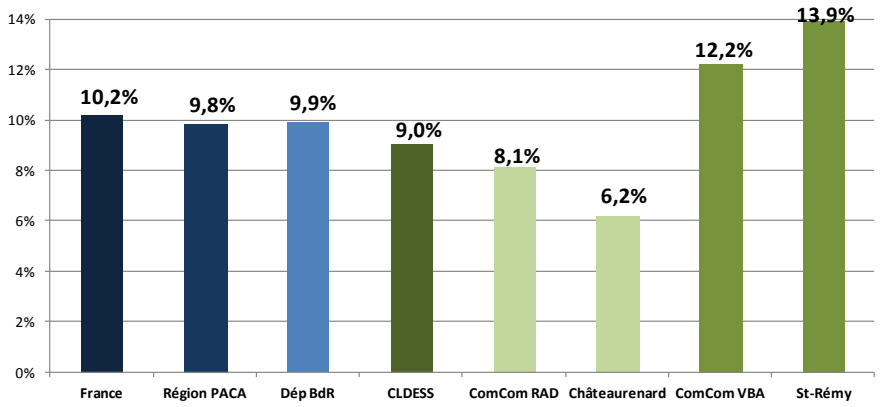

Graphique 18 : Implantation de l'ESS dans l'emploi salarial
Source INSEE Clap 2009 ; Réalisation ORESS – CRESS PACA

	Etablissements (06/2012)	Nb d'établissements pour 1 000 habitants	Salariés (31/12/2009)	Part dans total salariés	Employeurs (2009)	Part dans total employeurs	Rémunération brute versée (K€, 2009)
Aureille	10	6,8	11	9,6%	6	14,0%	107
Les Baux de Provence	18	42,8	55	16%	8	10,4%	1 139
Eygalières	17	9,6	35	7,4%	6	5,4%	454
Fontvieille	53	14,7	116	19,8%	22	14,9%	2 642
Mas Blanc des Alpilles	3	5,9	0	0%	0	0%	0
Maussane les Alpilles	18	8,7	46	8,2%	8	5,7%	798
Mouriès	35	10,6	28	9,4%	11	10,1%	470
Le Paradou	7	5,2	1	1,2%	1	2,6%	s
Saint-Etienne du Grès	20	9,1	79	7,7%	9	11,5%	1 795
Saint-Rémy de Provence	109	10,4	485	13,9%	46	6,4%	11 408
Total CCVBA	290	10,7	856	12,2%	117	7,9%	18 812

Tableau 15 : L'économie Sociale et Solidaire sur les communes de la CCVBA
Source : INSEE Clap 2009 ; Réalisation : ORESS – CRESS PACA

Sur la Communauté de communes, l'ESS représente 12,2% de l'emploi[22], un taux supérieur de 2% aux taux nationaux, régionaux et départementaux, et de 4% au taux de la CARAD[23]. L'ESS est bien implantée dans l'économie locale en comparaison avec les territoires voisins. Sur la CCVBA, Les communes de Fontvieille avec près de 20% de l'emploi salarial dans ce domaine et Saint-Rémy de Provence avec 14% de son emploi salarial propose déjà une offre conséquente d'activités liées à l'ESS. Les communes des Baux de Provence, proportionnellement à sa population, et d'Eygalières possèdent une Economie Sociale et Solidaire également bien implantée. Cette implantation répond à une volonté de soutenir le secteur associatif en particulier dans les domaines de l'action sociale et des sports et loisirs. Les services à la personne liés à l'aide aux personnes âgées, à une meilleure insertion des personnes handicapées dans leur quotidien répondent à une demande de plus en plus forte ce qui explique également la part croissante prise par l'ESS.
Les associations à vocation culturelle en lien avec le domaine de l'art et du spectacle ou encore de soutien aux entreprises sont également très présentes.

L'ESS représente ainsi un fort potentiel d'emploi sur le territoire pour les jeunes, notamment du type aide à domicile, éducateurs dans les foyers, auxiliaire de puériculture dans les crèches associatives. De plus il s'agit d'emplois non délocalisables, répondant aux besoins de la population. Ce type d'activité de services est en effet particulièrement nécessaire dans un territoire aux caractéristiques rurales.

[22] Source : INSEE Clap 2009
[23] Indiqué ComComRAD dans le graphique

d) Un projet phare : le PTCE

L'ESS devrait prendre une autre dimension sur le territoire grâce à la récente création du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) se définissant comme un groupement associant des acteurs de l'ESS, des TPE et PME, des collectivités locales et des centres de recherche et de formation. Le PTCE a vocation à mener une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants et de développement durable local. Le Pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles fait ainsi partie des 23 lauréats sélectionnés sur 180 candidatures suite à l'appel à projet lancé le 15 juillet 2013 par l'Etat. Une enveloppe de 3 millions d'euros à partager entre les candidatures sélectionnées a été débloquée. Ce PTCE, qui vise à développer une plateforme territorialisée de gestion des déchets regroupant les fonctions de collecte, de valorisation, de sensibilisation et de vente, est coordonné par l'association « La Courte Echelle ». Il s'appuiera notamment sur le projet de recyclerie qui est également mené par La Courte Echelle.

Le PTCE devrait permettre d'accorder une plus grande reconnaissance à l'ESS dans l'économie locale. De plus, grâce à cette orientation de traitement et de revalorisation des déchets, l'ESS à travers le PTCE et d'autres projets comme celui de la collecte du textile pourrait être la porte d'entrée pour une diversification de l'économie locale vers une filière environnementale, ancrée sur le territoire et créatrice d'emplois non délocalisables et durables.

Synthèse : L'ESS, un secteur bien implanté dans la CCVBA

Atouts	Faiblesses
Une ESS déjà bien implantée Un outil de la réinsertion professionnelle Un emploi non délocalisable et répondant aux besoins des habitants La Courte Echelle, une association porteuse de projets Le PTCE comme moteur de l'ESS	Une économie souvent déficitaire, dépendant beaucoup des subventions Une image parfois péjorative
Opportunités	**Menaces**
Des valeurs à diffuser au-delà de l'ESS Confirmer et développer la place de l'ESS dans le tissu économique local Une plus grande reconnaissance grâce à la loi ESS Développer une nouvelle filière environnementale en utilisant le PTCE comme porte d'entrée	Etre dans une démarche de subventions et d'aides uniquement Un manque de réalisme économique

A. L'offre foncière

1) Une place moins importante accordée au foncier à destination économique

Dans le contexte de forte pression foncière, une importance plus grande a été donnée à l'habitat. La place accordée aux installations d'entreprises et à leurs extensions a en effet moins été anticipée à l'échelle de la CCVBA. En 2013, les POS et PLU des communes de la CCVBA identifiaient ainsi 125 ha de nouveaux fonciers dédiés aux activités économiques contre 419 ha[24] à vocation d'habitat (renouvellement, dents creuses et extension). Seul 23% des sites fonciers sont ainsi classés à vocation économique. Les communes de l'ACCM ont prévues quant-à-elles 621,1 ha à destination économique soit 34% de l'ensemble des sites fonciers. Enfin les communes de la CARAD consacrent près de la moitié des sites fonciers aux activités avec 386 ha prévus à cet effet. La CCVBA possèdent ainsi la plus faible quantité et la plus faible part de sites fonciers dédiés aux activités économique à l'échelle du Pays d'Arles.

Actuellement, il n'existe pas de concertation entre les communes de la CCVBA en matière de définition de la stratégie foncière. Chaque commune définit l'attribution des sols de manière indépendante. Certaines dérives sont ainsi apparues par le passé, notamment sur Le Paradou.

Il faut cependant prendre en compte que la majorité des communes de la CCVBA ont engagé la révision de leur PLU et que les zonages peuvent être amenés à être modifiés. De plus, dans le cadre de la réalisation du SCoT, le Pays d'Arles a engagé une réflexion sur la stratégie foncière. Il serait ainsi pertinent de mener une réflexion commune sur l'orientation générale, à l'échelle de la Communauté de communes voir du Pays d'Arles, en matière de foncier afin d'assurer un développement équilibré et cohérent du territoire.

2) Des Zones d'Activité à vocation territoriale et locale

L'étude, l'aménagement, la gestion, l'entretien, la création et la promotion des Zone d'Activité Economique (industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales) d'intérêt communautaire constituent une des compétences obligatoires de la CCVBA. L'ensemble des Zones d'Activité de la Communauté de communes est déclarée d'intérêt communautaire et sont est gérée par la CCVBA. Il faut cependant relever que jusqu'à récemment, l'intercommunalité n'exerçait pas cette compétence, les Zones d'activité étant gérées au niveau communal.

La Communauté de communes possède 8 Zones d'Activité accueillant près de 240 entreprises pour 1 700 salariés. Avec une superficie totale de 179,1 ha[25] (foncier disponible, en projet et en réserve), soit 73% de l'ensemble du foncier économique, la CCVBA possède un taux fort de maîtrise foncière.

[24] Source : Etude menée par Citadia sur la base des POS et PLU et d'entretiens communaux réalisés avec l'assistance de représentants des intercommunalités
[25] Source : Schéma de Requalification des Zones d'Activité du PNRA ; Fichiers consulaires CCI PA et CMA13

Quatre types de Zones d'Activité peuvent être distingués :

- Les **Zones Stratégiques** accueillant principalement des projets exogènes. Elles rassemblent tous les atouts pour favoriser le développement des entreprises (desserte, réseaux, bassin d'emplois, aménagements, équipements, …). Elles sont situées à proximité d'une voie structurante de type autoroutière et rayonnent à une échelle nationale et au-delà. Elles occupent généralement au moins 30 hectares.
- Les **Zones Polyvalentes** structurent l'emploi dans un bassin. Elles sont capables d'accueillir des projets aussi bien endogènes qu'exogènes. Elles sont situées à proximité d'axes routiers structurants. Elle rayonne sur un marché régional et au-delà. Elles occupent généralement des surfaces comprises entre 15 et 30 hectares.
- Les **Zones Territoriales** occupant généralement 5 à 15 hectares. Elles se positionnent sur une logique de développement et de desserrement urbain et se situent sur un marché local. Elles peuvent être complémentaires aux Zones Polyvalentes par l'accueil d'entreprises sous-traitantes.
- Les **Zones d'Equilibre ou Microlocales** d'une superficie inférieure à 5 hectares. Elles accueillent des projets de taille modeste ayant principalement vocation à structurer l'emploi et à développer les entreprises existantes en milieu rural ou périurbain.

Les surfaces indiquées ci-dessus sont à titre indicatifs. Le critère principal retenu pour définir la vocation des zones a été le type d'entreprises accueillies et le niveau de rayonnement.

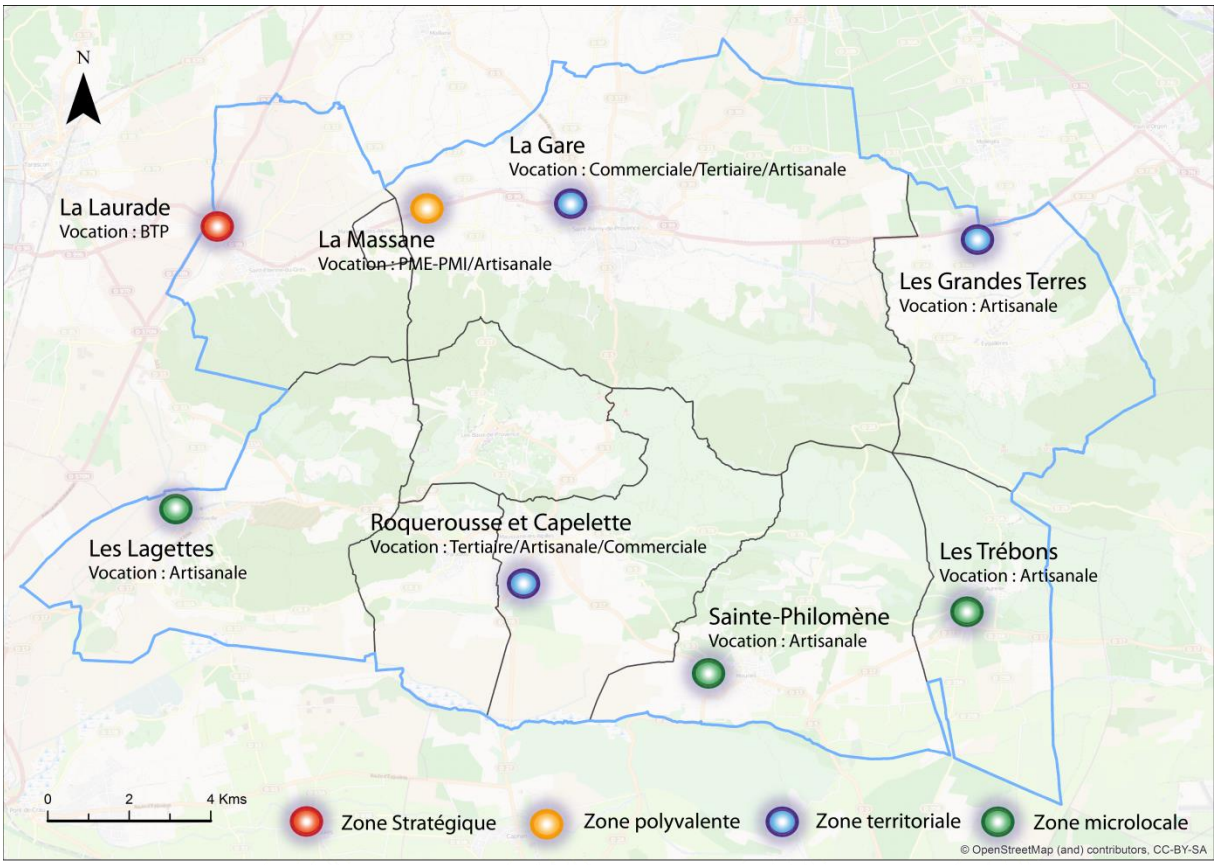

Carte 17 : Niveau d'intérêt des Zones d'Activité de la CCVBA
Fond de carte : Open Street Map ; Réalisation : Joran OFFREDO

Zone d'Activité Les Trébons - Aureille				Zone microlocale
Vocation de la zone	• Mixte artisanale avec habitats • Entre 10 et 15 entreprises selon les sources • Moins de 10 salariés (9% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	30%	20%	20%	30%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	4,9	0	0	
Eléments fonctionnels	• Vocation artisanale clairement définie • Présence valorisante du moulin à huile • Excentrée, en retrait de la RD17 • Pas d'aménagement de l'espace public • Signalétique et entrée de zone peu lisibles • Mixité habitat et hangars			

Photo 35 : ZA Les Trébons
Réalisation : JO

Zone d'Activité Les Grandes Terres - Eygalières				Zone territoriale
Vocation de la zone	• 3 types d'occupations distinctes : ○ Une zone artisanale à l'ouest ○ Une grande entreprise employant plus de 150 salariés à l'est : Richel Serres de France ○ Une centralité commerciale, ne faisant pas partie de la ZA au nord, entre les deux premières entités • 27 entreprises • Environ 240 salariés (47% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	30%	15%	30%	25%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	15,1	5,4	0	
Eléments fonctionnels	• Situé au carrefour de la RD99 en liaison avec l'A7 (8 km de l'échangeur de Cavaillon • Signalétique à revoir (en cours)			

Photo 36 : ZA Les Grandes Terres
Réalisation : JO

Zone d'Activité Les Lagettes - Fontvieille				Zone microlocale
Vocation de la zone	• Artisanale avec habitats • 14 entreprises • 42 salariés (7% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	36%	14%	43%	7%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	2,6	0	5,8 non constructible	
Eléments fonctionnels	• Bonne signalétique à partir de la RD17 et du bourg • Unité architecturale des hangars et des habitations • Au contact du stade municipal • ZA isolée en milieu agricole • Absence de signalétique à l'entrée de la ZA • Peu d'aménagement de l'espace public • Zone inondable			

Photo 37 : ZA Les Lagettes
Réalisation : JO

Zone d'Activité Roquerousse et Capelette Maussane les Alpilles				Zone Territoriale
Vocation de la zone	• Mixité industrie/artisanat/commerce/tertiaire/équipement public/habitat • Tertiaire et habitat particulièrement développés • 29 entreprises • 150 salariés (26% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	10%	14%	66%	10%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	16,1	0	0	
Eléments fonctionnels	• Référence pour le PNR • Aménagement qualitatif de l'espace public • Bonne signalétique à l'entrée de la ZA • Beaucoup d'habitat même si bien séparé des activités			

Photo 38 : ZA Roquerousse et Capelette
Réalisation : JO

Zone d'Activité Sainte-Philomène – Mouriès				Zone Microlocale
Vocation de la zone	• Commerciale/Artisanale/Habitat • 5 entreprises • Environ 20 salariés (7% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	80%	0%	0%	20%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	2,6	0	0	
Eléments fonctionnels	• Présence d'une entreprise relativement importante (15 salariés) : Provence Matériaux • Entrée de ville et de ZA non valorisée par la présence d'une vaste zone de dépôt de matériaux • Absence de signalétique et manque totale de visibilité • Forte proportion d'habitat dans la ZA			

Photo 39 : ZA Sainte-Philomène
Réalisation : JO

Zone d'Activité La Laurade – Saint-Etienne du Grès				Zone stratégique
Vocation de la zone	• Présence du siège social de NGE, un groupe du BTP employant près de 7 000 salariés dont plus de 500 sur le site • 1 entreprise • Plus de 500 salariés (près de 50% de l'emploi salarial) • Volonté d'extension de NGE			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	100%	0%	0%	0%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	13,4	0	16,3	
Eléments fonctionnels	• Proximité de la RD 570n : liaison structurante Arles-Tarascon-Avignon • Enjeu de vitrine sur la RD 570n • Séparation de la ZA en deux entités autour du giratoire situé le long de la RD 570n • ZA supposément en zone inondable contraignant le souhait d'extension de NGE sur la partie sud de la ZA			

Photo 40 : ZA Les Laurades
Réalisation : JO

Zone d'Activité La Gare – Saint-Rémy de Provence				Zone territoriale
Vocation de la zone	• Forte mixité Commerciale / Artisanale / Tertiaire / Industrielle / Habitat / Equipement public • Orientation plus prononcée vers le Tertiaire/Commercial • 97 entreprises • Environ 400 salariés (plus de 10% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	9%	8%	45%	38%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	20,9	0	8,4	
Eléments fonctionnels	• Proximité du centre de Saint-Rémy • Desserte par deux axes structurants : RD99 et RD5 • ZA tournant le dos aux axes structurants : effet de vitrine dévalorisant l'entrée de ville • Pas d'identification claire de l'orientation de la ZA • Signalétique de repérage pas située en entrée de ZA			

Photo 41 : ZA La Gare
Réalisation : JO

Zone d'Activité La Massane – Saint-Rémy de Provence				Zone territoriale
Vocation de la zone	• Mixte par secteur : PME-PMI/Industrie/Artisanat avec habitat • 56 entreprises • Environ 330 salariés (près de 9% de l'emploi salarial)			
	Construction	Production	Service	Commerce
Part des entreprises	21%	34%	29%	16%
Surface	Disponible	Extension prévue	Réserve	
Hectares	36,3	8,5	28,6	
Eléments fonctionnels	• 2 accès sur la RD 99 • 2 extensions prévues • Emprise industrielle de qualité en entrée de zone • ZA tournant le dos à la RD 99 : façade non valorisée • Parcelles en friches ou sous-exploitées • Problématique ateliers/habitat			

Photo 42 : ZA La Massane
Réalisation : JO

a) Point de vue fonctionnel

Principaux atouts

- Positionnement le long d'axes structurants
- Environnement paysager de qualité
- La ZA Roquerousse et Capelette, un modèle en termes d'aménagement de l'espace public et d'intégration paysagère
- Mise en application de la compétence gestion des ZA par la CCVBA, ce qui devrait permettre d'engager une gestion cohérente de l'ensemble des ZA

Principales faiblesses

- Peu de prise en compte des enjeux environnementaux
- Peu de traitement et d'entretien des espaces publics et des entrées sur de nombreuses ZA
    - Trottoirs inexistants ou mal aménagés
    - Peu de plantations
- Hétérogénéité dans la signalétique (travail en cours)
- Des effets vitrines peu valorisant faute de traitements paysagers, de ZA tournant le dos aux axes structurants
- De nombreuses habitations sur les ZA
- Architecture des bâtiments, hangars et logements manquant d'homogénéité

b) Point de vue vocation des Zones d'Activité

Une vocation microlocale et territoriale

La présence de la zone de la Laurade à Saint-Etienne du Grès peut être qualifiée de stratégique au vu de la présence de l'entreprise NGE employant à elle seule plus de 500 salariés soit près de la moitié de l'emploi salarial de la commune, cependant cette zone est particulière puisqu'elle n'accueille que cette entreprise. Sa présence est ainsi plus liée à l'attachement au territoire de l'établissement, installé depuis 1947, qu'au dynamisme économique de cette localisation. Sa présence constitue cependant un atout pouvant créer un effet de levier et attirer de nouvelles entreprises.

La Zone de la Massane peut être qualifiée de polyvalente au regard de sa superficie importante et de la présence de plusieurs entreprises au rayonnement nationale. Cependant la présence de nombreuses activités de nature endogène (maçons, paysagistes, …) tendrait plutôt à la définir comme une Zone à vocation territoriale.

Mis à part ces deux pôles, l'ensemble des Zones d'Activité de la CCVBA ont une vocation territoriale ou microlocale. La zone de La Gare à Saint-Rémy de Provence et la zone des Grandes Terres pourraient prétendre à un statut de zone polyvalente au vu de leur superficie importante et de la présence de quelques entreprises exogènes, cependant la majorité des établissements présents sont de types endogènes, artisanales ou commerciales, et se situent sur un marché local.

Les autres Zones d'Activité possèdent également des vocations territoriales et microlocales. Il s'agit de zones ayant vocation à structurer l'emploi local en accueillant des projets de tailles modestes. Ce statut dominant est en corrélation avec la typologie rurale du territoire.

Un manque d'orientations économiques clairement définies

La Communauté de communes exerce réellement la compétence gestion des Zones d'Activité depuis très peu de temps. La CCVBA ne possède pas encore la connaissance de l'occupation de l'ensemble de ses zones en termes d'entreprises présentes et de foncier disponible. Il n'existe donc pas encore aujourd'hui de logique globale de gestion et d'orientation économique des Zones d'Activité.

L'attribution de lots se fait quasiment uniquement de manière endogène. La communication fonctionne par le bouche à oreille, l'objectif principal étant de répondre à la demande locale. Le développement de ces zones se fait ainsi au coup par coup, sans stratégie à l'échelle intercommunale ou même à l'échelle des zones.

Le manque d'orientation économique définie apparait en effet clairement. Il faut bien sûr prendre en compte que la majorité des Zones ayant des vocations microlocales ou territoriales, elles fonctionnent naturellement de manière endogène et visent donc à structurer le tissu économique en répondant à la demande locale. Cependant, mêmes les plus grandes zones ne possèdent pas de position économique spécifique. La Gare en est le parfait exemple avec une forte mixité industrie, commerciale, service et artisanale.

La présence importante d'habitats sur les Zones d'Activité constitue également une problématique rendant peu visible leur vocation économique. Il est normal que les artisans construisent un logement attenant à leurs ateliers. Cependant le foncier sur les ZA étant beaucoup plus abordable, de nombreuses dérives apparaissent et certaines zones ont tendance à se résidentialiser. La Zone Sainte-Philomène à Mouriès s'apparente ainsi plus à un quartier à vocation d'habitat qu'à un espace à vocation économique. Afin de palier à cette dérive, la CCVBA a diminué la surface possible du logement sur la ZA de la Massane à 60 m².

Des orientations spécifiques seraient porteuses de visibilité et donc d'attractivité auprès des entreprises. Plusieurs vocations dominantes existent : Logistique, Industrie, Artisanat, TIC, Agroalimentaire, Vente de produits locaux, …
La position artisanale apparait comme naturelle et il s'agit de celle qui est développée, au moins en partie, sur 9 des 10 zones.

Une approche qualifiante, en lien avec l'image valorisante des Alpilles, pourrait également être porteuse de développement. Plusieurs niveaux de qualité peuvent être envisagés :

- L'éco construction

De plus en plus de territoires se positionnent sur l'éco construction. Il s'agit donc d'un secteur concurrentiel, cependant structurer une filière construction à un niveau exemplaire s'intégrerait parfaitement à l'image qualitative du territoire et dans une logique de développement à fortes valeurs ajoutés

- Les énergies renouvelables

Comme pour la filière éco-construction, structurer une Zone d'Activité autour des énergies renouvelables s'intégrerait dans une logique de développement de nature qualitative.

- La valorisation des matériaux

Développer une Zone d'Activité autour d'une filière verte, valorisant les déchets verts constitue une réelle opportunité, notamment avec la présence sur le territoire du PTCE. Des entreprises de revalorisation des déchets et des matériaux, de nature classique ou appartenant à l'ESS, sont déjà présentes sur le territoire.

- Le tourisme durable

Le territoire possède un potentiel exceptionnel pour le développement d'un pôle axé sur le tourisme durable. De nombreux artisans d'art, de moulins à huiles, de petites industries agroalimentaires sont présents sur la CCVBA. Créer une Zone d'activité les regroupant permettrait de créer une réelle vitrine pour les Alpilles, de donner une meilleure visibilité à ces artisans et entreprises, et de s'orienter vers un tourisme de nature plus qualitatif. La Zone des Grandes Terres à Eygalières va par exemple accueillir deux artisans d'art. L'extension de la zone actuellement menée pourrait constituer l'opportunité de renforcer cette orientation.

3) De nombreux pôles stratégiques aux orientations économiques mieux définies sur les territoires voisins

Avec 8 Zones d'Activités accueillant 240 entreprises et 1 700 salariés, la CCVBA constitue un acteur de second plan à l'échelle du Pays d'Arles en termes de foncier économique à vocation industrielle ou tertiaire. En effet, l'ACCM possède 20 Zones d'Activité accueillant près de 1 000 entreprises pour 7 500 salariés, et la CARAD possède également 20 Zones d'Activité pour près de 340 entreprises et 2 500 salariés[26].

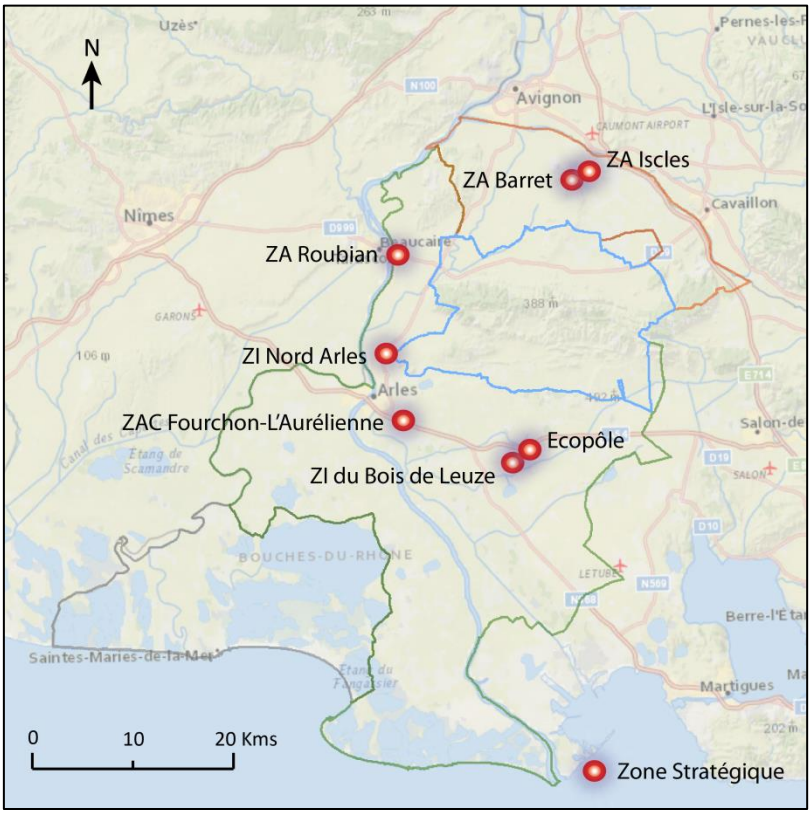

Carte 18 : Zones d'intérêt stratégique dans le territoire proche
Fond de carte : National Geographic ; Réalisation : Joran OFFREDO

[26] Source : Fichier Consulaire CCI PA ; Sites internet ACCM et CARAD

L'ACCM accueille notamment 5 Zones d'Activité à vocation stratégique

- Zone d'Activité Commerciale Fourchon-L'aurélienne à Arles accueillant 295 entreprises et 1 405 salariés
- La Zone Industrielle Nord Arles accueillant 225 entreprises pour 1 239 salariés
- L'Ecopôle, localisé à Saint-Martin de Crau, fortement orienté vers les activités du secteur logistique. Il accueille 22 entreprises pour 1 197 salariés. Deux extensions sont en projet.
- La Zone d'Activité à vocation agroalimentaire de Roubian, située à Tarascon, accueillant 38 entreprises et 924 salariés
- La Zone Industrielle du bois de Leuze, située à Saint-Martin de Crau, à vocation mixte industrielle logistique. Elle accueille 57 entreprises pour 733 salariés. Deux extensions sont en projet.

La CARAD possède de nombreuses Zones d'Activité à vocation agroalimentaire. Elle accueille en particulier deux pôles stratégiques :

- La Zone d'Activité du Barret, située à Châteaurenard, orientée agroalimentaire avec 29 entreprises et 600 salariés
- La Zone d'Activité des Iscles regroupant 63 entreprises artisanales, de service et de petites industries pour 900 salariés

Les deux intercommunalités voisines possèdent ainsi des Zones d'Activités au poids beaucoup plus fort. Ces zones possèdent également des orientations clairement définies, en lien notamment à des localisations stratégiques sur l'axe structurant Italie-Espagne, ou à des choix de développement affirmés comme dans le secteur agroalimentaire. S'étant déjà positionnés sur certains créneaux, ces pôles représentent une concurrence forte. Si un choix de développement spécifique sur une Zone d'Activité se fait, il conviendra de prendre en compte les orientations des pôles extérieurs au territoire et d'établir dans quelles mesures un développement complémentaire pourrait être engagé.

B. L'offre d'immobilier d'entreprise

1) Une faiblesse dans la gestion de l'immobilier d'entreprise

L'acquisition, la gestion et l'aménagement d'immobilier d'entreprise (bâtiments économiques et pépinières d'entreprises) fait partie des compétences de la CCVBA. Cependant, la Communauté de communes ne gère aucun immobilier d'entreprise. Elle travaille actuellement sur l'acquisition d'un Mas dans la Commune de Mouriès afin de créer une pépinière d'entreprises. Le projet en est à la phase de diagnostic de l'état du bâtiment et à la réflexion sur les possibilités d'aménagement du mas en locaux d'entreprise. La Commune de Mouriès a donné son aval, cependant la réflexion sur le type d'entreprises à accueillir n'a pas encore été engagée.

En dehors de ce projet, la Communauté de communes n'exerce aucune activité en termes d'acquisition, de gestion et d'aménagement d'immobilier d'entreprise. Elle ne possède

aucune connaissance de l'immobilier existant sur son territoire. Cette connaissance nécessite un travail de prospection difficile à réaliser. L'absence d'un service Développement Economique ne permet pas à la CCVBA de mener un tel travail. L'acquisition du Mas à Mouriès pour la création d'une pépinière répond ainsi plus à une opportunité s'étant présentée.

Afin de proposer des locaux aux entreprises, une éventualité pourrait être de conserver certains lots sur les Zones d'Activité, de construire des ateliers, des bureaux et de les mettre en location. Cependant cela nécessiterait d'avoir un recul pour établir une cohérence avec le type d'entreprises à accueillir, les activités déjà présentes sur les Zones d'Activité et la vocation souhaitée. Sur la Massane, un certain nombre de critères ont été établi pour l'attribution des lots, cependant globalement l'attribution se fait plutôt au coup par coup et en fonction de la demande.

Un large panel d'aménagement est pourtant possible :

- Pépinière d'entreprise

La pépinière est un organisme apportant un soutien fort à certains types de créateurs ou de jeunes entreprises en leur proposant des locaux ou bureaux modernes, fonctionnels et adaptés à leurs besoins à des conditions avantageuses pour une durée limitée. La pépinière offre également des services mutualisés (secrétariat, salle de réunion, équipements divers, …) et une assistance (conseils juridique et de gestion).

- Hôtel d'entreprise

Il s'agit d'un immobilier locatif généralement destiné aux entreprises de production ou de services, pouvant intégrer des services mutualisés. Il accueille des entreprises en création et en développement dans des zones où l'offre privée d'immobilier locatif est insuffisante ou inadaptée (manque de petites surfaces correspondant aux besoins des Très Petites Entreprises). L'Hôtel peut constituer un relais intéressant aux entreprises sortant des pépinières d'entreprises.
La mise en place d'un tel Hôtel nécessite d'avoir une connaissance de l'immobilier privé en place et de savoir si l'offre existante est inadaptée à la demande. Il peut également constituer l'opportunité d'accueillir un certain type d'entreprises exogènes en réponse à un potentiel de développement identifié.

- Ateliers relais

L'atelier relais a vocation à proposer des locaux d'activités mixtes à des prix très compétitifs pour des entreprises qui bénéficient alors d'un bail de 23 mois. L'objectif est de permettre à l'entreprise de se fixer sur le territoire puis de lui proposer une solution immobilière plus pérenne.
L'atelier relais peut également se présenter comme une forme d'aide financière à l'immobilier d'entreprise. A la différence de la pépinière ou de l'hôtel d'entreprise, une fois construit ou rénové par l'intercommunalité, il a alors vocation à être vendu dans le cadre d'une location-vente à l'entreprise identifiée comme porteuse de projets économiques. L'objectif est pour l'intercommunalité d'implanter une entreprise dans de bonnes conditions et d'obtenir des co-financements répercutées sur le prix de vente du bâtiment ; et pour l'entreprise un gain de trésorerie puisqu'elle n'a pas à financer l'investissement initial et peut donc en profiter pour démarrer sa production.

- Espace de télétravail ou de co-working

Il s'agit d'offrir un espace de travail permettant, par exemple, à certains acteurs économiques de passage de travailler dans de bonnes conditions, de proposer des locaux adaptées aux entreprises du territoire pour organiser des réunions et se rencontrer.

Le prix de l'immobilier, particulièrement élevé sur le territoire, peut constituer un frein pour l'implantation de jeunes entreprises sur le territoire. Organiser une offre d'immobilier d'entreprise plus accessible apparait alors comme un enjeu important.

2) Une offre plus organisée sur les intercommunalités voisines

Au niveau du Pays d'Arles, les intercommunalités de la CARAD et de l'ACCM possèdent des services Développement Economique leur permettant d'accompagner les porteurs de projets. La pépinière « Les jeunes Pousses » à Châteaurenard et la « Couveuse Interface » au nord d'Arles constituent deux offres déjà existantes pour l'accueil de jeunes entreprises dans le but de les aider à passer le cap des trois ans.

Photo 43 : Bourse à l'immobilier sur le portail économique de l'ACCM
Source : Portail économique ACCM

L'ACCM a également créé un portail économique référençant un certain nombre d'offres immobilières en fonction de la typologie recherchée (local, bureau, terrain, commerce), la volonté de louer ou d'acheter, la localisation, la surface. L'aide aux entreprises dans la recherche d'immobilier ne passe en effet pas forcément que par l'acquisition. Cependant la mise en place d'une telle plateforme nécessite un travail de recherche et d'actualisation des locaux vacants.

Il faut cependant prendre en compte que la CARAD et l'ACCM sont des Communautés d'Agglomération. Elles sont donc plus vastes et possédent plus de moyens, ce qui explique la présence de services développement économique plus développés.

C. Une couverture numérique faible

Répondre aux besoins présents et futurs en matière d'équipements et de développement des communications numériques est une obligation au regard de la loi Engagement National pour l'Environnement du 2 juillet 2010. Plus qu'une obligation, l'accès au Haut-Débit est devenu un service essentiel pour l'habitant et pour l'entreprise. Le Très-Haut-Débit constitue un enjeu d'égalité d'accès aux services professionnels, d'attractivité et de compétitivité pour les entreprises du territoire.

La technologie la plus performante est actuellement la fibre optique jusqu'à l'abonné FFTH (Fiber To The Home) pour l'habitant et FTTO (Fiber To The Office) pour le professionnel. Il s'agit de la technologie offrant les perspectives d'évolution de débit les plus intéressantes. Actuellement le territoire n'est pas couvert par la fibre optique. L'Etat a lancé un programme de déploiement de la FFTH avec Orange, cependant, sur le Pays d'Arles, seule l'ACCM est concernée par ces travaux qui ont débuté en 2013 et qui devront s'achever en 2018. La CCVBA a possibilité d'engager les discussions directement avec les fournisseurs d'accès, ce qu'elle a fait. Le territoire n'étant pas dégroupé, le seul interlocuteur possible est Orange.
Cependant cette technologie est la plus coûteuse car elle nécessite de remplacer l'actuelle desserte en cuivre par de nouvelles boucles en fibre optique.
Il faut également prendre en compte que les Bouches du Rhône sont le seul département de la région à ne pas posséder de Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), ce qui ne facilite pas les financements pour les projets d'aménagement Très Haut-Débit.

Au regard des caractéristiques rurales et montagneuses des Alpilles, de la présence de nombreux espaces naturels et d'une densité urbaine faible, le déploiement de la fibre optique jusque chez le particulier sur l'ensemble du territoire n'est pas réaliste.
Actuellement, les centres bourgs des communes de la CCVBA restent assez bien couvert grâce à la technologie VDSL offrent un débit d'au moins 20 Méga. Cependant de nombreuses zones d'ombre persistent et une partie importante de la population et des entreprises ne possèdent pas le Haut-Débit. Les communes des Baux de Provence et de Mas Blanc des Alpilles sont particulièrement peu couvertes.
Dans le cadre du Schéma Local de Développement Numérique mis en œuvre entre 2008 et 2010 à l'échelle du Pays d'Arles, la solution choisi pour pallier aux zones d'ombres avait été la mise en œuvre du programme BLHD (Boucle Local d'accès au Haut Débit) qui a permis l'installation de nœuds de raccordement supplémentaires dits NRA Zo (Nœuds de Raccordement d'Abonnés Zone d'ombre). 2 NRA Zo ont ainsi été déployées sur Saint-Rémy de Provence s'ajoutant aux 7 NRA déjà présents sur la CCVBA (certains NRA situés sur les communes voisines permettent également d'offrir une couverture aux habitants de la CCVBA). Il s'agit cependant de solutions de montée en débit temporaires qui deviendront rapidement obsolètes, si ce n'est pas déjà le cas, et qui ne peuvent permettre de rendre le territoire réellement compétitif.

La CCVBA a ainsi engagé de nouvelles discussions avec Orange pour monter en débit de nouveaux NRA mais avec une technologie qui ne deviendra pas aussi rapidement obsolète que pour les précédents NRA Zo installés. Il est également question d'installer la fibre

optique entre la Zone de la Massane et le Centre-Ville de Saint-Rémy afin d'apporter le Très Haut-Débit à la Zone d'Activité, un enjeu déterminant pour sa compétitivité.
Le déploiement du Très Haut-Débit représente un investissement lourd, cependant il s'agit d'un enjeu décisif pour la compétitivité et l'attractivité du territoire aux entreprises et aux jeunes actifs. Une couverture Très Haut-Débit permettrait de plus de promouvoir le télétravail, une opportunité de diversification intéressante au regard des problématiques de mobilité interne.

D. Les services d'accueil et d'accompagnement

1) Une absence d'animation et de promotion économique intercommunale

La CCVBA possède la compétence de promotion et de mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions. La notion d'intérêt communautaire s'applique aux actions promotionnelles effectuées dans l'espace communautaire et concerne l'agriculture, l'artisanat, le commerce et la petite industrie. Elle possède également la compétence mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire.
La Communauté de communes exerce peu ces compétences. Il n'existe en effet pas de services dédiés à l'implantation d'entreprises, à l'accompagnement à la création et au développement. La CCVBA ne constitue pas encore un organisme référent et reconnu auprès des entreprises pour répondre à leurs problèmes d'installation (recherche de terrains, de locaux, problèmes de réseaux, problématiques recrutements, …). Il manque une formalisation de l'offre existante sur le territoire, une communication sur les lots libres présents sur les Zones d'Activité, sur les locaux disponibles, sur les structures, les services et l'accompagnement existants. La création d'une plateforme économique constituerait le parfait outil pour procurer ces informations aux entreprises. Cependant l'absence de connaissance des Zones d'activité et de l'offre d'immobilier d'entreprise ne permet pas d'en faire la promotion et la communication.

Plusieurs limites apparaissent ainsi dans les services apportés par l'intercommunalité. Ces limites s'expliquent par le caractère récent de la mise en application des compétences liées au développement économique à la CCVBA et par la faiblesse des moyens existants, l'absence de techniciens en charge du développement. Cette charge est actuellement portée par le Directeur Général des Services et par la Directrice adjointe, qui assument déjà de nombreuses fonctions (direction de la structure, …) et qui peuvent donc difficilement la mettre en application. Il est en effet complexe pour eux d'être suffisamment reliés aux différents services départementaux et régionaux et d'être au courant de tous les dispositifs existants. Il s'agit d'un travail à part entière.
L'appui au développement et la promotion sont ainsi principalement réalisés par les Chambres consulaires qui manquent souvent de connaissance du territoire des Alpilles et surtout de la connaissance d'une stratégie intercommunale clairement définie pour pouvoir se positionner par rapport à cette dernière. La promotion et l'accueil des entreprises existent à ces échelles, mais la CCVBA ne constitue pas encore un relai.

2) Une absence de prospection d'entreprises

Certaines entreprises pourraient être intéressées par l'image de marque des Alpilles, par le fort potentiel de création de valeurs ajoutées. Un pôle d'activité orientée sur la R&D dans le domaine agroalimentaire, sur une filière éco construction ou encore sur la valorisation des productions et matériaux locaux est envisageable. Cependant, l'absence de prospection auprès des entreprises ne peut permettre de déterminer la pertinence et le réalisme de ces orientations de développement.

Des agences de développement telle que Provence Promotion sont présentes sur le territoire. Cet organisme s'occupe principalement de problématiques d'accueil d'entreprises tournées vers l'international. Regional partner est autre agence de conseil prospectant à une échelle nationale.
Une collaboration avec de telles agences pourrait être envisagée afin d'effectuer une prospection auprès de potentielles entreprises.

Synthèse : L'offre d'accueil

Atouts	Faiblesses
Une forte maîtrise foncière intercommunale Environnement paysager de qualité Des ZA aux vocations locales et territoriales adaptées aux caractéristiques du territoire Volonté de développer un immobilier d'entreprise (pépinière à Mouriès) Présence de quelques entreprises importantes sur les ZA	Une part faible de sites fonciers dédiés aux activités économiques De fortes contraintes réglementaires et environnementales limitant le foncier disponible Une faible prise en compte des enjeux environnementaux dans les ZA Effets vitrines de certaines ZA peu valorisants De nombreux logements sur les ZA Pas de cohérence ou de stratégie globale dans la gestion et l'orientation économique des ZA Manque de lisibilité sur les vocations des ZA Une connaissance faible voire nulle de l'occupation des ZA et de l'immobilier d'entreprise présents sur la CCVBA Actuellement aucun immobilier d'entreprise géré par la CCVBA Absence d'animation, de promotion et de prospection économique Un acteur de second plan à l'échelle du Pays d'Arles en termes de foncier économique La concurrence forte des pôles d'activité des territoires voisins Faiblesse de la couverture Très Haut-Débit
Opportunités	**Menaces**
La révision de la plupart des PLU pouvant constituer l'opportunité de proposer une nouvelle offre de foncier à vocation économique Travailler sur la spécialisation de certaines ZA (Vente de produits locaux, énergies renouvelables, agroalimentaire, ...) Travailler sur une approche qualitative, en lien avec l'image valorisante des Alpilles, porteuse de développement et d'attractivité (démarche HQE, éco construction, valorisation des matériaux, tourisme durable) Proposer une orientation pour certaines ZA complémentaire aux pôles extérieurs (ex : une filière agroalimentaire R&D)	La résidentialisation des ZA Perte de certaines entreprises ou de potentielles entreprises faute de foncier économique adapté à leur demande ou d'offre immobilière Difficulté à travailler sur les spécialisations des ZA au regard de la demande d'implantation parfois faible, d'une possible volonté de favoriser absolument les entreprises endogènes et donc de la difficulté à refuser d'accueillir une entreprise même si elle ne correspond pas à la thématique souhaitée Difficulté à se positionner sur certaines filières au vu de la forte concurrence des pôles d'activités des territoires voisins

Opportunités	Menaces
Créer une offre d'immobilier d'entreprise (pépinière d'entreprise, hôtel d'entreprise, ateliers relais) afin de faciliter l'insertion de jeunes entreprises et afin d'en attirer de nouvelles Conserver certains lots sur les ZA afin de construire une offre d'immobilier d'entreprise Créer une vraie communication sur les offres et les services d'accueil aux entreprises (portail économique référençant les offres selon la typologie recherchée, la localisation), devenir un relai pour les structures déjà présentes Mettre en place une animation, une promotion et une prospection économique absolument nécessaire afin de soutenir le développement de nouvelles filières Investir dès à présent dans le Très Haut-Débit afin d'améliorer la compétitivité du territoire et de promouvoir le télétravail	

A. Les attentes et les besoins des entreprises

L'implication des entreprises dans l'élaboration du Schéma de Développement Economique de la CCVBA est une étape absolument nécessaire. Les entreprises sont en effet les premières concernées par le développement économique du territoire, les principaux acteurs permettant de créer de la richesse et de l'emploi. La méthode de consultation choisie à cette phase de l'élaboration du SDE a été une enquête par questionnaire. Il s'agit donc ici d'une étape d'information de la démarche engagée par la Communauté de communes, et d'une étape de consultation des entreprises. Une fois les enjeux de développement définis, à l'issu du diagnostic, des rencontres avec les différents acteurs économiques du territoire et de cette phase de consultation, une phase de concertation plus poussée auprès des différents acteurs sera engagée.

Le questionnaire a été réalisé autour de trois thématiques :

- Identification de l'entreprise,
- Satisfaction de la localisation de l'entreprise,
- Développement de l'entreprise

(Questionnaire et méthodologie employée en Annexe 3 et 4 p.179)

1) La représentativité de l'échantillon interrogé.

Deux voies de transmission ont été utilisées pour soumettre le questionnaire :

- Un envoi en ligne à travers le logiciel Sphinx : 206 réponses pour 979 entreprises contactées, soit un taux de réponse de 21%
- Un envoi Par voie postale : 37 réponses pour 546 entreprises contactées, soit un taux de réponses de 6,8%

Le questionnaire a été envoyé auprès de 1 540 entreprises et 243 réponses ont été recueillies. Le taux de réponse obtenu est ainsi de 15,8%.

a) La localisation des entreprises interrogées

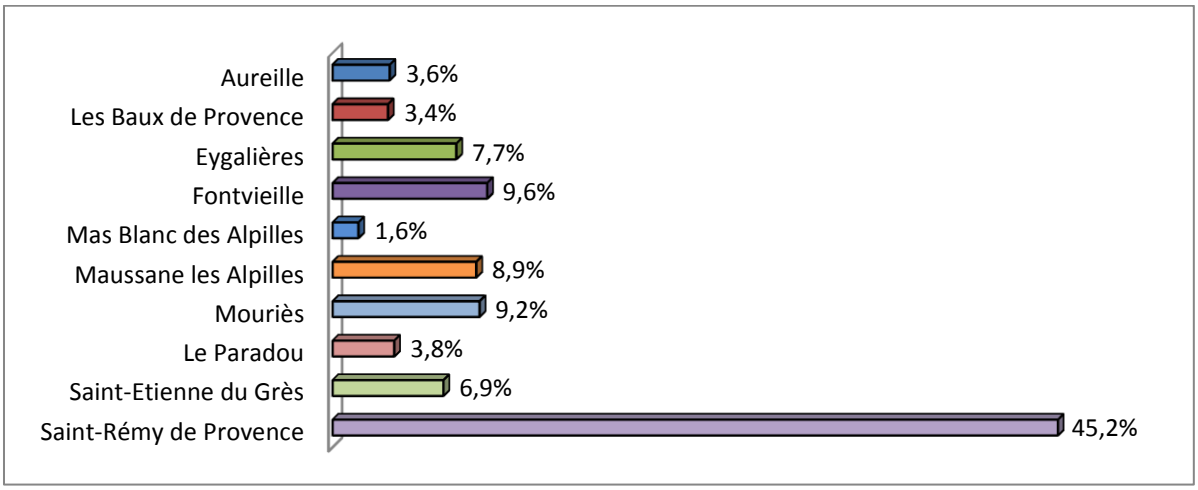

Graphique 19 : Répartition réelle du nombre d'entreprises selon la commune d'implantation
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation Joran OFFREDO

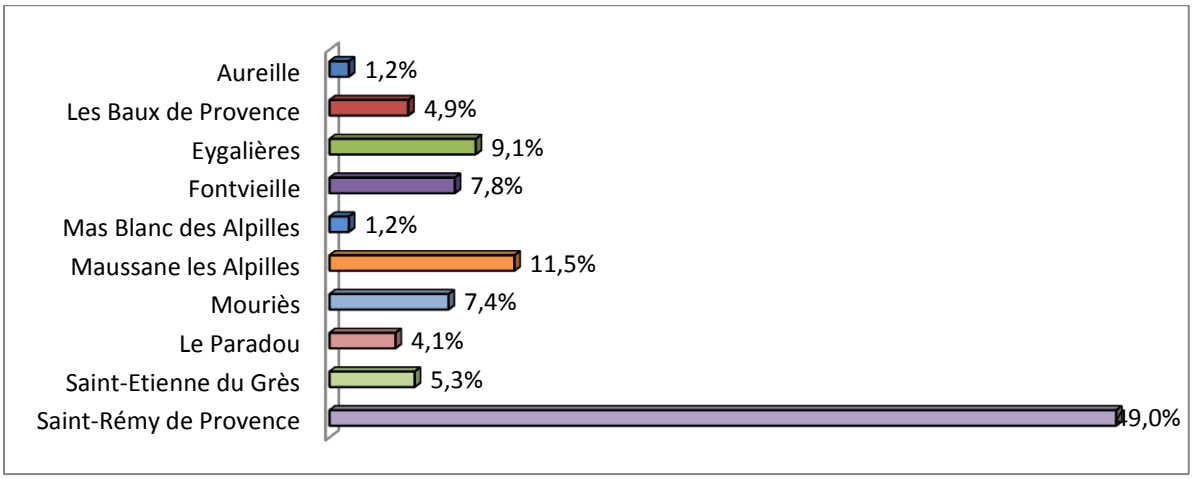

Graphique 20 : Répartition des entreprises participant au questionnaire selon leur commune d'implantation
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Joran OFFREDO

La part d'entreprises ayant répondu sur les communes de Saint-Etienne du Grès, de Mouriès, d'Aureille et de Fontvieille est inférieure à la part qu'elles occupent réellement dans le tissu d'entreprises de la CCVBA, bien que ces dernières aient été d'avantage sollicitées lors de l'envoi papier. En particulier Saint-Etienne du Grès, seulement 5,3% pour 6,9% visé, Mouriès 7,4% pour 9,2% et Aureille 1,2% pour 3,6%, sont sous-représentées. Quatre communes sont particulièrement bien représentées. Il s'agit de Saint-Rémy de Provence avec 49% des entreprises ayant répondues pour 45% visé, Maussane les Alpilles avec 11,5% pour 9% visé, Eygalières avec 9,1% pour 7,7% visé et Les Baux de Provence avec 4,9% pour 3,4% visé. Il était cependant très difficile d'obtenir une correspondance parfaite. De plus les parts de référence sont issues des statistiques INSEE du 31 décembre 2011 et ne correspondent pas exactement au tissu actuel de juillet 2014. Malgré ces quelques écarts, la représentativité de l'échantillon est correcte.

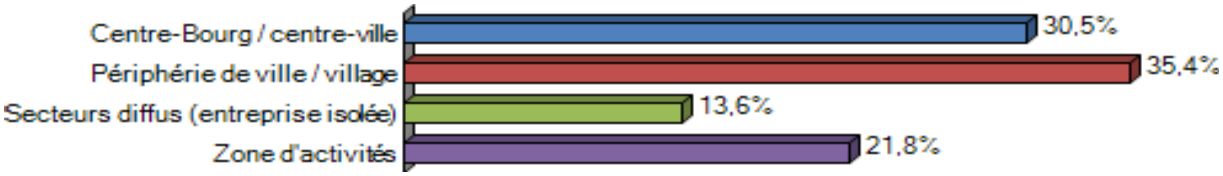

Graphique 21 : Localisation des entreprises participant au questionnaire selon le type de localisation
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

La localisation des entreprises interrogées fait apparaître une concentration importante dans les centres-bourgs et centre-ville (30%) et en périphérie de ville et de village (35%). 22% des entreprises interrogées sont localisées en Zone d'activité et 14% en secteurs diffus (entreprises isolées).

b) La taille des entreprises interrogées

Moyenne = **10,31**
Min = **0** Max = **500**

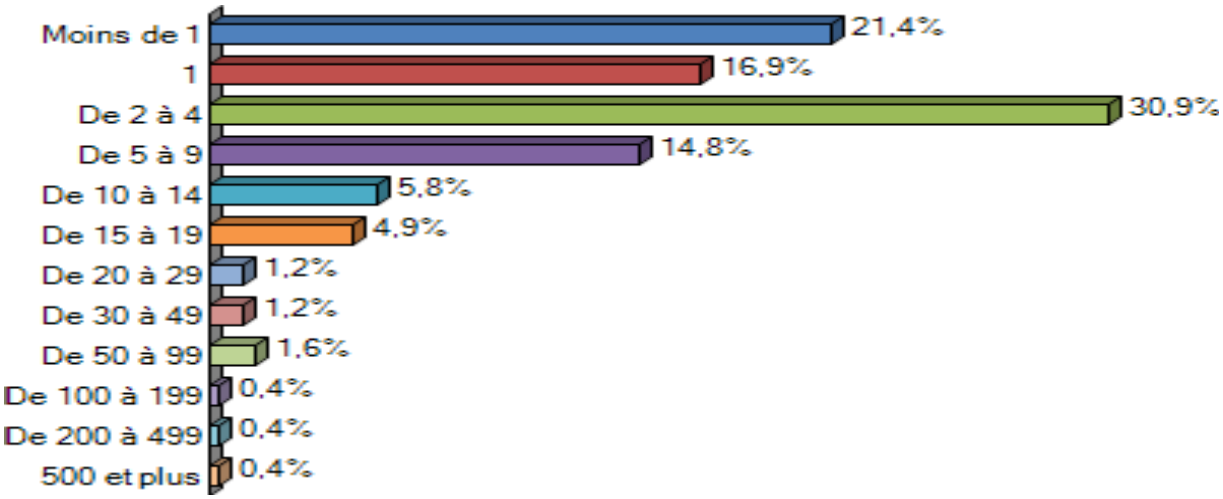

Graphique 22 : Nombre de salariés par entreprise participant au questionnaire
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Source : Logiciel Sphinx

Seulement 21% des entreprises ayant répondu ne possèdent pas de salariés, ce qui est bien inférieur à la part réelle occupée par ce type d'entreprise. Ceci s'explique par la structure même de ces entreprises, plus petites, moins organisées, et ayant moins ou prenant moins le temps de répondre à un questionnaire. Globalement la taille des entreprises interrogées reste représentative du tissu local avec 82% de TPE, PME possédant moins de 10 salariés. Quelques entreprises de taille très importante ont participé à l'enquête.

c) Les secteurs économiques participant au questionnaire

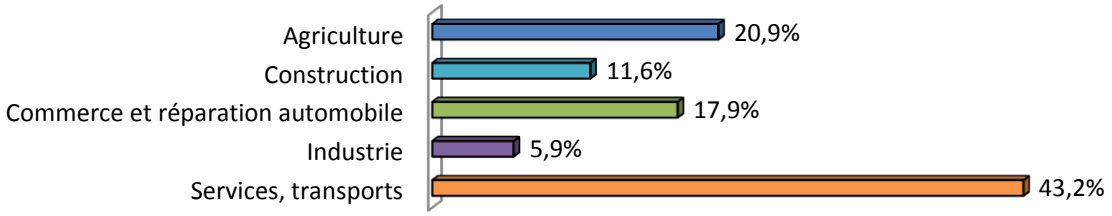

Graphique 23 : Répartition des entreprises de la CCVBA selon 5 secteurs en ne prenant pas en compte l'administration publique, la santé et l'action sociale
Source : INSEE, 31 décembre 2011 ; Réalisation : Joran OFFREDO

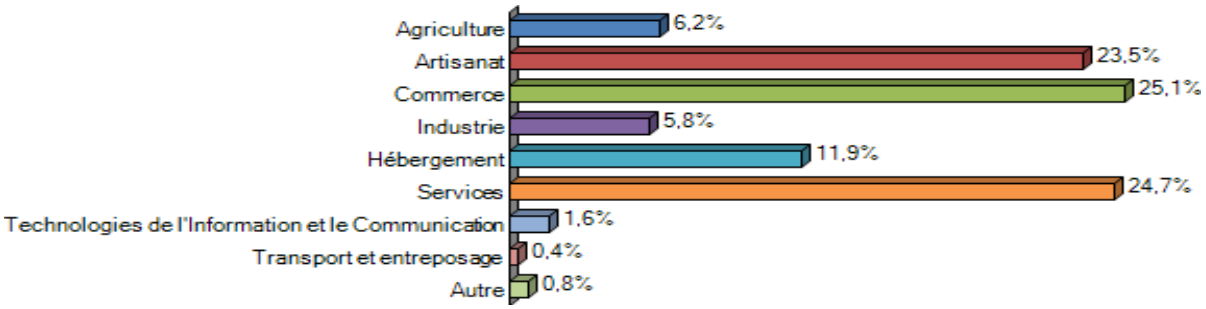

Graphique 24 : Répartition des entreprises participant au questionnaire selon le secteur économique
Source : Questionnaire à destination des entreprises : Réalisation : Logiciel Sphinx

Il est plus difficile d'établir la représentativité en termes de secteurs économiques. En effet, les secteurs établis ne correspondent pas exactement aux cinq grands secteurs établis par l'INSEE (Agriculture, Industrie, Construction, Commerce/Transports/Services et Administration publique/Enseignement/Santé/Action sociale). L'administration publique et l'enseignement n'ont par exemple pas été interrogés. Même parmi les différents secteurs proposés dans le questionnaire, le doute peut parfois exister pour l'entreprise. L'artisanat est par exemple un secteur regroupant des activités de la construction, des services et de commerce. Les services peuvent regrouper l'hébergement et les Technologies de l'Information et de la Communication. Ceci explique en partie les légères différences pouvant s'observer entre la répartition des secteurs économiques selon les cinq grands secteurs de l'INSEE et la répartition des secteurs interrogés.
Cependant il apparait clairement que l'agriculture est un secteur qui n'est pas assez représenté avec seulement 6,2% des entreprises. Leurs coordonnées ayant été plus difficiles à récupérer, peu d'agriculteurs ont été interrogés, ce qui explique ce faible taux. Le secteur transport et entreposage n'a obtenu qu'une seule réponse. Il aurait donc peut-être été plus pertinent de ne pas proposer cette catégorie qui peut se rapprocher des services. Pour les autres secteurs, le fait d'avoir un échantillon important de 243 réponses permet d'avoir des ordres de grandeur respectés, si on prend en compte la faible part de l'Agriculture. Les secteurs des services, commerces, hébergements, correspondant aux caractéristiques résidentielles du tissu économique sont les plus représentées. L'industrie représente près de 6% des entreprises interrogées, reflétant parfaitement la réalité. L'artisanat, représentant 23% des entreprises ayant répondues, possède une représentativité se rapprochant de la réalité, le nombre d'entreprises artisanales correspondant à 18% de l'ensemble du tissu économique

2) La satisfaction de la localisation

a) Des entreprises globalement satisfaites de leur localisation

	Oui	Non	Total
Agriculture	15	0	15
Artisanat	54	3	57
Commerce	56	5	61
Industrie	9	5	14
Hébergement	28	1	29
Services	54	6	60
Technologies de l'Information et le Communication	1	3	4
Transport et entreposage	1	0	1
Autre	2	0	2
Total	220	23	243

Tableau 16 : Satisfaction de la localisation de l'entreprise selon les secteurs économiques
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

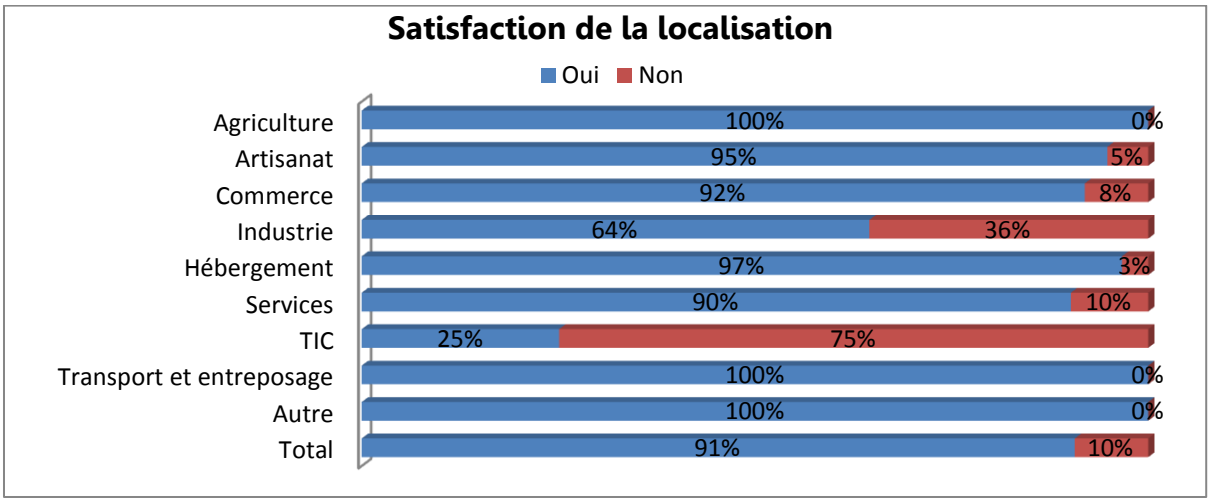

Graphique 25 : Satisfaction de la localisation de l'entreprise selon les secteurs économiques
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Joran OFFREDO

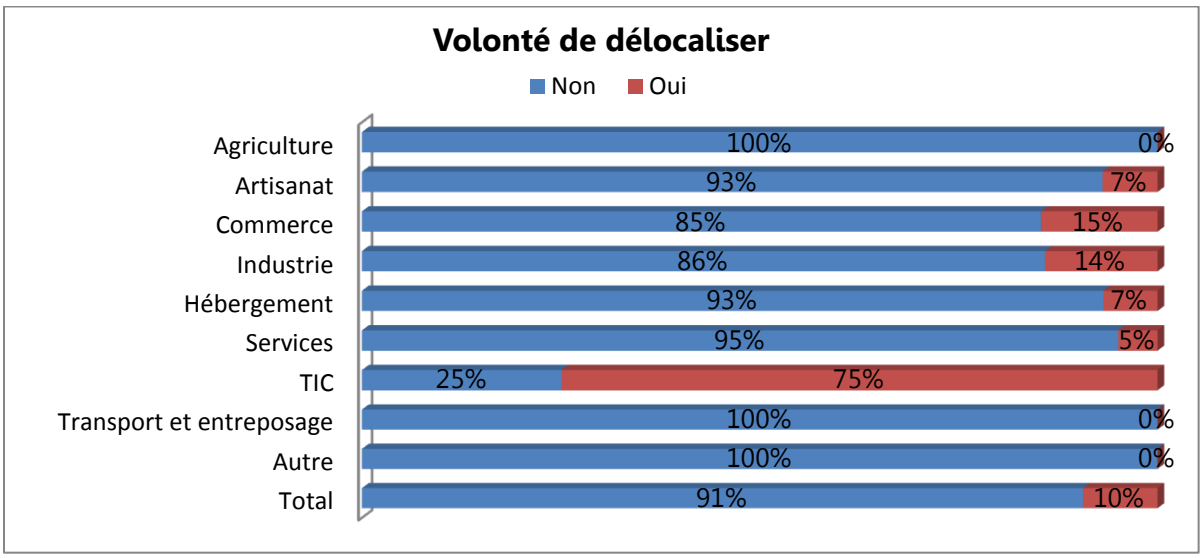

Graphique 26 : Volonté de délocaliser l'entreprise selon les secteurs économiques
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Joran OFFREDO

Un premier résultat plutôt satisfaisant du questionnaire est que 91% des entreprises se disent satisfaites de la localisation de leur entreprise. Parmi les 9% se prononçant comme non satisfaites, deux secteurs ressortent particulièrement, l'industrie avec 36% des entreprises, et surtout les Technologies de l'Information et de la Communication avec 75% des entreprises.

Concernant l'industrie, il faut cependant noter que « seules » 2 des 4 entreprises non satisfaites émettent la volonté de délocaliser. Les raisons évoquées de cette insatisfaction sont l'inadaptation du territoire à l'activité industrielle et l'éloignement des axes routiers.

Pour les entreprises liées aux Technologies de l'Information et de la Communication, il faut bien sûr prendre en compte que seulement quatre entreprises ont répondues au questionnaire. Malgré, ce faible taux de réponses 3 des 4 entreprises concernées émettent la volonté de quitter le territoire. L'éloignement des principales villes (Arles, Salon de Provence, Avignon), la difficulté à faire venir de jeunes ingénieurs en informatique, le manque de diversité économique en dehors des activités touristiques sont les raisons évoquées pour expliquer cette volonté.

b) Une bonne satisfaction de l'accessibilité mais une plus faible satisfaction de la qualité de la voirie

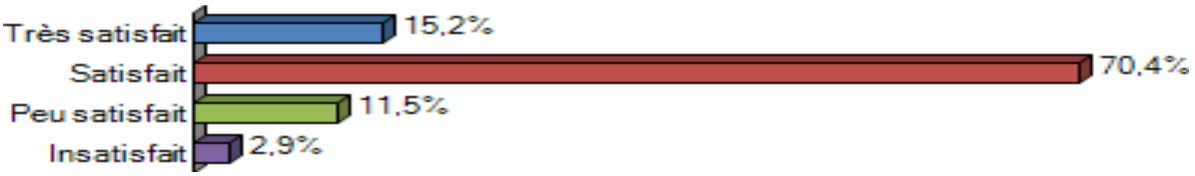

Graphique 27 : Satisfaction de la desserte routière
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

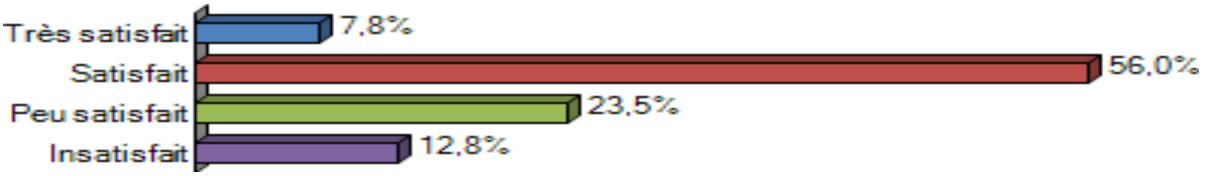

Graphique 28 : Satisfaction de la qualité de la voirie
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

Les entreprises sont plutôt satisfaites de la desserte routière, seulement 2,9% se déclarent insatisfaites et 11,5% peu satisfaites. Un certain nombre des entreprises évoquent ainsi la proximité au TGV et aux axes autoroutiers, la position centrale entre les axes Arles-Avignon, Marseille-Aix, Montpellier-Nîmes. Concernant la qualité de la voirie, les résultats sont plus mitigés. 23,5% des entreprises sont peu satisfaites et 12,8% insatisfaites. Ces résultats coïncident avec les observations qui avaient été faites d'un réseau routier interne conditionné par les caractéristiques rurales et montagneuses du territoire. De nombreux Saint-Rémois se plaignent notamment de la qualité de la voirie en centre-ville et des nuisances liées au passage important de poids lourds.

c) L'accès au logement, une préoccupation majeure des entrepreneurs

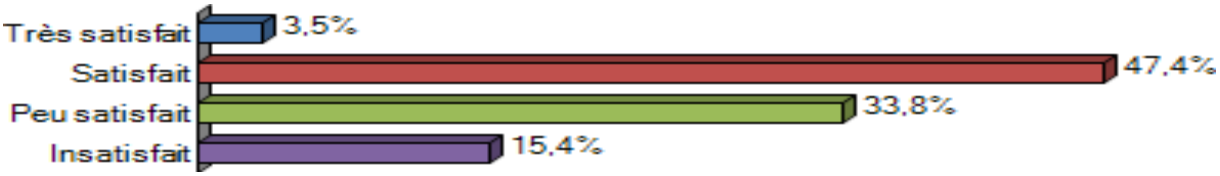

Graphique 29 : Satisfaction de l'accès au logement
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

228 entreprises ont répondu à la question.

L'accès au logement constitue une raison importante d'insatisfaction des entreprises. 34% se disent peu satisfaites et 15% insatisfaites. Le prix élevé de l'immobilier et du foncier explique ces résultats. Il s'agit d'une réelle problématique posant des problématiques pour la pérennisation des entreprises en place et pour celles souhaitant s'installer et ne pouvant trouver de logements accessibles pour elles ou pour leurs employés.

d) Une offre de services et de commerces satisfaisante

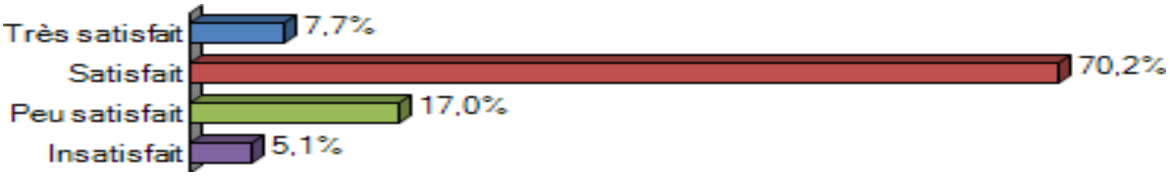

Graphique 30 : Satisfaction de l'accès aux services et au logement
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

235 entreprises ont répondu à la question.

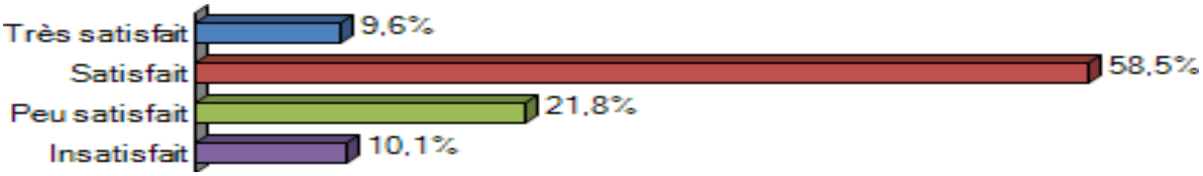

Graphique 31 : Satisfaction de l'accès aux services pour la petite enfance (crèche, ...)
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

188 entreprises ont répondu à la question.

L'accès aux services et commerces sont globalement satisfaisant pour les entreprises. 32% des entreprises ayant répondu à la question de l'accès aux services à la petite enfance se disent cependant peu satisfait ou insatisfait. Tout comme l'accessibilité au logement, il peut s'agir d'un frein pour l'attractivité du territoire pour de nouvelles entreprises.

La qualité paysagère du territoire reste un grand motif de satisfaction. Plus de 86% des entreprises se déclarent satisfaites ou très satisfaites du cadre paysager.

e) Le Haut-Débit, la principale préoccupation des entreprises

Graphique 32 : Nécessité du Haut-Débit pour l'activité des entreprises
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation Logiciel Sphnix

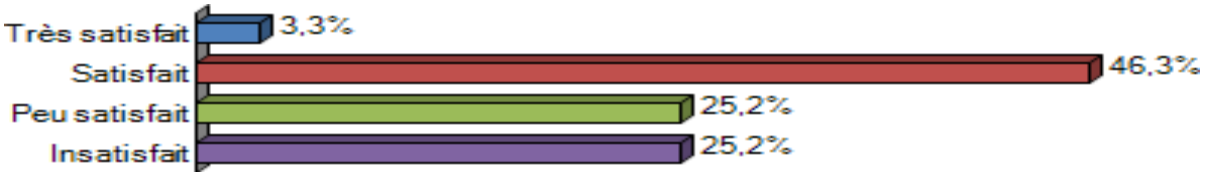

Graphique 33 : Satisfaction de la desserte Haut-débit
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

Près de 91% des entreprises déclarent avoir besoin du Haut-Débit dans le cadre de leur activité. Il s'agit en effet d'un critère de première importance pour le développement économique du territoire. Or, 25% des entreprises déclarent être peu satisfaites par la desserte haut-Débit et près de 25% sont insatisfaites. Les communes présentant les plus grandes parts d'entreprises mécontentes sont Les Baux de Provence à 83% et Le Paradou à 80%. Lorsqu'on leur demande quel autre inconvénient entrave le développement de leur activité, un nombre conséquent d'entrepreneurs insiste sur la faiblesse du réseau Haut-Débit. L'accessibilité au Haut-Débit apparait clairement comme un sujet de préoccupation pour les entrepreneurs de la CCVBA

f) Un potentiel de développement autour de l'image des Alpilles

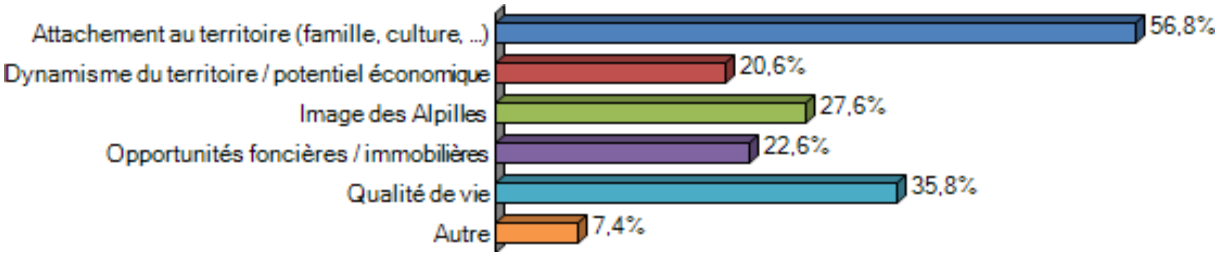

Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

Graphique 34 : Motivation du choix d'implantation de l'entreprise
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

Pour expliquer le choix de la localisation de l'entreprise dans les Alpilles, les entreprises évoquent à 57% l'attachement au territoire, à sa culture, la présence de la famille. Ce chiffre important marque un ancrage fort des entreprises sur le territoire. En effet, près de 48% des entreprises ayant répondus au questionnaire ont démarré leur activité dans les Alpilles depuis au moins 10 ans. Le tissu économique est donc composé d'un nombre important d'entreprises implantées depuis longtemps et fortement attachées au territoire.

Les opportunités foncières et immobilières expliquent également le choix de s'implanter sur la CCVBA pour 23% des entreprises.

La qualité de vie, mentionnée par 36% des entrepreneurs, et l'image des Alpilles citée par près de 28% d'entre eux, sont ensuite les deux motifs les plus importants motivant le choix de leur localisation. L'image des Alpilles, sa renommée internationale, le prestige et la beauté du territoire sont ainsi mentionnés par un grand nombre d'entreprises comme principal avantage de cette localisation. Du point de vue des entreprises, il s'agit de la principale caractéristique du territoire motivant l'implantation d'activités économiques.

Une entreprise travaillant dans le domaine du cosmétique décrit ainsi l'environnement, la culture, l'histoire, les valeurs et les traditions régionales comme les atouts de cette localisation. Cette même entreprise évoque le sentiment de ne pas être toujours compris et soutenu malgré le côté peu courant de son projet en termes de création de valeur, d'opportunités au sens large, de créations d'emplois, d'exportations et de communication du « nous région »[27] aux quatre coins du monde. Cette entreprise exprime en effet les potentialités existantes à travers les nombreuses ressources symboliques et immatérielles (le patrimoine, les valeurs, la culture), et les nombreuses ressources physiques du territoire (le cadre de vie, l'environnement), des ressources qui doivent être exploitées, mises en valeur pour en faire des facteurs de développement économique.

Le dynamisme du territoire et le potentiel économique ne sont cité qu'à 21% par les entreprises comme un facteur de localisation. L'image des Alpilles et ses ressources ne sont donc pas toujours identifiées par les acteurs du territoire comme un potentiel économique.
Il existe pourtant un réel potentiel de développement autour d'une filière exploitant l'environnement et l'image des Alpilles. Certaines entreprises du territoire l'ont bien compris, et il serait pertinent de les soutenir et de travailler sur cet axe de développement.
Dans un territoire comme celui des Alpilles, le questionnaire le met bien en évidence, le cadre de vie, l'environnement constitue la principale force d'attraction des entreprises.

g) Une faible mutualisation des services entre les entreprises du territoire

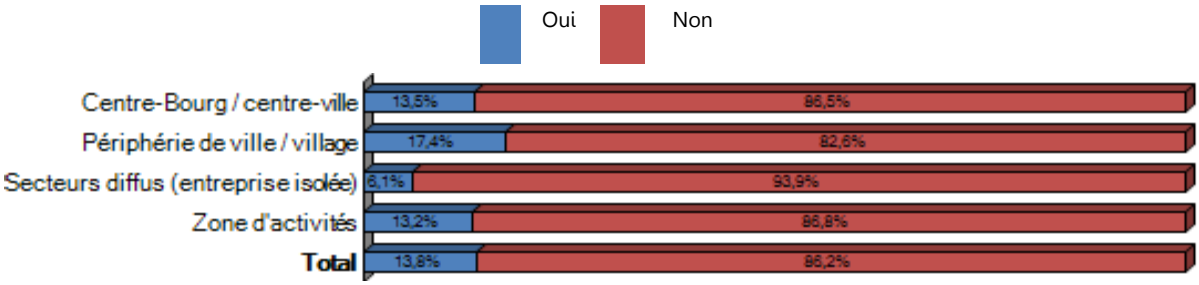

Graphique 35 : Entreprises mutualisant certains services en fonction du type de localisation
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : logiciel Sphinx

Sur la CCVBA, seulement 14% des entreprises participant à l'enquête mutualisent certains services (secrétariat, services juridiques, …). Ce faible taux est représentatif des caractéristiques du tissu économique local, composé de nombreuses petites entreprises, de nombreux artisans fonctionnant de manière indépendante. La mutualisation de certains services représente pourtant une réelle opportunité pour certaines jeunes activités. Plusieurs commerçants et artisans émettent d'ailleurs le souhait de mutualiser certains services. Les Zones d'Activité constituent le parfait emplacement pour mettre en place cette

[27] Citation questionnaire

mutualisation. Cependant, force est de constater qu'actuellement cette mutualisation n'est pas effective, seuls 13% des entreprises localisées sur des ZA déclarent mutualiser certains services. Le développement de cette mutualisation constitue une volonté de la CCVBA. La tranche 4 de la ZA la Massane prévoit ainsi d'accueillir trois entreprises qui mutualiseront un certain nombre de services (parking notamment). La création d'une pépinière d'entreprise à Mouriès s'inscrit également dans cette démarche.

3) Le développement des entreprises

a) La complexité des procédures administratives et les difficultés de recrutement principaux freins à la création

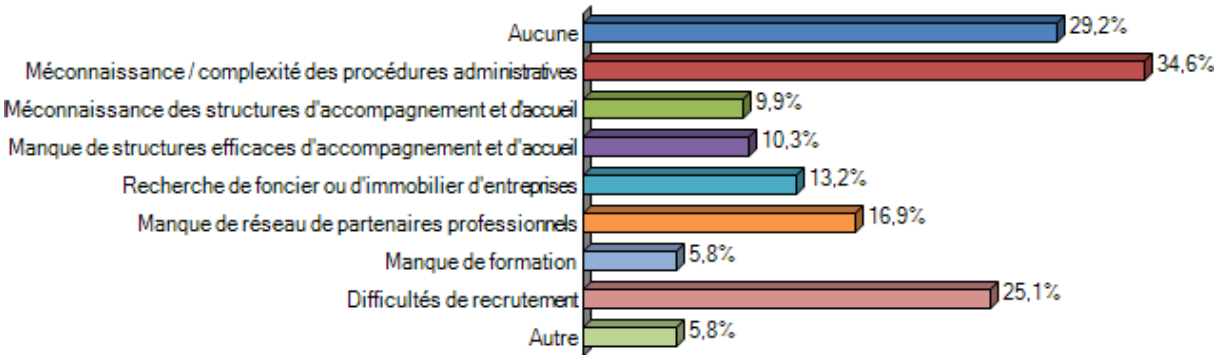

Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

Graphique 36 : Difficultés rencontrées lors de la phase de création/Implantation/reprise de l'entreprise
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

29% des entreprises déclarent n'avoir ressenti aucune difficulté lors de la création, de l'implantation ou de la reprise de leurs activités.

Pour les autres, 35% des entreprises ont cité la complexité des procédures administratives comme principal frein, en particulier les agriculteurs, artisans et commerçants. Cette étape nécessaire apparait comme le domaine le plus consommateur de temps et d'énergie. Cette part d'entreprises exprimant des problèmes au démarrage souligne l'importance de mettre en place un accompagnement. Les entrepreneurs déclarent ainsi utiliser de l'accompagnement, public (Chambres consulaires, collectivités, …) pour 35%, et privé (cabinet de conseil, …) pour 20%. Parmi les entreprises n'y faisant pas appel, une part très faible exprime le besoin de le solliciter. Les chambres consulaires en place procurent donc déjà une aide de qualité aux jeunes entrepreneurs. Cependant, 10% des entreprises affirment avoir une méconnaissance des structures d'accompagnement et d'accueil existantes. Il conviendrait donc surtout de travailler sur la communication de ces aides aux entreprises par exemple en utilisant le relais des collectivités, de l'intercommunalité ou des associations de commerçants. Le souhait de voir se développer des bureaux à faibles coûts pour une durée limitée pour les jeunes entreprises a également été émis par un entrepreneur travaillant dans les TIC. Le projet de pépinière lancé par la CCVBA répond à ce souhait. Il convient maintenant de déterminer quel type d'entreprises accueillir. Attirer des entreprises dans le domaine des TIC, qui semblent intéressées par ce type de structures, constituerait une opportunité de

diversification du tissu économique. La mise en place d'un service Haut-Débit de qualité est cependant absolument nécessaire si cette piste devait être développée.

Les difficultés de recrutement apparaissent ensuite comme une problématique importante au moment de la création pour un quart des entreprises.

Le manque de réseau de partenaires professionnels constitue également un frein au démarrage pour plus de 17 % des entrepreneurs, en particulier dans le domaine de l'industrie et de l'hébergement.

b) Les difficultés rencontrées dans le développement de l'entreprise

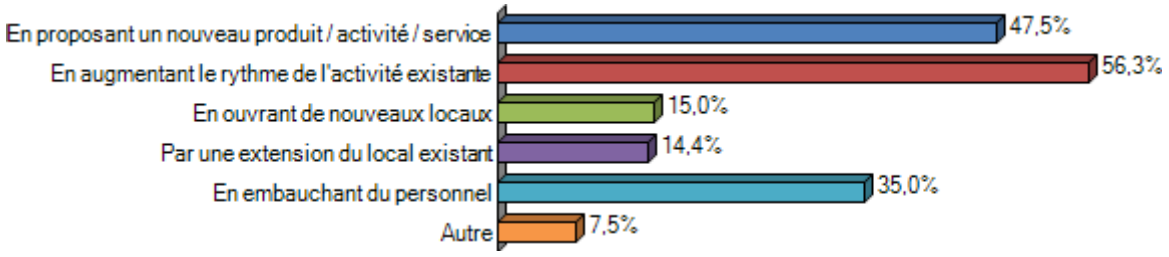

Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples.

Graphique 37 : Volonté de développement des entreprises
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

160 entreprises ont répondu à la question.

66% des entreprises ont déclaré avoir l'intention ou être en train de développer leur activité. Parmi ces dernières, 56% souhaitent le faire en augmentant le rythme de leur activité, 47% en proposant un nouveau produit /service ou nouvelle activité (en particulier dans l'industrie et les TIC), et 35% en embauchant du personnel.

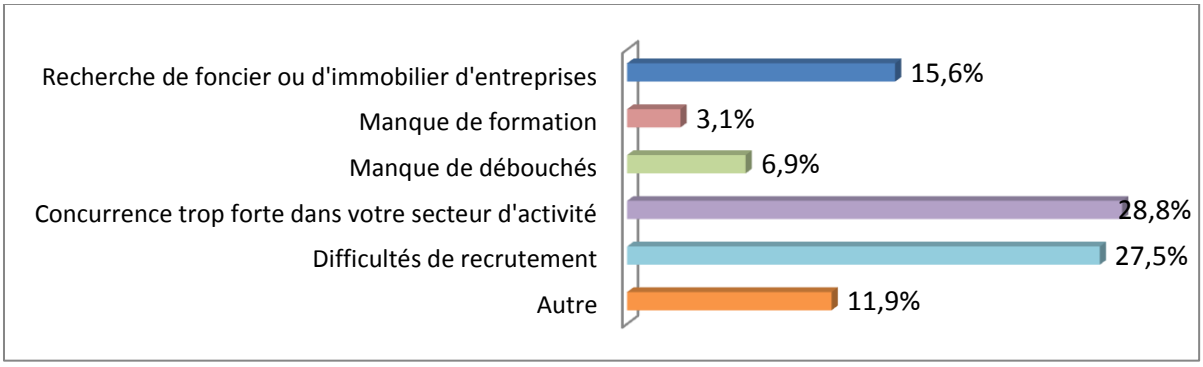

Graphique 38 : Difficultés rencontrées lors du développement de l'entreprise
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Joran OFFREDO

160 entreprises ont répondu à la question.

Les difficultés de recrutement apparaissent comme un des principaux freins pour 28% des entreprises. Les artisans, qui exercent des métiers demandant un savoir-faire, se plaignent ainsi du manque de personnel qualifié. Le souhait de voir se développer dans la région un CFA concernant le métier d'art a par exemple été évoqué.

Le recrutement des saisonniers constitue ensuite une problématique pour un quart des entreprises ayant participé au questionnaire. Les raisons évoquées sont pour la majorité le manque de qualification du personnel et le manque de motivation. La problématique de l'accès au logement est également mentionnée par plusieurs entreprises du domaine de l'hébergement.

La concurrence trop forte apparait comme un frein important pour 28% des entreprises. A l'inverse le manque de débouchés ne semble pas constituer une problématique. L'industrie et l'agriculture sont en effet très fortement confrontées à la concurrence internationale, les services et commerces basant leur activité sur la fréquentation touristique doivent également faire face à une concurrence forte, tout comme le secteur du bâtiment particulièrement développé sur le territoire. Ces observations vont dans le sens d'une nécessité de diversifier les secteurs pour créer de nouveaux débouchés.

Les lourdeurs administratives, le manque d'aides financières et surtout les charges trop lourdes sont évoquées par de nombreux entrepreneurs, en particulier dans l'agriculture, dans le commerce et dans les services.

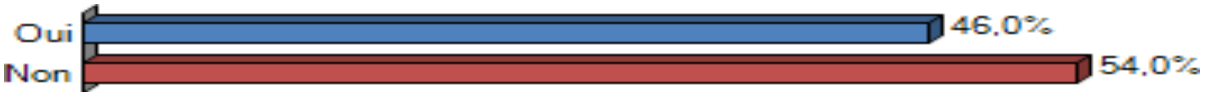

Graphique 39 : Facilité à trouver un repreneur si volonté de céder l'entreprise
Source : Questionnaire à destination des entreprises ; Réalisation : Logiciel Sphinx

La problématique de reprise des entreprises apparait également comme une source d'inquiétude. Près de 54% des entrepreneurs déclarent ainsi qu'ils trouveraient difficilement un repreneur s'il souhaitait céder leur activité.

Synthèse : Perceptions et attentes des entreprises du territoire

Atouts	Faiblesses
Des entreprises globalement satisfaites de la localisation de leur activité Une bonne accessibilité aux infrastructures de transport (TGV, axes autoroutiers) Un fort ancrage des entreprises au territoire La qualité de vie L'image des Alpilles Un accompagnement de qualité offert par les chambres consulaires Une volonté assez importante des entreprises en place de se développer, en particulier dans les TIC, l'industrie et les services	Eloignement des principaux axes routiers et des principales villes contraignantes pour les activités industrielles et des TIC Manque de diversité économique et difficulté à attirer de jeunes ingénieurs pour les TIC Une trop forte saisonnalité Pas de mise en avant des qualités et du potentiel du territoire L'accès au logement Le Haut-Débit Difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, de saisonniers Manque de réseaux de partenaires professionnels Une faible mutualisation des services aux entreprises Des secteurs trop concurrentiels (agriculture, industrie, bâtiment, ...) La problématique de reprise des entreprises
Opportunités	**Menaces**
Créer un développement autour d'une filière exploitant l'environnement, la qualité de vie et l'image des Alpilles (filière verte, traitement des déchets, ZA HQE) S'appuyer sur quelques entreprises déjà implantées et motivées pour développer cette filière et attirer de nouvelles activités S'appuyer sur les collectivités, sur les intercommunalités et sur les associations pour faire le relai des chambres consulaires auprès des entreprises Développer des pépinières d'entreprise Fournir un Haut-Débit voir Très Haut-Débit aux entreprises, une volonté déjà existante des élus en place Créer des structures de formation dans la région (en particulier pour l'hébergement/restauration et l'artisanat)	Risque de perdre les entreprises TIC et impossibilité de développer certaines filières (TIC) si le Très Haut-Débit n'est pas déployé sur le territoire Territoire restant trop rural, trop éloigné des principales villes pour attirer certaines entreprises (TIC, industrie) S'orienter vers le « Tout tourisme »

Synthèse
Diagnostic économique

Le territoire

Atouts	Faiblesses
Un cadre de vie attractif (climat, paysages, qualité de vie) Une image qualitative (Alpilles, Vallée des Baux) Une histoire et une culture riches De nombreuses ressources naturelles (pierre, eau, bois) Un territoire gagnant de la population Présence de pôles au rayonnement touristique et culturel majeurs (Les Baux de Provence, Saint-Rémy de Provence) Une organisation territoriale composée de bourgs et de villages aux fonctions urbaines complémentaires Présence de nombreuses villes moyennes à proximité proposant une offre de services et de commerces plus conséquente Une localisation stratégique à la croisée de l'axe rhodanien nord-sud et de l'axe méditerranéen est-ouest Une desserte autoroutière et ferroviaire de qualité à proximité	Une forte pression humaine sur les espaces naturels et agricoles sensibles Un territoire soumis aux risques d'inondation et d'incendie Les Alpilles constituant une barrière naturelle Les caractéristiques rurales du territoire induisant : - Un réseau routier interne de capacité limitée - Une desserte en transport en commun faible et non adaptée Isolement de certaines communes (Aureille, Eygalières) Une dépendance aux villes moyennes limitrophes pour les fonctions urbaines supérieures, en particulier sur la partie sud des Alpilles Une population vieillissante Une attractivité orientée vers les personnes plus âgées et non résidente à l'année Un taux de résidences important Une accessibilité difficile au logement
Opportunités	**Menaces**
S'appuyer sur l'image qualitative des Alpilles pour développer le territoire S'appuyer sur les nombreuses ressources du territoire pour renforcer les filières existantes et en créer de nouvelles Renforcer la place structurante de Saint-Rémy dans l'armature urbaine du territoire Développer et conforter la complémentarité des bourges et des villages de la CCVBA Assurer une offre de services et de commerces minimum aux villages isolés S'appuyer sur la localisation stratégique et la qualité du réseau de desserte externe pour attirer de nouvelles entreprises Poursuivre la réflexion sur le Transport A la Demande qui pourrait répondre, en partie, aux problématiques d'accessibilité interne	Espaces naturels et agricoles, éléments essentiels de l'identité et de l'activité économique du territoire, se réduisant et se fragmentant Le réseau interne et les caractéristiques rurales limitant la capacité du territoire à attirer de nouvelles entreprises Diminution du dynamisme et de la vitalité économique en lien avec le vieillissement de la population et le taux de résidences secondaires croissant Une trop forte dépendance des territoires limitrophes

Le tissu économique

Atouts	Faiblesses
Une population active en comparaison avec les territoires voisins Le profil de la population active en adéquation avec le tissu économique local et l'appareil de formation du territoire Saint-Rémy de Provence : Un pôle dynamique pourvoyeur d'emploi Une économie présentielle très développée permettant de répondre aux besoins résidentiels de la population Un tissu économique composé de petites entreprises, adaptées aux caractéristiques rurales du territoire et offrant une plus grande proximité Un secteur agricole important, diversifié et valorisé par de nombreuses AOP et IGP Un secteur artisanal très développé Le bâtiment, un secteur dynamique Le tourisme, un axe de développement incontournable Une ESS déjà bien implantée	Un tissu composé quasiment exclusivement de TPE, des entreprises plus difficiles à accompagner Une économie trop orientée sur les activités présentielles et touristiques La saisonnalité importante de l'activité touristique Une offre d'emploi sur la CCVBA insuffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population active Une dépendance à l'emploi des territoires extérieurs, surtout sur la partie sud Les Alpilles, une barrière dans les déplacements domicile travail Les problématiques de reprises et de recrutement Certaines filières agricoles (fruits et légumes) fortement soumise à la concurrence internationale Un tissu artisanal moins développé sur la partie sud des Alpilles
Opportunités	**Menaces**
S'appuyer sur l'agriculture, sur l'artisanat et sur le développement d'une petite industrie pour diversifier le tissu économique Diversifier les débouchés (développement de circuits-courts calibrés au territoire, agritourisme, tourisme d'affaire, valorisation des déchets et matériaux, …) Changer l'image du travail agricole Conforter et valoriser les productions et savoir-faire locaux en s'appuyant notamment sur l'image qualitative et les nombreux labels Rallonger la saison touristique Développer l'artisanat d'art et les métiers de bouche Travailler sur une approche qualitative, en lien avec l'image valorisante des Alpilles, (démarche HQE, éco construction, valorisation des matériaux et des déchets, tourisme durable, …). S'appuyer sur le PTCE	Le sud des Alpilles dépendant de manière trop importante de l'emploi des polarités extérieures Une économie trop orientée sur le tourisme donc trop saisonnière facteur de fragilité du tissu économique local Les mauvais usages et la surfréquentation touristique altérant les paysages et les milieux naturels sensibles L'agriculture locale périclitant face à la forte concurrence et à la difficulté de reprise et de recrutement Des agriculteurs ou artisans ne souhaitant pas s'impliquer dans des processus contraignant de circuits-courts, d'agritourisme ou de tourisme de découverte économique

L'offre d'accueil

Atouts	Faiblesses
Une forte maîtrise foncière intercommunale Environnement paysager de qualité Des ZA aux vocations locales et territoriales adaptées aux caractéristiques du territoire Volonté de développer un immobilier d'entreprise (pépinière à Mouriès) Présence de quelques entreprises importantes sur les ZA, dynamiques et souhaitant se développer Des entreprises satisfaites de leur implantation	Une part faible de sites fonciers dédiés aux activités économiques De fortes contraintes réglementaires et environnementales limitant le foncier disponible Pas de cohérence ou de stratégie globale dans la gestion et l'orientation économique des ZA Manque de lisibilité sur les vocations des ZA Une connaissance faible voire nulle de l'occupation des ZA et de l'immobilier d'entreprise présents sur la CCVBA Actuellement aucun immobilier d'entreprise géré par la CCVBA Absence d'animation, de promotion et de prospection économique Un acteur de second plan à l'échelle du Pays d'Arles en termes de foncier économique
Opportunités	**Menaces**
Travailler sur la spécialisation de certaines ZA (Vente de produits locaux, énergies renouvelables, agroalimentaire, ...) Créer une offre d'immobilier d'entreprise (pépinière d'entreprise, hôtel d'entreprise, ateliers relais, station de télétravail et de co-working) afin de faciliter l'insertion de jeunes entreprises et afin d'en attirer de nouvelles Créer une vraie communication sur les offres et les services d'accueil aux entreprises, devenir un relai pour les structures déjà présentes Mettre en place une animation, une promotion et une prospection économique absolument nécessaire afin de soutenir le développement de nouvelles filières Soutenir et développer les formations professionnelles et en apprentissage, notamment pour le domaine agricole, l'artisanat d'art et l'hébergement	La résidentialisation des ZA Perte de certaines entreprises ou de potentielles entreprises faute de foncier économique adapté à leur demande ou d'offre immobilière Difficulté à travailler sur la spécialisation des ZA au regard de la demande d'implantation parfois faible, d'une possible volonté de favoriser les entreprises endogènes et donc de la difficulté à refuser d'accueillir une entreprise même si elle ne correspond pas à la thématique souhaitée Difficulté à se positionner sur certaines filières au vu de la forte concurrence des pôles d'activités bien structurés et de qualité des territoires voisins Le manque d'établissements de l'enseignement secondaire constituant un frein pour l'attractivité du territoire et l'accueil d'entrepreneurs Risque de perdre certaines entreprises (TIC) et impossibilité de développer certaines filières si le Très-Haut-Débit n'est pas installé

Partie II

Enjeux et perspectives de développement

Partie 2 : Enjeux

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire en matière de développement économique. De cette analyse découle un certain nombre d'enjeux concernant le territoire, le développement de filières stratégiques, l'offre d'accueil et d'accompagnement qui vont permettre de définir la stratégie de développement économique à adopter.

Deux principaux enjeux émergent :

- La valorisation et l'exploitation des ressources spécifiques du territoire
- La structuration et le développement d'une offre d'accueil

Ces deux enjeux sont développés sous formes d'orientations et d'actions dans les tableaux présentés dans la double page suivante

Axes de développement	Orientations	Objectifs	Actions	
Valoriser et exploiter les ressources spécifiques locales : Image des Alpilles, qualités paysagères, identité, culture, patrimoine, cadre de vie, savoir-faire économique spécifique, ressources naturelles (massif forestier, pierre, eau)	Renforcer les filières spécifiques existantes et s'orienter vers des productions et des services à hautes valeurs ajoutées	Maintenir le rôle structurant de l'agriculture sur la CCVBA	Préserver les paysages agricoles	
			Inciter à la diversification agricole afin de créer de nouveaux débouchés et de diminuer la fragilité des exploitations	Agritourisme : offrir de nouveaux débouchés aux exploitants
				Circuits-courts alimentaires
				Structuration d'une filière bio à l'exportation
				Développement de la filière de transformation des productions locales en produits finis
				Revalorisation des déchets verts : Compostage, bioénergies
			Conforter et valoriser les productions et savoir-faire locaux (AOP, IGP), s'appuyer sur le souci de plus en plus fort chez le consommateur de la qualité, de la labellisation, de la traçabilité et de l'authenticité des produits	
		Considérer le tourisme comme une économie à part entière et une opportunité pour donner de la visibilité au territoire et renforcer le tissu économique local	Construire et conforter l'identité touristique forte des Alpilles porteuse de différenciation (culture, patrimoine, paysages, ...)	
			Diversifier l'offre touristique	Agritourisme
				Œnotourisme
				Tourisme d'affaire : Etendre la saison touristique et promouvoir les potentialités économiques du territoire
				Tourisme de découverte économique (approche industrielle, artisanale, agricole, ...) : Promouvoir et valoriser le territoire et son savoir-faire auprès des particuliers et des professionnels
			Etendre la durée de la saison touristique à l'ensemble de l'année (notamment par la diversification de l'offre touristique)	
		Soutenir et renforcer l'artisanat	Renforcer et valoriser l'artisanat d'art et la gastronomie, facteurs de différenciation et vecteur d'une image hautement qualitative	
			Structurer dans le bâtiment une filière éco-construction respectueuse du style provençal	
	Diversifier l'économie par l'innovation en attirant des entreprises et des secteurs qui n'existent pas ou qui sont peu développés sur le territoire et qui correspondent à un potentiel de développement	Structurer une filière éco-activité, écologie industrielle à hautes valeurs ajoutées s'appuyant sur les ressources locales et sur l'image qualitative des Alpilles	Créer une filière de revalorisation de la biomasse	Créer une filière bois-énergie, fibres s'appuyant sur les ressources forestières du massif (développement de chaufferie bois)
				Organiser une unité de valorisation collective des déchets organiques (projets de méthanisation)
			Développer l'économie circulaire (réinsertion des déchets et des matériaux dans la chaîne de valeur par leur revalorisation)	S'appuyer sur le Pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles
				S'appuyer sur les entreprises dynamiques et volontaires déjà présentes sur le territoire
				S'appuyer sur un volontarisme politique ayant un rôle de soutien à la levée des freins (organisationnels, réglementaires, juridiques, culturels, ...); de relai d'informations et de sensibilisation des acteurs
			Encourager le développement d'alternatives énergétiques, de solutions tournées vers l'éco-construction, HQE, vers la valorisation des énergies renouvelables	
		Créer une filière Recherche et Développement dans l'industrie agroalimentaire et l'industrie cosmétique	Construire ces filières en complémentarité et en coopération avec les pôles d'activité à vocation agroalimentaire situés sur les territoires limitrophes au nord	
			S'appuyer sur le milieu porteur de créativité, sur l'image des Alpilles pour attirer des entreprises	
			S'appuyer sur quelques entreprises déjà présentes, dynamiques, volontaires et en demande de soutien	

Axes de développement	Orientations	Objectifs	Actions	
Structurer et développer l'offre d'accueil afin d'encourager la création, l'implantation et la pérennisation des entreprises	Créer un environnement attractif pour les entreprises et pour les jeunes actifs	Conforter l'économie résidentielle, représentant 70% de l'emploi sur la CCVBA	Développer les services à la personne liés au vieillissement, à la petite enfance, ...	
			Renforcer la complémentarité et l'offre de commerces de proximité sur le territoire	
			Développer l'offre liée aux loisirs	
		Développer l'offre culturelle facteur d'attractivité et levier du développement économique	Exploiter le savoir-faire dans le domaine du spectacle	
			Exploiter la richesse patrimoniale pour dynamiser le secteur du bâtiment, l'hôtellerie et la restauration	
			Développer l'artisanat d'art vecteur d'une image qualitative	
		Développer des infrastructures et des services favorables à l'implantation d'entreprises et au maintien des jeunes actifs sur le territoire	Développer le Très Haut-Débit afin de conserver les entreprises du territoire et permettre à de nouvelles filières stratégiques de se développer	
			Améliorer l'accessibilité interne du territoire. Poursuivre la réflexion sur le TAD	
			S'appuyer sur la qualité du réseau de desserte entourant le territoire	
			Encourager la mutualisation des services aux entreprises	
			Organiser une offre d'accueil complète et accessible pour les jeunes actifs, les jeunes en formation et pour les saisonniers	Améliorer l'accessibilité au logement
				Opportunité d'une structure d'accueil de type foyer de jeunes travailleurs
				Mettre en place d'un salon des saisonniers
			Améliorer l'offre d'établissements secondaires, un critère de choix pour l'implantation des entrepreneurs	
			Adapter les formations aux mutations et aux besoins du tissu économique	Soutenir et les formations professionnelles et en apprentissage
				Adapter les formations aux orientations souhaitées (artisanat d'art, agritourisme, découverte économique, écologie industrielle, ...)
	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil, d'accompagnement et de promotion économique du territoire	Créer et organiser une offre d'infrastructures économiques	Développer une offre immobilière afin de faciliter l'insertion de jeunes entreprises et de filières à développer	Bâtiments en location
				Pépinières d'entreprise
				Ateliers relais
				Plateformes de télétravail et de co-working
			Structurer l'offre de foncier économique	Donner une plus grande visibilité, une meilleure cohérence et des orientations économiques mieux définies aux Zones d'Activité
				Envisager la création et la spécialisation de nouvelles Zones d'Activité (spécialisation selon l'objectif souhaité : éco-activité, économie circulaire, énergies renouvelables, artisanat d'art, ...)
				Exploiter les qualités paysagères et environnementales pour valoriser les Zones d'Activité
		Développer une animation, une promotion et une prospection économique en partenariat avec les acteurs consulaires et institutionnels	Développer une animation, une promotion de l'offre d'infrastructures économiques (Mettre en place une plateforme économique référençant le foncier et l'immobilier disponible, les services et outils existant)	
			Devenir un relai pour les offres et services d'accompagnement aux entreprises des différents acteurs	
			Anticiper la question de la transmission et de la reprise des entreprises	
			Mettre en relation les acteurs et entreprises du territoire afin de créer une force de travail collective et de permettre la différenciation et la valorisation des ressources locales	
			Sensibiliser les entreprises du territoire aux processus de diversification, de circuits-courts, d'agritourisme, de tourisme d'affaire et de découverte économique	
			Mettre en place une prospection économique	Détecter et recenser les opportunités de création d'entreprises
				Identifier les entreprises potentielles
				Orienter les porteurs de projets

A. Valoriser et exploiter les ressources spécifiques locales

Les caractéristiques rurales, l'accessibilité interne limitée des Alpilles et la présence dans les territoires limitrophes de polarités plus développés et mieux desservis rendent peu réaliste un développement économique lié aux avantages comparatifs et à l'attraction d'entreprises très importantes.
Le développement à mener doit davantage se reposer sur les avantages différenciatifs. Le territoire de la CCVBA possède de nombreuses ressources spécifiques offrant de réelles opportunités en termes de différentiation. Il s'agit de ressources matérielles, réelles, telles que les ressources naturelles (le massif forestier, la pierre) ou les savoir-faire économique (artisanat, procédés agricoles), et il s'agit de ressources symboliques telles que la culture, le patrimoine, les qualités paysagères, la qualité de vie qui confèrent une image hautement qualitative aux Alpilles. Ces ressources constituent la force du territoire et un potentiel de développement qui ne demande qu'à être exploité afin d'offrir des produits ou des services différenciés non reproductibles et non transférables.

Afin d'exploiter et de valoriser ces ressources, deux enjeux apparaissent :

- Renforcer les filières spécifiques existantes telles que l'agriculture, le tourisme et l'artisanat et les orienter vers des productions et des services à hautes valeurs ajoutées.

Il serait par exemple intéressant d'exploiter et de valoriser les nombreuses productions locales et les labels associés tels que les AOP et IGP en développant des filières de transformations en produits finis.

La diversification du tourisme constitue également un enjeu de taille. Le développement d'un tourisme d'affaire et d'un tourisme de découverte économique constitue par exemple une réelle opportunité qui pourrait permettre de renforcer le tissu économique local.

- Diversifier l'économie par l'innovation en attirant des entreprises et des secteurs peu développés sur le territoire.

Le développement d'une filière éco-activité s'appuyant sur l'exploitation des ressources locales et sur l'image qualitative des Alpilles correspond par exemple à un fort potentiel. La présence du Pôle de gestion des déchets et de développement environnemental des Alpilles et d'entreprises dynamiques déjà présentes constituent un cadre très favorable pour le développement d'une filière de revalorisation des déchets et des matériaux. L'exploitation des ressources forestières du massif pourrait également permettre de créer une filière bois-énergie.

Enfin les Alpilles constituent un cadre porteur de créativité. La création d'une filière Recherche et Développement dans l'industrie agroalimentaire et l'industrie cosmétique représente un réel potentiel de diversification économique. Cette filière pourrait notamment se développer en complémentarité et en coopération avec les pôles d'activité à vocation agroalimentaires situés sur les territoires limitrophes au nord,

B. Structurer et développer l'offre d'accueil

Afin de renforcer les filières existantes et d'en créer de nouvelles, le développement d'une offre d'accueil afin d'encourager la création, l'implantation et la pérennisation des entreprises est absolument nécessaire.

Le développement d'une offre d'accueil passe tout d'abord par la création d'un environnement attractif pour les entreprises.
Le développement d'infrastructures et de services seraient ainsi favorables à leurs implantations et au maintien des jeunes actifs. Le Très Haut-débit est par exemple un critère décisif dans le choix des entreprises. La couverture de l'ensemble du territoire en Très Haut-Débit n'est actuellement pas réaliste et non pertinent d'un point de vue financier, cependant offrir le Très Haut-Débit pour certaines zones à vocation économique telles que les principales Zones d'Activité est une nécessité pour la compétitivité du territoire.
De nombreuses autres offres telles que des solutions d'accueil pour les jeunes actifs de type foyer de jeunes travailleurs, des formations adaptées aux mutations économiques et aux orientations de développement souhaitées, une accessibilité améliorée (TAD) constitueraient également de réels atouts pour l'attractivité et la compétitivité de la CCVBA si elles étaient déployées sur le territoire.

En complémentarité de ce cadre attractif, il est important de définir et de mettre en œuvre une stratégie d'accueil, d'accompagnement et de promotion économique. Actuellement, la seule action de la CCVBA dans ce domaine consiste à viabiliser des lots sur ses Zones d'Activité et de les vendre aux entreprises. Il conviendrait donc tout d'abord de donner une plus grande visibilité et des orientations économiques mieux définies à ces dernières. Il serait par exemple pertinent d'envisager la création et la spécialisation de nouvelles zones en cohérence avec les objectifs visés de développement et de diversification de filières.
La proposition d'une offre d'immobilier d'entreprise permettrait également de faciliter l'insertion de jeunes entreprises et d'aider certaines filières à se développer. De nombreuses solutions existent dans ce domaine : pépinières d'entreprise, ateliers relais, plateforme de télétravail, …)
Ensuite, le développement d'une animation, d'une promotion et d'une prospection en partenariat avec les acteurs consulaires et institutionnels est nécessaire afin de soutenir la création d'une offre d'infrastructures économiques et d'être en mesure d'attirer de nouvelles entreprises. La création d'une bourse de l'immobilier serait par exemple une première action possible.

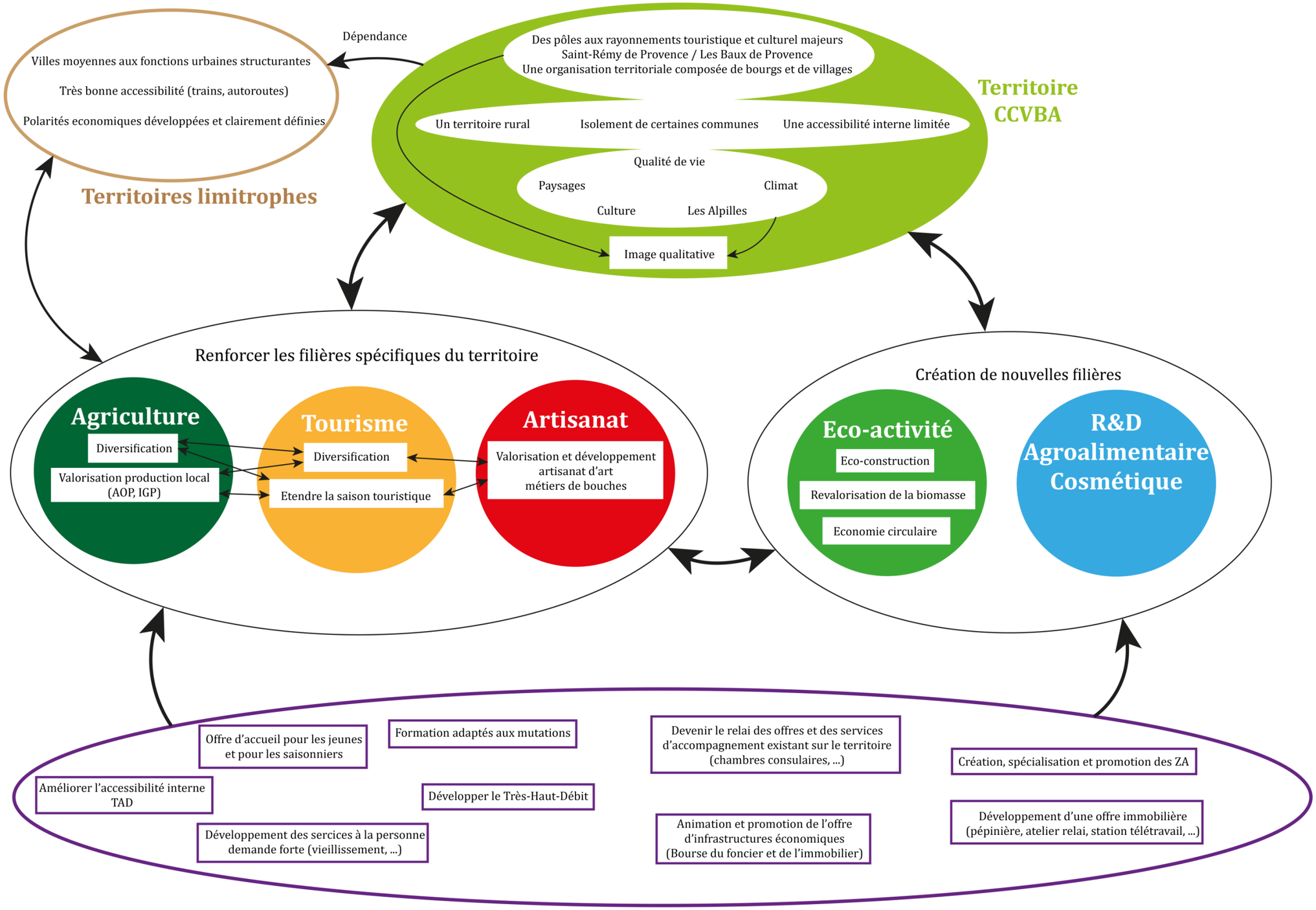

Schéma synthétique des enjeux de développement économique

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

POMMIER, Paulette. – Entreprises et développement économique local. – Paris, La Documentation française. – 2004, 102 p.

Rapports et études

ACADIE ; L'œil. – Etude Prospective sur l'avenir de l'économie résidentielle en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. – décembre 2011, 9 p.

A.I.D. Observatoire. – Mission d'étude et conseil dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays d'Arles. – Syndicat Mixte du Pays d'Arles, septembre 2012, 65 p.

ARADEL. – L'évaluation du développement économique local : 12 bonnes questions à se poser. mars 1999, 46 p.

ARADEL ; - Les indicateurs du développement économique : Comment valoriser son activité ?. – septembre 2004, 61 p.

AVRIL guillaume ; GINESTE Aurélie ; POKORNY Rémy ; RICHARD Laura ; ZHENG Yi. – Schéma de développement Economique et Touristique : Tome 1 : Rapport de présentation. - Stage de groupe Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Génie de l'Aménagement. – juillet 2009, 666 p.

BERGEROT Hélène ; Besson Amélie ; COTTEL Lauriane ; ROCHE Laura ; WU Chenguang. – Schéma de Développement Economique du Pays du Gévaudan-Lozère. – Stage de groupe Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Génie de l'Aménagement. – juillet 2009, 844 p.

Bouches du Rhône Tourisme. – La clientèle touristique du Parc naturel Régional des Alpilles. – 2011, 16 p.

Bouches-du-Rhône Tourisme. – 4ème Schéma de Développement du Tourisme et des loisirs : Bouches du Rhône / 2010-2015. – 2010, 316 p.

CAP3C. – Etude de faisabilité Ressourcerie du Pays d'Arles : réseau d'activités de réemploi sur le territoire du Pays d'Arles. – décembre 2013, 42 p.

Centre d'Economie et Sociologie appliqués à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux. – Appui méthodologiques à l'évaluation du développement des zones rurales. – février 2006, 112 p.

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône. – Fiches synthétiques par filière du Pays d'Arles : Diagnostic agricole du Pays d'Arles. – Novembre 2012, 10 p.

Chambre de Commerce et de l'Industrie des Bouches du Rhône. – Schéma de Requalification des Zones d'Activités du Parc Naturel Régional des Alpilles. – novembre 2012, 344 p.

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. – Les orientations stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. – octobre 2013, 26 p.

Conseil Général du Lot-et-Garonne. – Schéma de Développement Economique du Lot-et-Garonne 2010-2020 : Diagnostic et Stratégie. – 2009, 77 p.

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. – Schéma Régional de Développement Economique : Diagnostic& Enjeux partagés. – juin 2006, 220 p.

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. – Schéma Régional de développement Touristique 2012-2016. – 2012, 136 p.

Direction Départemental des territoires du Lot, Service Prospective et Politiques de Développement Durables, Unité Etudes Générales et Territoriales. – Economie et intercommunalité : La mise en œuvre de la compétence de développement économique par les intercommunalités lotoises. – août 2013, 8 p.

Elan Développement. – Schéma Territorial de Développement Economique du Pays Uzège-Pont du Gard : Phase I – Présentation du diagnostic. – juin 2008, 68 p.

Elan Développement. – Révision du Schéma Territorial des infrastructures économiques du Pays de Bourian : Phase 1 – Analyse économique du territoire et perspectives. – décembre 2010, 77 p.

Ineum Consulting. – Quelles stratégies pour l'emploi et le développement des territoires. – Forum d'Avignon, 2010, 28 p.

INTERFACES. – Réalisation d'un Schéma de Développement Economique Territorial du Pays de Puisaye-Forterre : Phase 1 : Présentation du diagnostic. – décembre 2009, 81 p.

Guide REPERES. – Développement économique et Territoires ruraux. – février 2013, 33 p.

La Courte Echelle. – Ressourcerie Pays d'Arles : Dossier de présentation. – mars 2012, 19 p.

Lianes Coopération. – Fiche Synthétique : Comment identifier les potentialités économiques locales. – 2007, 8 p.

Maison de l'emploi du Pays d'Arles. – Diagnostic partagé : se former et travailler en Pays d'Arles. – 2012, 69 p.

Maison de l'emploi du Pays d'Arles. – Synthèse sur les études menées en matière de mobilité géographique. – 2011, 20 p.

Maison Régionale de l'Eau. – Etat des lieux de la connaissance de l'eau sur le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles. – juillet 2010, 177 p.

Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. – Pacte pour l'artisanat : Une nouvelle ambition pour les artisans. – 2013, 23 p.

Paul Rapion, Cemagref. – Une analyse localisée du développement économique : le diagnostic territorial, Application à 2 petites régions du Massif central. – juin 1999, 11 p.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches. – L'économie sociale et solidaire sur le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. – Août 2012, 52 p.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles. – La Charte du Parc Naturel Régional des Alpilles. – 2007, 212 p.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. – Le panier de biens et de services. – juin 2011, 26 p.

Syndicat Mixte du Pays d'Arles. – Document de travail - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles : Partie 1 – Diagnostic socio-économique et urbain. – juin 2014, 231 p.

TEDDIF. – Vers une économie territoriale et durable : notions clés et champs d'actions pour appréhender les projets territoriaux de développement durable dans leur versant économique. – décembre 2012, 34 p.

Compte-rendu

Chambre de Commerce et de l'Industrie. - Compte-rendu Journées Terrains Les Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mas Blanc des Alpilles, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy de Provence

Provence Promotion. – Compte-rendu : Comoté de coordination technique : Premier axe de travail : « Appui à la mobilité des personnels et de leurs familles ». – juin 2014, 5 p.

Bulletins

AdCF. – intercommunalités : L'action économique des communautés. – février 2010, n°142, 20 p.

Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. – La CCVBA territoire associé de Marseille-Provence 2012. – Bulletin N°7 – décembre 2012, 12 p.

Entretiens directs

Jack Sautel, 1er Vice-président, Maire de Maussane les Alpilles, réalisé le 24/06/2014

Guy Frustié, 2ème Vice-président, Maire de Fontvieille, réalisé le 16/062014

Alice Roggiero, 3ème Vice-présidente, Maire de Mouriès, réalisé le 26/06/2014

Jean Mangion, 4ème Vice-président, Maire de Saint-Étienne du Grès, réalisé le 20/06/2014

René Fontes, 5ème Vice –président, Maire d'Eygalières, réalisé le 25/06/2014

Pascale Licari, 6ème Vice-présidente, Maire de Paradou, réalisé le 24/06/2014

Régis Gatti, 7ème Vice-président, Maire d'Aureille, réalisé le 20/06/2014

Laurent Geslin, 8ème Vice-président, Maire de Mas-Blanc des Alpilles, réalisé le 18/06/2014

Michel Fenard, 9ème Vice-président, Maire des Baux de Provence, réalisé le 16/06/2014

Yves Faverjon, 10ème Vice-président, 1er adjoint au Maire de Saint-Rémy de Provence, réalisé le 09/07/2014

Aude Cartier, Chargée de mission SCoT au Syndicat Mixte du Pays d'Arles, réalisé le 08/07/2014

Barbara Chahbazian, Chargée de mission développement territorial à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône, réalisé le 18/07/2014

François Sandoz, Président de l'association La Courte Echelle, réalisé le 26/06/2014

François Verspeeten, Chargé de mission veille et anticipation des mutations économiques à la Maison de l'Emploi, réalisé le 12/06/2014

Jean-Marc Bertrand, Responsable du Pôle Aménagement du territoire à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, réalisé le 12/06/2014

Mathieu Villermy, Manger Centre-ville Saint-Rémy de Provence, réalisé le 18/07/2014

Patrick Deloustal, Directeur Développement des Territoires et des Filières à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, réalisé le 25/06/2014

Samantha Campello, Chargée de mission mutations économiques et développement de l'emploi à la Maison de l'Emploi, réalisé le 12/06/2014

Sites internet consultés

ACCM Développement économique
http://www.agglo-accm.fr/accueil-accm/les-competences/developpement-economique/developpement-economique-en-un-clin-doeil.html

AgriVacances Tourisme rural Provence-Alpes-Côte d'Azur
http://www.agrivacances.com/l_agritourisme-p-6.html

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
http://www.agri13.fr/

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
http://www.ccimp.com/

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
http://www.arles.cci.fr/

Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône
http://www.cma13.fr/

Châteaurenard CARAD Développement
http://www.chateaurenard-ccrad-promotion.com

Conseil général des Bouches du Rhône
http://www.cg13.fr/le-cg13-en-action/economie/

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
http://www.regionpaca.fr/economie-emploi.html

INSEE
www.insee.fr

GMI – Calcul échantillon représentatif
http://fr.gmi-mr.com/solutions/sample-size-calculator.php

Loi ESS
http://www.economie.gouv.fr/loi-economie-sociale-et-solidaire

Lycée Professionnelle Agricole les Alpilles
http://www.lpa.st-remy.educagri.fr/

Maison de l'emploi du Pays d'Arles
http://www.mdepaysdarles.fr/

Plateforme Provence Pays d'Arles
http://www.provence-pays-arles.com/fr/news/provence-pays-darles-lancement-de-la-plateforme-e-tourisme

Portail du gouvernement
http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/reforme-territoriale-pour-des-regions-plus-fortes-aux-competences-affirmees

Recensement agricole 2010
http://agreste.agriculture.gouv.fr/

Réseau CartTreize
www.lepilote.com

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 13
www.culture.gouv.fr

Syndicat Mixte du Pays d'Arles
www.pays-arles.org

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles
http://www.parc-alpilles.fr/

Site de la Mairie des Baux de Provence
http://www.lesbauxdeprovence.com/fr

Site de la Mairie d'Eygalières
www.mairie-eygalieres.fr

Site de la Mairie de Fontvieille
http://www.fontvieille-provence.com/mairie-de-fontvieille/

Site de la Mairie de Maussane les Alpilles
http://www.maussanelesalpilles.fr/

Site de la Mairie de Mouriès
http://www.mouries.fr/

Site de la Mairie du Paradou
http://mairie-du-paradou.fr/

Site de la Mairie de Saint-Etienne du Grès
http://www.saintetiennedugres.com/

Site de la Mairie de Saint-Rémy de Provence
http://www.mairie-saintremydeprovence.fr/

SurveyMonkey – Calcul échantillon représentatif
https://fr.surveymonkey.com/mp/sample-size/

VisitProvence, Bouches du Rhône Tourisme
http://www.visitprovence.org/agence_politique_touristique.asp

Bases de données

Chambre de Commerce et d'Industrie du pays d'Arles. – Fichier Consulaire mis à jour le 30 juin 2014

Chambre des Métiers et de l'Artisanat. – Fichier Consulaire mis à jour le 1er juillet 2014

Parc Naturel Régional des Alpilles. – Liste des producteurs. – novembre 2013

Table des illustrations

Table des matières

Introduction.....1

Partie 1 : Diagnostic Economique.....3

I. Présentation du territoire.....4

A. L'organisation spatiale du territoire..... 5

1) L'armature urbaine de la CCVBA : une organisation territoriale conditionnée par les Alpilles 5

2) Un territoire rural sous influence de villes moyennes 17

3) Les axes de communication 20

B. Le paysage provençal des Alpilles et de la Vallée des Baux..... 26

1) Un cadre de vie exceptionnelle et une image qualitative, moteur du développement économique..... 26

2) Un territoire vulnérable..... 29

C. Contexte sociodémographique 31

1) Un territoire rural mais attractif..... 31

2) Des revenus supérieurs à la moyenne départementale 34

3) Le marché du logement..... 35

II. Caractéristiques du tissu économique.....38

A. Les acteurs économiques structurant du territoire 38

1) Contexte de réforme territoriale..... 38

2) Les acteurs du territoire 39

3) Les acteurs des autres échelles territoriales 43

B. Nature du tissu économique..... 51

1) Une économie tournée vers les services..... 52

2) Une économie fortement présentielle..... 55

3) Un tissu d'entreprises composé majoritairement de TPE et de PME 57

C. Tendance d'évolution du marché du travail 61

1) Une population active 61

2) Une main d'œuvre en adéquation avec la structure de l'emploi 62

3) Un appareil de formation à fort caractère professionnel et d'apprentissage 65

4) La localisation de l'emploi 68

D. Les secteurs et filières économiques..... 74

1) L'Agriculture, un secteur d'activité identitaire des Alpilles..... 74

2) Le tourisme, un axe de développement stratégique du territoire 85
3) L'artisanat, le premier secteur d'activité 98
4) L'ESS, un secteur bien implanté sur la CCVBA 104
III. Offre d'accueil 108
A. L'offre foncière 108
1) Une place moins importante accordée au foncier à destination économique 108
2) Des Zones d'Activité à vocation territoriale et locale 108
3) De nombreux pôles stratégiques aux orientations économiques mieux définies sur les territoires voisins 116
B. L'offre d'immobilier d'entreprise 117
1) Une faiblesse dans la gestion de l'immobilier d'entreprise 117
2) Une offre plus organisée sur les intercommunalités voisines 119
C. Une couverture numérique faible 120
D. Les services d'accueil et d'accompagnement 121
1) Une absence d'animation et de promotion économique intercommunale 121
2) Une absence de prospection d'entreprises 122
V. Analyse de la demande des entreprises 125
A. Les attentes et les besoins des entreprises 125
1) La représentativité de l'échantillon interrogé 125
2) La satisfaction de la localisation 129
3) Le développement des entreprises 134
Partie 2 : Enjeux et perspectives de développement 143
Bibliographie 153
Table des Matières 159
Table des illustrations 161
Annexes 165

Table des Illustrations

Photos

Photo 1 : Collégiale Saint-Martin 7
Photo 2 : Arc de triomphe et mausolée de Glanum 7
Photo 3 : Mairie de Saint-Etienne du Grès 8
Photo 4 : Bourg s'étirant le long de la RD99 8
Photo 5 : Mairie de Mas Blanc des Alpilles 9
Photo 6 : Restaurants le long de la RD99 9
Photo 7 : Vue sur le village perché d'Eygalières 10
Photo 8 : Vue sur la plaine et sur les Alpilles 10
Photo 9 : Aqueducs Romains de Fontvieille 11
Photo 10 : Domaine du Château d'Estoublon 11
Photo 11 : Mairie du Paradou 12
Photo 12 : Nouveau lotissement 12
Photo 13 : Place J.L. de Monblan 13
Photo 14 : Lavoir classé époque Napoléon III 13
Photo 15 : Bourg de Mouriès 14
Photo 16 : Champs d'oliviers sur la commune de Mouriès 14
Photo 17 : Vue sur le château d'Aureille 15
Photo 18 : Eglise d'Aureille 15
Photo 19 : Vue sur le village perché et le château des Baux de Provence 16
Photo 20 : Village des Baux de Provence 16
Photo 21 : Vue du haut des barres rocheuses des Caisses de Jean-Jean à Mouriès 26
Photo 22 : Terrasse café à Saint-Rémy 26
Photo 23 : Massif des Alpilles vu d'Eygalières 27
Photo 24 : Carrières de pierre des Baux de Provence 27
Photo 25 : Champs d'oliviers, vue des Baux 27
Photo 26 : Canal situé à Mouriès 28
Photo 27 : Ruines du vieux village d'Eygalières 28
Photo 28 : Mas situé au Paradou 28
Photo 29 : Bandidas à Maussane les Alpilles 77
Photo 30 : Vignes à Maussane les Alpilles 80
Photo 31 : Cultures oléicoles à Eygalières 81
Photo 32 : Golf de Servannes à Mouriès 92
Photo 33 : Site archéologique gallo-romain de Glanum 93
Photo 34 : Chemin de randonnée des Caisses de Jean-Jean 93
Photo 35 : ZA Les Trébons 110
Photo 36 : ZA Les Grandes Terres 110
Photo 37 : ZA Les Lagettes 111
Photo 38 : ZA Roquerousse et Capelette 111
Photo 39 : ZA Sainte-Philomène 112
Photo 40 : ZA Les Laurades 112
Photo 41 : ZA La Gare 113
Photo 42 : ZA La Massane 113
Photo 43 : Bourse à l'immobilier sur le portail économique de l'ACCM 119

Table des illustrations

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la répartition des classes d'âge entre 1999 et 2009 33
Graphique 2 : Evolution de la part de résidences secondaires entre 1968 et 2010 35
Graphique 3 : Part des Etablissements par secteur économique 52
Graphique 4 : Part de l'emploi selon les secteurs économiques 54
Graphique 5 : Répartition des salariés et des établissements selon la sphère économique 56
Graphique 6 : Effectif salarié des établissements 57
Graphique 7 : Profil des créations d'entreprises en 2012 58
Graphique 8 : Taux de création d'entreprises de la CCVBA et de Saint-Rémy de Provence 59
Graphique 9 : Ancienneté des entreprises 59
Graphique 10 : Taux d'activité des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône 61
Graphique 11 : Taux de chômage des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône 62
Graphique 12 : Répartition de la population selon les catégories socio-professionnelles 62
Graphique 13 : Evolution de la répartition de la population selon les classes socio-professionnelles entre 2006 et 2011 63
Graphique 14 : Répartition de la population non scolarisée selon le niveau d'étude pour la CCVBA et les territoires limitrophes 64
Graphique 15 : Evolution de la répartition de la population selon le niveau d'étude entre 2006 et 2011 64
Graphique 16 : Rapport des actifs entrant et sortant entre la CCVBA et les autres territoires. 72
Graphique 17 : Répartition des établissements artisanaux selon 4 secteurs d'activité 99
Graphique 18 : Implantation de l'ESS dans l'emploi salarial 105
Graphique 19 : Répartition réelle du nombre d'entreprises selon la commune d'implantation 126
Graphique 20 : Répartition des entreprises participant au questionnaire selon leur commune d'implantation 126
Graphique 21 : Localisation des entreprises participant au questionnaire selon le type de localisation 127
Graphique 22 : Nombre de salariés par entreprise participant au questionnaire 127
Graphique 23 : Répartition des entreprises de la CCVBA selon 5 secteurs en ne prenant pas en compte l'administration publique, la santé et l'action sociale 128
Graphique 24 : Répartition des entreprises participant au questionnaire selon le secteur économique 128
Graphique 25 : Satisfaction de la localisation de l'entreprise selon les secteurs économiques 129
Graphique 26 : Volonté de délocaliser l'entreprise selon les secteurs économiques 129
Graphique 27 : Satisfaction de la desserte routière 130
Graphique 28 : Satisfaction de la qualité de la voirie 130
Graphique 29 : Satisfaction de l'accès au logement 131
Graphique 30 : Satisfaction de l'accès aux services et au logement 131
Graphique 31 : Satisfaction de l'accès aux services pour la petite enfance (crèche, ...) 131
Graphique 32 : Nécessité du Haut-Débit pour l'activité des entreprises 132
Graphique 33 : Satisfaction de la desserte Haut-débit 132
Graphique 34 : Motivation du choix d'implantation de l'entreprise 132

Graphique 35 : Entreprises mutualisant certains services en fonction du type de localisation 133
Graphique 36 : Difficultés rencontrées lors de la phase de création/Implantation/reprise de l'entreprise 134
Graphique 37 : Volonté de développement des entreprises 135
Graphique 38 : Difficultés rencontrées lors du développement de l'entreprise 135
Graphique 39 : Facilité à trouver un repreneur si volonté de céder l'entreprise 136

Tableaux

Tableau 1 : Horaires et fréquences des lignes de TER – TGV 24
Tableau 2 : Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2009 31
Tableau 3 : Variation annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011 32
Tableau 4 : Revenus nets déclarés par foyer fiscal en 2011 34
Tableau 5 : Volontés de développement économique des maires de la CCVBA 42
Tableau 6 : Nombre d'établissements par secteur économique 52
Tableau 7 : Répartition de l'emploi selon les secteurs économiques 54
Tableau 8 : Taux d'activité et de chômage des communes de la CCVBA et des Bouches du Rhône 61
Tableau 9 : Répartition de la population non scolarisée selon le niveau d'étude 63
Tableau 10 : Variation de l'emploi au lieu de travail entre 2006 et 2011 et indicateur d'emploi au lieu de travail en 2011 69
Tableau 11 : Production Brute Standard des territoires du Pays d'Arles et des Bouches du Rhône 74
Tableau 12 : Nombre d'exploitations élevant des brebis et taille du cheptel par commune 78
Tableau 13 : Répartition de la fréquentation touristique dans le PNRA et le département selon les saisons 90
Tableau 14 : Activités touristiques sur le PNRA et sur les Bouches du Rhône 91
Tableau 15 : L'économie Sociale et Solidaire sur les communes de la CCVBA 106
Tableau 16 : Satisfaction de la localisation de l'entreprise selon les secteurs économiques. 129

Cartes

Carte 1 : Localisation de la CCVBA 4
Carte 2 : Armature urbaine du territoire 6
Carte 3 : Le réseau structurant du territoire 20
Carte 4 : Temps de déplacement entre les communes de la CCVBA et les principales villes limitrophes 21
Carte 5 : Réseau départemental de transport en commun Cartreize 2014-2015 22
Carte 6 : Réseau ferroviaire du territoire 24
Carte 7 : Evolution de la tâche urbaine entre 1972 et 2009 sur le territoire de la CCVBA 29
Carte 8 : Estimations des prix de l'immobilier sur le territoire de la CCVBA au 31 juillet 2014 36
Carte 9 : Cartographie de l'offre d'apprentissage dans le Pays d'Arles en 2012 - 2013 66
Carte 10 : Cartographie de l'offre de formation initiale sous statut scolaire en Pays d'Arles en 2012 – 2013 66
Carte 11 : Indicateur d'emploi au lieu de travail des communes de la CCVBA 68

Table des illustrations

Carte 12 : Déplacements domicile travail des actifs habitants la CCVBA 70
Carte 13 : Flux entrants, sortants et internes des actifs de la CCVBA 71
Carte 14 : Occupation agricole du sol en 2006 75
Carte 15 : Densité Artisanale des communes de la CCVBA 100
Carte 16 : Densité Artisanale des communes de la CCVBA pour le secteur alimentaire, du bâtiment, de la production et des services 101
Carte 17 : Niveau d'intérêt des Zones d'Activité de la CCVBA 109
Carte 18 : Zones d'intérêt stratégique dans le territoire proche 116

Annexes

Annexe 1 : Offre de stage : Elaboration du Schéma de développement économique de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Annexe 2 : Statuts CCVBA

Annexe 3 : Méthodologie questionnaire

Annexe 4 : Message d'envoi du questionnaire

Annexe 5 : Questionnaire à destination des entreprises